

1244

1991
M
19
Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires

Université des
Sciences Sociales
Grenoble II

Institut d'Etudes
Politiques

DESS Direction de
projets culturels

Mémoire

**CHANGEMENT ET JEU DE ROLES :
ANALYSE DE L'ACTIVITE ET ORGANISATION
A LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET
DU BAS-RHIN**

Catherine DONNADIEU

**Sous la direction de Monsieur Salah Dalhoumi,
Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires**

|

1991

1991
M
19

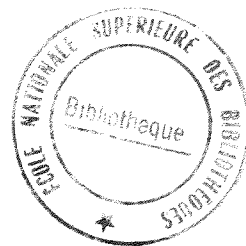
**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Université des
Sciences Sociales
Grenoble II**

**Institut d'Etudes
Politiques**

**DESS Direction de
projets culturels**

Mémoire



**CHANGEMENT ET JEU DE ROLES :
ANALYSE DE L'ACTIVITE ET ORGANISATION
A LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET
DU BAS-RHIN**

Catherine DONNADIEU

**Sous la direction de Monsieur Salah Daihoumi,
Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires**

1991

Qu'il me soit permis de remercier ici le Conseil général du Bas-Rhin, qui m'a reçue à la Bibliothèque départementale. A tous ceux qui m'ont accueillie, qui m'ont parlé de leur travail, que j'ai pu interroger, observer, accompagner sur le terrain, à tous ceux qui m'ont aidée et soutenue : merci. Sans eux rien n'existerait de ce travail.

Il peut s'y trouver des redites et, plus grave, des imprécisions, une réflexion insuffisamment poussée. Le peu de temps imparti à cette étude ne m'ayant pas permis de l'approfondir autant qu'elle le méritait et que je l'aurais voulu, j'en demande pardon à ceux dont j'aurais mal traduit l'activité ou interprété les propos.

Catherine Donnadieu

Changement et jeu de rôles : analyse de l'activité et organisation à la bibliothèque centrale de prêt du Bas-Rhin.

- Résumé** : Les bibliothèques centrales de prêt appliquent désormais, dans un nouveau contexte politique, culturel et technologique, la politique des Conseils généraux en matière de lecture publique. La B. C. P. du Bas-Rhin a abandonné les dépôts et le prêt direct par bibliobus, pour la création et l'animation d'un réseau tenu en grande partie par des bénévoles. On analyse ici l'organisation de la B. C. P. et l'activité du personnel induites par la restructuration.
- Descripteurs** : Activité bibliothèque. Analyse travail. Bibliothécaire. Bibliothèque centrale de prêt. Décentralisation. Organisation. Réseau bibliothèque.
Bas-Rhin
- Abstract** : Central lending libraries, considering a new political, cultural and technological context, are now due to implement the Department's public reading policy. The Bas-Rhin Central lending library gave up deposits and school service, and it no longer circulates mobile lending libraries. It turns to building up and leading a net of libraries mainly run by voluntary librarians. The change induces new organisation and staff activity, analysed in this essay.
- Keywords** : Central lending library. Decentralization. Job analysis. Librarian. Library activity. Library network. Organization.
Bas-Rhin.



COMMENT ON ANALYSE L'ACTIVITE DES BIBLIOTHEQUES ?...

(dessin reproduit avec l'aimable autorisation de l'ACORD)

Sommaire

Résumé	
Sommaire	3
Introduction	
Quel objet ?	6
Le sujet	7
Hypothèses et objectifs	11
Méthode	12
I . Le contexte : une B. C. P. dans l'histoire...et dans son département	14
1. 1. Le poids de l'histoire	14
1. 1.1. Histoire et missions des B.C.P.	14
1. 1. 2. La B. C. P. du Bas-Rhin avant la restructuration	15
1. 1. 2. 1. Une pionnière	15
1. 1. 2. 2. Etat en 1976	16
1. 1. 2. 3. Le milieu départemental	21
1. 1. 2. 4. Traditions et milieu associatif	22
1. 1. 2. 5. Autres institutions de lecture, de formation et de coopération	22
1. 1. 2. 6. Les années 1980 - 1986	23
1. 1. 3. Facteurs de changement dans les B. C. P.	23
1. 1. 3. 1. Le milieu	23
1. 1. 3. 2. Nouveaux supports et nouvelles technologies	24
1. 1. 3. 3. La Décentralisation	24
1 .2. La politique du Département en matière de lecture	25
1. 2. 1. Genèse du plan	25
1. 2. 1. 1. La question	25
Etat en 1986	25
Constat : érosion du prêt direct, bon service des Annexes et des bibliothèques municipales	34
Le "décliv" du non-paiement des heures supplémentaires	36
1. 2. 1. 2. La réponse	36
"Eurêka"	36
Les travaux du Conseil général	37
1. 2. 2. Analyse du plan de 1990	40
1. 2. 2. 1. La Délibération 703 du 11 juin 1990	40
1. 2. 2. 2. Antennes et bibliothèques municipales	42
1. 2. 2. 3. Aides éventuelles de l'Etat	46
1. 2. 3. Les moyens de ce plan	47
1. 2. 3. 1. La B. C. P. comme service départemental	47
1. 2. 3. 2. Les moyens de la B. C. P.	47
Financiers	47
Personnels	49
Locaux	52
Véhicules	53
Fonds	53
Informatique	54
Annexes	56
1. 2. 3. 3. Les bénévoles	58

1. 2. 4. La mise en œuvre du plan	59
1. 2. 4. 1. Les fonctions assurées par la B. C. P.	59
1. 2. 4. 2. Le développement du réseau jusqu'à aujourd'hui	60
2. La B. C. P. organisée <u>pour</u> cette politique	62
2. 1. Objectifs et principes	62
2. 1. 1. Objectifs	62
2. 1. 2. Liaison Centrale - Annexes	63
2. 1. 3. Travail interne / travail externe	63
2. 2. Schémas fonctionnels	64
2. 2. 1. Opérations à visée externe	68
2. 2. 1. 1. Création des bibliothèques du réseau	68
2. 2. 1. 2. Formation des équipes de bénévoles	72
2. 2. 1. 3. Ouverture, desserte et suivi des bibliothèques	84
2. 2. 1. 4. Animation	93
2. 2. 2. Opérations à visée externe différée	96
2. 2. 2. 1. Traitement des livres neufs	96
2. 2. 2. 2. Traitement des livres du fonds	105
2. 2. 2. 3. Périodiques	109
2. 2. 2. 4. Enregistrements sonores et audiovisuels	110
2. 2. 3. Fonctions d'intérêt général	119
2. 2. 3. 1. La fonction de direction	119
2. 2. 3. 2. La fonction informatique	120
2. 2. 3. 3. Services généraux	125
Secrétariat-accueil	125
Gestion du personnel	126
Gestion du matériel	126
2. 3. L'organisation	128
2. 3. 1. Organigramme de la Centrale	128
2. 3. 2. Les tâches observées	128
3. Synthèse : un jeu de rôles pour un objectif commun	142
3. 1. Les rôles	142
3. 1. 1. Unité d'objectif	142
3. 1. 2. Articulation avec les autres services du Département	142
3. 1. 3. Travail interne et travail externe	142
3. 1. 4. Directrice et conservateur	143
3. 1. 5. Deux sortes de rôles pour les bibliothécaires	143
3. 2. Objectif et stratégie	143
3. 3. Objectif et communication	144
3. 3. 1. Communication interne	144
3. 3. 1. 1. Direction et personnel	144
3. 3. 1. 2. Département et B. C. P.	145
3. 3. 1. 3. Centrale et Annexes	145

3. 3. 2. Communication externe	145
3. 3. 2. 1. B. C. P. - bibliothèques créées	145
3. 3. 2. 2. B. C. P. - professionnels régionaux	145
3. 3. 2. 3. B. C. P. - municipalités	146
3. 3. 2. 4. B. C. P. - grand public	146
3. 4. Pour mieux atteindre l'objectif	146
3. 4. 1. Ce qui dépend de la B. C. P.	147
3. 4. 2. Ce qui ne dépend pas de la B. C. P.	147
3. 4. 2. 1. Informatique	147
3. 4. 2. 2. Locaux	148
3. 4. 2. 3. Statuts	148
En guise de conclusion	149
Sources	151
Présentation de la recherche bibliographique	151
Sigles	152
Plan de classement	153
Corpus bibliographique	154
Documents annexes	191
Principaux entretiens	191
Liste des documents annexes	192
Illustrations et documents graphiques	
Tâches et activités	8
Contexte des activités des B. C. P.	9 bis
Carte du Bas-Rhin	22 bis
Plan de la Centrale	52 bis
La B. C. P. dans Strasbourg	52 ter
Les antennes en fonction au 01-07-1991	60 bis
Les bibliothèques municipales en fonction au 01-07-1991	60 ter
Photographie du réseau ("Journée portes ouvertes" du 08-06-1991)	61 bis
Schéma de circulation des ouvrages dans la grande salle	97
Projet de fonction de direction	119 bis
Organigramme de la Centrale	128 bis

La bibliographie de cette étude est numérotée. Dans le cours du texte, (B) renvoie au classement numérique de la bibliographie. Exemple : (B 73) renvoie au n° 73 de la bibliographie, page 166.

Introduction .

Quel objet ?

Comment parler de ce qui n'a pas de nom ? Plus de nom et pas encore de nom. Le bouleversement est allé jusqu'à chasser le nom traditionnel, et le nom nouveau, image du présent et du devenir, reste à inventer.

Pendant plus de quarante ans, la Bibliothèque centrale de prêt du Bas-Rhin a rempli ses fonctions sous le nom traditionnel : fonctions traditionnelles, certes, mais aussi fonctions pionnières. Le nom signifiait l'activité, aux activités correspondait le nom, manteau qui les recouvrait sans les dissimuler.

En 1988, pour des raisons qui seront dites plus loin, la B. C. P. a cessé ses activités traditionnelles de dépôt et de prêt direct à partir du bibliobus¹, s'est tournée vers la construction et l'animation d'un réseau. La B. C. P. était devenue à ce moment-là un service départemental. Elle n'était plus ni bibliothèque centrale ni de prêt. Mais un service départemental à définir.

Depuis trois mois elle porte le nom de Bibliothèque départementale de prêt, qui correspond au cadre, mais pas tout à fait aux activités, et semble ne satisfaire personne. Le Conseil général a lancé parmi ses agents un concours : qui la baptisera ? Et comment ?

Comment aussi en parler tout au long de cette étude ? Nous avons beaucoup hésité, aucun choix ne convient vraiment. Certes, elle est départementale, mais le nom de Bibliothèque départementale de prêt n'est pas encore entré dans les habitudes. On sait qu'elle sera rebaptisée, mais on en parle encore comme de la B. C. P. Aussi est-ce le nom que nous lui donnerons au cours de ce travail, sachant qu'il n'est plus le sien, mais que dans la mémoire locale elle n'en a pas d'autre. Pas encore. Il faut attendre quelques mois. Et nous en demandons pardon à ceux qui l'auraient à notre place baptisée autrement le temps de l'étude.

¹ Annexes mises à part, on le verra plus loin.

Le sujet

" Prenez un bibliobus, une équipe " dynamique-et-motivée", des dépositaires bénévoles (= désireux de bien faire), une école et un "large choix de livres". Ajoutez un petit matin pâle, des routes sinueuses et une pincée de crédits. Arrosez avec quelques gouttes de diesel, recouvrez d'un grand silence et laissez mijoter quelques décennies. Vous obtiendrez un bon raccourci de l'image traditionnelle des bibliothèques centrales de prêt.

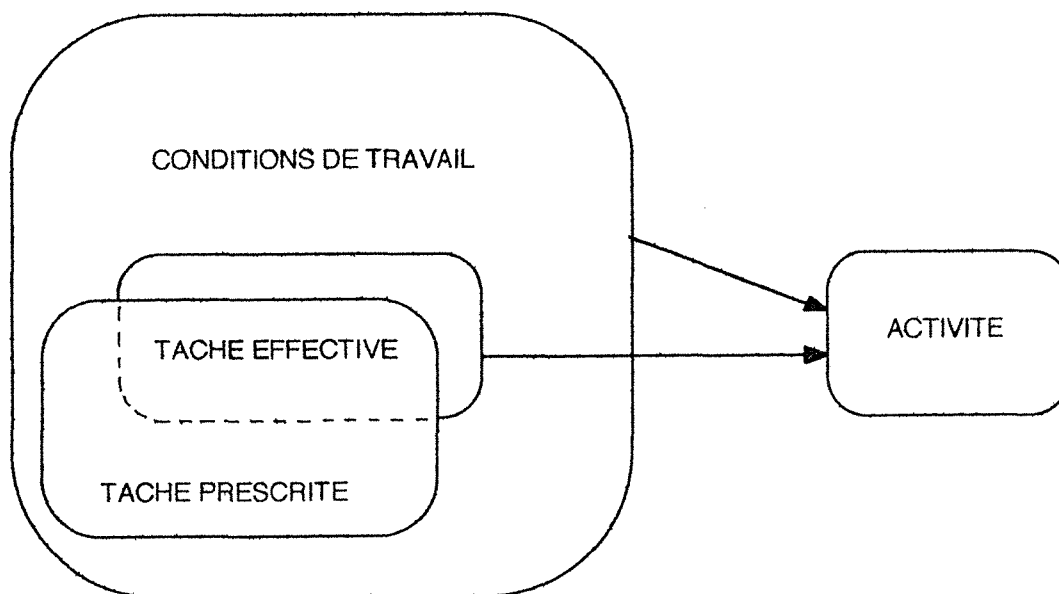
Et si cette image reposait sur du vent ? Les ingrédients restent les mêmes mais, au fil des années, l'action des B. C. P. s'est progressivement infléchie et il n'y a plus guère de commune mesure entre les " girls-scouts du ravitaillement en livres" des années 45 et les nouvelles B. C. P. de l'an 1982." (B 136)

De l'an 1991 non plus. Du contraste de cette image avec la réalité actuelle différenciée est née l'idée qu'il faudrait se pencher sur ce que font vraiment les B. C. P. actuelles, qui en plus, depuis que cet article a été écrit, sont devenues des services départementaux indépendants les uns des autres. Ce n'est pas propre aux B. C. P. mais s'applique aussi à elles : lors de son premier rapport annuel, le Conseil supérieur des bibliothèques (B 8) invite à effectuer un relevé systématique des tâches en bibliothèque. Les travaux existent mais ils sont peu nombreux, si l'on excepte ceux que Monsieur l'Inspecteur général Thirion ² a consacrés aux bibliothèques universitaires. Encore moins nombreux sur les bibliothèques centrales de prêt.

Or le métier change, les interrogations se montrent dans l'abondante littérature qui en traite. La comparaison des différentes éditions du Manuel du bibliothécaire de l'A. B. F. est un jeu amusant, et instructif. Si le métier change, les professionnels changent aussi . Les statuts sont ressentis comme inadaptés, spécialement pour les bibliothécaires-adjoints d'Etat, sous-payés et de plus en plus surdiplômés, qui font tout autre chose que les "tâches techniques" que le statut leur confie. Plusieurs enquêtes , d'origine ministérielle (B 184) et syndicale ont eu lieu, pour cerner le contenu actuel des activités de ces catégories de personnel. Une connaissance plus fine permettrait de soulager des tensions et de mettre fin à certains dysfonctionnements.

On veut donc s'employer à une analyse de l'activité, c'est à dire (G. Karnas, B 211) à l'analyse des tâches des agents, complétée par celle de la globalité des conditions dans lesquelles les tâches sont effectuées : c'est l'ensemble qui compose l'analyse de l'activité :

². Les bibliothèques universitaires : bilan d'une décennie, perspective d'avenir. A. B. F., 3 trim. 1982, vol. 113.
Situation des bibliothèques universitaires. A. B. F., 1 trim. 1978. p. 7-38.



On tient compte aussi de la tâche effective des agents d'exécution, dont le recouvrement avec la tâche prescrite n'est jamais total : le pourquoi et le comment du non-recouvrement sont instructifs quant à l'organisation d'ensemble.

Hors même de ce besoin de moins en moins latent et de ce désir d'analyse de l'activité, on se trouve dans un contexte plus général de recherche sur le management des bibliothèques, entreprise entre autres à l' E. N. S. S. I. B. La littérature étrangère sur le sujet est abondante, mais plus restreinte en français, langue dans laquelle n'existe pas encore de manuel général.

Par ailleurs, nous appartenons à un moment historique où l'évaluation est devenue pratique courante. Ou du moins le sentiment que l'évaluation est nécessaire s'impose de plus en plus. Les bibliothèques centrales de prêt sont devenues des services départementaux. Il est normal qu'au bout de quelques années les Conseils généraux désirent évaluer cet outil qu'ils ont reçu, parfois sans trop savoir qu'en faire a priori, qu'ils ont vu fonctionner, duquel ils ont progressivement pris possession, auquel ils ont bien souvent donné une nouvelle impulsion, accompagnée de crédits et de création de postes.

Le contexte politique des B. C. P. a enfin été totalement renouvelé depuis la Décentralisation: le 1 janvier 1986, elles sont passées, avec armes et bagages, c'est à dire avec leurs personnels et leurs moyens, à la disposition des Conseils généraux. Le Directeur n'est plus l'agent de l'Etat qui applique la politique de l'Etat, mais il est mis à la disposition du Département pour appliquer sa politique. 92 politiques différentes si l'on veut - mis à part le contrôle technique de l'Etat, organisé par un décret de 1988 (B 230) au lieu d'un seule, venue de la Direction du livre.

Les B. C. P. ont toujours pour fonction "d'irriguer" les communes de moins de 10 000 habitants, mais ce milieu lui-même a changé depuis les textes fondateurs de 1945. La "rurbanisation" s'est étendue, inégalement selon les régions. Le niveau moyen de formation des ruraux a

considérablement augmenté. L'automobile a changé la perception de l'espace. La coupure mythique ville-campagne s'est effacée pour laisser place à de nouvelles relations. Le réseau associatif et celui de la circulation de l'information dans les milieux ruraux se sont renouvelés.

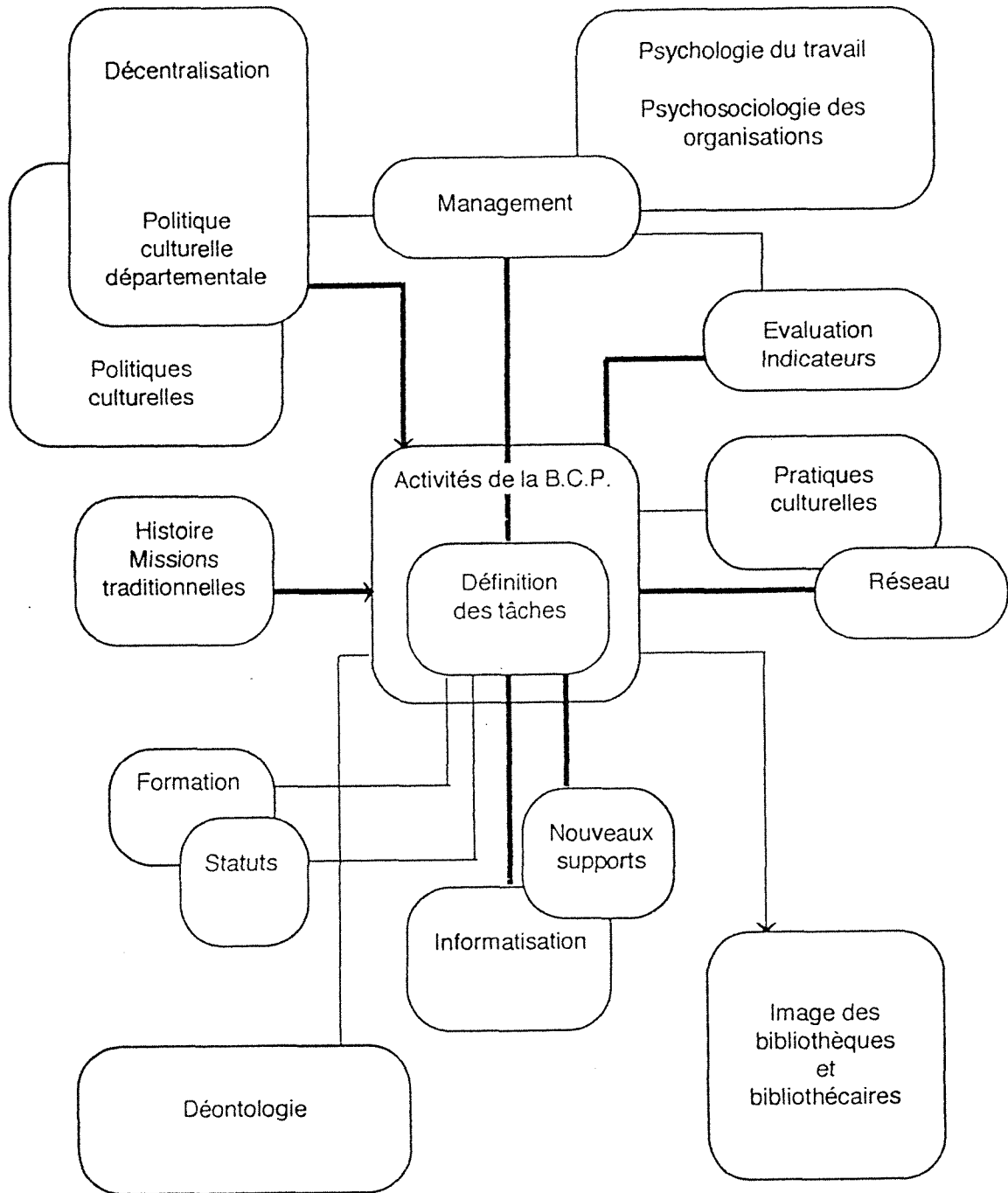
Le contexte technologique enfin a changé. Les B. C. P. ne distribuent plus seulement des imprimés. La musique enregistrée a fait son apparition dans les fonds, les vidéogrammes de plus en plus. On rencontre artobus et musibus sur certaines routes (B 130). En plus des documents, certaines B. C. P. diffusent des informations (B 140). A nouveaux supports et nouveaux canaux de distribution nouveaux traitements.

L'informatisation des B. C. P., avec ses avatars dus à la conception du réseau LIBRA puis à son abandon, a obligé à chaque fois à réfléchir au fonctionnement. Toute informatisation conduit à repenser les tâches et leur organisation à l'intérieur de la structure. Mais le fonctionnement du réseau est concerné lui aussi. Peut-on avoir un système informatique compatible avec celui de toutes les petites bibliothèques qu'on dessert ? Et les bibliobus : transactions et réservations en temps réel ?

Tout ceci - contexte technologique, contexte socio-culturel, contexte politique affecté de changements majeurs, que tente d'illustrer le schéma suivant - fait que les B. C. P. sont actuellement en pleine transformation. Elles sont à la fois acteurs et objets de leur changement : situation riche de développements futurs, mais aussi situation difficile à vivre. D'où l'intérêt maintenant d'analyser l'activité des B. C. P. - d'une B. C. P. en particulier pour tenter l'approfondissement.

Et la B. C. P. du Bas-Rhin n'est pas n'importe quelle B. C. P. Ancienne, puisque créée en 1946, elle est alors l'héritière des précurseurs de l'entre-deux guerres et des utopies de la Reconstruction : "*le livre à l'assaut des campagnes*" (B 6). Mais elle hérite aussi *volens nolens* du souvenir de la politique volontariste des nazis entre 1940 et 1944.

Ancienne, elle a longtemps été pionnière: pour le bibliobus de prêt direct à partir de 1966, par la création de deux Annexes ouvertes au public au milieu des années 1970. Pour des raisons que nous analyserons plus tard, elle a, à partir de 1988, reconverti ses activités. A la Centrale, le dépôt scolaire et le prêt direct par bibliobus ont été abandonnés, au profit de la création et de l'animation d'espaces de lecture - bibliothèques municipales et antennes - et de la formation de bénévoles. Le personnel a donc complètement changé d'activités, au moins les catégories B et C, au moment où le système informatique devait être repensé. Au 1 juillet 1991 plus de 650 bénévoles ont été formés, 41 bibliothèques municipales ont été créées dans des villes de moins de 10 000 habitants (y compris celles qui avaient été installées avant la restructuration, au début des années 1980) et 45 antennes. Le travail de création et de formation, qui avait été commencé à partir du début des années 1980, s'est considérablement accéléré depuis 1989. Le personnel a dû s'adapter, ce qui n'a pas été sans difficultés. La B. C. P. du Bas-Rhin, longtemps pionnière du prêt direct, de l'ouverture des Annexes



→ Action
— Action et rétroaction

LE CONTEXTE DES ACTIVITES DE LA B.C.P.

au public, s'est lancée dans la création d'un futur réseau d'espaces de lecture. Elle n'est pas seule à poursuivre cet objectif, mais sa méthode radicale la distingue. Cette avancée dans la réflexion et dans l'action, dans une remarquable continuité de direction (depuis 1962), les conséquences qui en ont résulté pour le personnel, justifient l'analyse de l'activité dans ce cas précis.

Hypothèses et objectifs.

Au début de cette recherche, nous avons émis différentes hypothèses, avant de pénétrer à la B. C. P., ne la connaissant que de l'extérieur et par la littérature.

Quel avenir pour la B.C.P. ? Elle n'est déjà plus seulement un service de véhicules livrant et reprenant ses documents. Sera-t-elle centre de ressources humaines, techniques, documentaires, tête de réseau, bibliothèque de recours, outil de formation ? Qui décide de cet avenir ? Le Conseil général, les municipalités, la direction de la B.C.P. ?

Le personnel passe beaucoup de temps à la formation des bénévoles. Cela exige de lui des qualités de pédagogie, qu'on ne lui demandait guère auparavant. Est-il aidé ? Soutenu ? Formé à cette tâche ? D'autre part le rythme de formation des bénévoles va-t-il se maintenir ou se ralentir ?

La fin du prêt direct, c'est pour le personnel la fin du contact avec les lecteurs : le rapport est désormais pour l'essentiel à double niveau :

lecteurs <-----> bénévoles <-----> bibliothécaires de la B.C.P.

Est-ce une explication au fait que parfois le changement a été mal vécu ? Ou bien aussi la fin des indemnités de tournée ? Le travail effectué précédemment est-il rejeté ? Y a-t-il un problème de définition commune des objectifs ?

Notre stage devait nous permettre de travailler ces hypothèses, de les modifier, de les approfondir, ou de les rejeter comme non pertinentes. Nos objectifs étaient d'analyser l'activité, de comprendre la logique interne de l'organisation, pour permettre une meilleure évaluation de l'efficience et de l'efficacité. De mieux connaître le devenir des B. C. P. après la Décentralisation : elles n'ont plus de direction centrale, à la limite chacune applique la politique de son Département. Il y a des études ponctuelles : notre recherche voulait tenter de se joindre à elles, pour approfondir la connaissance des B. C. P. Nous voulions aussi approcher le métier de "bécépiste" dans la réalité, la gestion de l'espace et du temps en B. C. P. ; et enfin fournir des éléments de réponse aux interrogations sur l'avenir des B. C. P. : outils de la politique départementale, mais aussi quelle politique et comment ?

Méthode.

Notre recherche n'est ni une typologie des tâches, ni une histoire de leur évolution, bien que nous ayons dû en tenir compte, mais une analyse à un moment donné - autour de juillet 1991- de l'activité du personnel.

Notre stage de trois mois à la B. C. P. nous a permis d'observer le personnel en activité, en nous intéressant, pour chaque tâche d'exécution, à :

- la prescription
- la prise d'initiative
- la liberté de l'opérateur pour effectuer la tâche
- sa durée, ses interruptions éventuelles
- les relations et recours auxquels elle donne lieu
- ses modalités de contrôle.

Les observations ont été accompagnées d'entretiens, un approfondi au moins, et plusieurs, plus ou moins longs, à toutes occasions que nous avons suscitées. Ils portaient sur l'activité en général, les activités particulières éventuelles, les remarques que l'agent pouvait faire sur l'organisation de son travail, et tout ce qu'il avait à dire en général sur la structure. Nous n'avons rencontré aucune réticence à ces entretiens. Le questionnaire (B 184 , *Documents annexes* p. 319-321) utilisé par C. Belayche et M. Pénichon pour la définition des tâches des bibliothécaires-adjoints ne pouvait servir tel quel, il donnait lieu à des interprétations variables, nous l'avons donc utilisé comme base à une grille d'entretien approfondi, avec les bibliothécaires-adjoints, le conservateur, mais aussi avec les magasiniers chauffeurs.

Nous avons aussi rencontré d'autres acteurs de la politique culturelle locale, au Conseil général, à l'administration départementale, à la D. R. A. C., et visité ou interrogé par téléphone d'autres "bécépistes", des professionnels et des bénévoles des bibliothèques du réseau, d'autres professionnels régionaux, des libraires, des lecteurs, des maires, adjoints et architectes travaillant sur des projets de bibliothèques.

Notre étude repose donc sur notre stage à la B. C. P., ces observations et ces entretiens. Inévitablement des biais ont été introduits par différents interlocuteurs : il est inévitable qu'un agent parlant de son activité traduise dans son discours une image de ce qu'il veut être et de ce qu'il veut dire de la B. C. P. Nous espérons que la multiplicité des sources nous aura permis de faire la part des choses.

Nous avons l'intention de nous pencher sur la totalité de la B. C. P. du Bas-Rhin, à savoir la Centrale de Strasbourg et les Annexes de Sarre-Union et de Villé. Mais celles-ci ont été fermées, à cause des travaux de peinture puis des congés annuels, à partir de la fin juin 1991. Nous n'avons donc pu nous rendre qu'une fois sur place, et n'avons eu qu'un entretien avec le personnel, et peu

de temps pour observer son activité. Or les Annexes, ouvertes au public, ont une double, voire triple fonction :

- de bibliothèque intercommunale, ou cantonale, avec discothèque et vidéothèque
- d'annexe de B. C. P. "traditionnelle" avec prêt direct et activité scolaire par bibliobus
- de "ravitailleuse" de lieux de lecture créés dans leur secteur par la Centrale, et desservis

ensuite par les Annexes.

Ne voulant pas analyser des activités que nous n'aurions pas observées, nous avons donc renoncé à cette partie du travail, nous concentrant sur l'analyse de l'activité à la Centrale. Mais nous tenons compte de la place des Annexes dans le fonctionnement global de la B. C. P., de leur poids sur l'organisation, de leur importance dans la construction du réseau actuel et à venir.

1. Le contexte : une B. C. P. dans l'histoire ... et dans son département .

1. 1. Le poids de l'histoire.

1. 1. 1. Histoire et missions des B. C. P.

On ne rappellera pas ici toute l'histoire et le détail des missions des B. C. P. : on veut seulement redire les dates-repères et les principes, cadre dans lequel s'est développé l'objet de notre étude. Les premières B. C. P. ont été créées par l'Ordonnance du Gouvernement provisoire de la République française du 2 novembre 1945 . Leur première mission est de "*ravitainer en livres les petites agglomérations urbaines de 15 000 habitants et les communes rurales...par des dépôts réguliers, temporaires et renouvelables...*" (Arrêté du 18 décembre 1953, Bulletin Officiel de l'Education nationale, n°2, 14 janvier 1954, p. 173). A l'époque, cette population représente environ 27 millions de Français sur 42. Héritières des bibliothèques circulantes de l'entre-deux-guerres (Aisne), les 8 premières B. C. P. disposent de 4 personnes chacune - un conservateur ou un bibliothécaire, un sous-bibliothécaire, une sténodactylographe, un chauffeur - et d'un véhicule. Ce sont celles de l'Aisne, de la Dordogne, de l'Isère, du Loir-et-Cher, de la Marne, du Haut-Rhin, des Deux-Sèvres, du Tarn. Sur la longue durée, leur histoire est caractérisée par les points suivants :

- rapports avec le monde scolaire : étroits, puis on assiste à un *dégagement progressif*, inégalement et incomplètement achevé (Circulaire de 1978, B 231).
- *rythme de création irrégulier* : le territoire, hors la région parisienne, n'est entièrement couvert (71 B. C. P. en 1976) qu'au courant des années 1980, à l'approche de la Décentralisation.
- la Décentralisation, qui les a livrées le 1 janvier 1986 aux Départements, avec leurs moyens et leurs personnels mis à disposition : c'est une autre histoire qui commence.

1. 1. 2. La B. C. P. du Bas-Rhin avant la restructuration.

1. 1. 2. 1. Une pionnière.

La B. C. P. du Bas-Rhin est une des anciennes : elle a été créée en 1946, avec 8 autres : celles des Bouches-du-Rhône, de la Haute-Garonne, de la Gironde, de l'Hérault, de l'Indre-et-Loire, du Rhône et de l'Ain, de la Seine-Maritime et de la Seine-et-Oise.

Dès 1946, les deux départements alsaciens sont donc pourvus. Comme les autres, la B. C. P. du Bas-Rhin dispose de 4 personnes, d'un petit camion, et de caisses. Elle est logée, au début, dans deux pièces à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, puis dans l'ancienne Ecole normale d'institutrices, place du Foin, jusqu'en 1968. Selon La Bibliothèque centrale de prêt du Bas-Rhin : 1946-1976 (B 26), que nous suivrons pour la première partie de son histoire, les locaux sont déjà inadaptés, mais ils n'avaient pas été prévus pour cette fonction.

La première année est consacrée à l'achat et à l'équipement des ouvrages, et la première "campagne" (B 26, toujours : ne retrouve-t-on pas ici le "*bibliobus à l'assaut des campagnes*", B 6) a lieu en 1947-48 : 242 communes sont alors desservies (un peu moins de la moitié des communes du département), soit 193 000 habitants. 482 dépôts ont été créés, et 20 000 livres déposés : guère plus de 40 ouvrages par dépôt, on jugera du changement d'échelle avec les chiffres actuels.

En 1951, 473 dépôts existent, 70 000 volumes ont été déposés cette année-là : 81 % des communes de moins de 15 000 habitants sont desservies. Peu à peu, le bibliobus équipé de rayons remplace le système de caisses : le dépositaire choisit dans le millier d'ouvrages contenus dans le véhicule. La B. C. P. s'insère de mieux en mieux dans le tissu local : "*On commence à éditer des catalogues à l'usage des dépositaires (romans), on crée une Société des Amis de la Bibliothèque Centrale de Prêt, on commence la collaboration avec l'Alliance française, les Ecoles Normales, la revue Départ et les cours post-scolaires, les inspecteurs primaires... pour aider à la diffusion de la lecture publique*" (B 26). A partir de 1954, elle édite *A livre ouvert*, avec les autres B. C. P. de l'Est.

En 1962, elle est à saturation. Elle renouvelle 700 dépôts chaque trimestre, et dessert 527 communes. Son bibliobus de 5 tonnes est le plus gros en service à l'époque.

Après 20 ans d'existence, la B. C. P. a atteint une sorte de palier. La quasi-totalité des communes est desservie, mais le dépôt est inadapté aux habitudes des adultes, et de toute façon d'un choix trop limité. "*En dehors des enfants, nous ne touchons pas 4 % des adultes et des jeunes entrés dans la vie professionnelle. Où sont les lecteurs adultes que nous formons depuis 20 ans ?*"

Pour mieux répondre aux besoins des lecteurs potentiels, la B. C. P. se lance dans une expérience de prêt direct : le premier bibliobus stationne à Mutzig en novembre 1966. Attrait de la nouveauté ? C'est un succès. L'expérience est généralisée à partir de 1969, l'établissement ayant été désigné par la D. B. L. P. comme "B. C. P. pilote". Il quitte la place du Foin pour des locaux neufs (750

m2 en rez-de-chaussée) en bordure du campus de l'Esplanade. Ses moyens ont considérablement augmenté : 15 personnes, 6 bibliobus, près de 140 000 volumes (16 000 achetés chaque année). 37 communes sont desservies en prêt direct (55 260 habitants, 2 651 lecteurs inscrits dont 40 % d'enfants).

	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Communes						
avec prêt direct	63	71	76	80	85	85
Habitants	99 885	113 550	125 873	128 408	135 792	135 792
Inscrits adultes				7 258	5 565	6 566
Prêts / an	93 519	125 401	221 529	107 083	116 864	137 253

Très grossièrement, et hors l'année exceptionnelle de 1972, le ratio est autour de 1 livre prêté par an par habitant de la zone desservie. En 1974 et 1975, on approche de 20 ouvrages prêtés par an par adulte inscrit, ceux-ci représentant environ 4 à 5 % de la population totale de ces communes.

Un autre virage est pris avec la création des Annexes de Sarre-Union et de Villé en 1975. C'est aussi un changement de dimension. La B. C. P. a d'ailleurs un poste d'adjoint depuis 1973. Ces Annexes de la B. C. P. exercent les mêmes fonctions de ravitaillement en ouvrages de la population du secteur, mais sont, de plus, ouvertes au public. Leur rôle de bibliothèque intercommunale, ou cantonale, rencontre immédiatement un très grand succès, qui ne se démentira pas, et s'accroîtra encore avec l'introduction de l'audiovisuel à partir de 1979. Tant et si bien qu'il ne peut être aujourd'hui question, dans une B. C. P. qui repense son réseau, de les fermer purement et simplement au public. Ni le public ni le personnel ne comprendraient qu'on interrompe une activité qui rencontre un tel succès. Les fonctions des Annexes n'ont donc pas été fondamentalement touchées lors de la restructuration de 1989.

1. 1. 2. 2. Etat en 1976

En 1976, pour la desserte de 516 communes de moins de 20 000 habitants, et des établissements scolaires, la B. C. P. dispose des moyens suivants (d'après B 26) :

1 Centrale à Strasbourg, 36, boulevard de la Victoire : 750 m2 et 360 m2 prêtés par la B.N.U.S.,

2 Annexes à Villé et à Sarre-Union,

32 fonctionnaires + 2 demi-emplois rétribués par la Société des amis de la B. C. P., + 3 femmes de ménage,

8 bibliobus et 1 voiture de service,

237 940 ouvrages inscrits à l'inventaire,

169 abonnements de périodiques (57 titres par Annexe, 55 titres à la Centrale),

1 643 disques,

1 revue à l'intention des dépositaires et des lecteurs Livre-service,

1 revue pour les enfants, en collaboration avec les bibliothèques publiques d'Alsace, sections jeunesse, Du côté des enfants.

LA CENTRALE A STRASBOURG :

LA DIRECTION ET LES SERVICES ADMINISTRATIFS COMPRENNENT :

1 conservateur chargé de la direction,

1 conservateur-adjoint, responsable du service interne et de la section jeunesse,

1 sous-bibliothécaire principal responsable du service comptabilité (traitements, matériel),

1 chef de section responsable du service des tournées,

1 commis,

1 sténodactylo.

LE SERVICE INTERNE :

2 sous-bibliothécaires, 1 agent technique de bureau, 1 magasinier, 2 relieurs à mi-temps .

1 036 collections sont répertoriées.

Il faut 2 h 15 de travail ininterrompu depuis l'arrivée du livre à la B. C. P., pour effectuer toutes les opérations techniques nécessaires au prêt.

Le rythme moyen d'accroissement annuel est de 14 000 ouvrages. Certains titres sont achetés en 20 ou 26 exemplaires. Ce nombre est insuffisant surtout pour les enfants et pour les livres de jeunes (CES, MJC...) Le nombre de titres achetés est en moyenne de 4 500 dans tous les genres.

LE SERVICE PUBLIC :

LE SERVICE DES ECOLES PRIMAIRES :

4 tournées par semaine, 2 à 3 renouvellements par an.

1 bibliobus avec 1 chauffeur, 1 sous-bibliothécaire responsable du service (et du catalogage des livres d'enfants), + 1 sous-bibliothécaire et le conservateur-adjoint qui assurent chacun 1 tournée par semaine.

Résultats au 1 novembre 1976 :

312 communes visitées

511 dépôts dans les écoles (+ 4 dans une MJC et un dépôt à l'Aérium du Hohwald)

1 012 passages

41 186 volumes déposés dont 21 007 albums pour les petits, 20 179 contes, romans et documentaires pour les plus grands.

C'est le service le plus déficitaire : pas assez de bibliobus, pas assez de livres, les achats n'arrivent pas à compenser les éliminations des livres trop usés.

LE SERVICE DES DEPOTS POUR ADOLESCENTS ET ADULTES

2 à 3 tournées par semaine, 2 à 3 renouvellements par an.

1 bibliobus, 1 conducteur, 1 sous-bibliothécaire.

128 communes desservies.

174 dépôts :

dans une bibliothèque municipale : 5

dans une mairie : 123

dans une MJC ou un foyer de jeunes : 31

dans une entreprise : 11

ailleurs : 4 (caserne, aérium, Alliance française, particulier).

299 renouvellements au 1 novembre 1976

29 079 ouvrages déposés à la même date.

LE SERVICE DE PRET DIRECT AUX COLLEGES :

4 tournées par semaine.

1 bibliobus, 1 conducteur, 1 sous-bibliothécaire, 1 agent de bureau.

9 établissements sont desservis toutes les 6 semaines :

3 488 élèves répartis dans 143 classes

3 342 élèves (et 143 professeurs) sont inscrits dans le bibliobus ; ils ont emprunté 40 330 volumes depuis le 1 janvier, et les professeurs 1 137 volumes.

LE SERVICE DE PRET DIRECT AUX ADULTES ET AUX ADOLESCENTS :

3 bibliobus, 3 conducteurs, 4 sous-bibliothécaires, 1 agent technique, se répartissent les 42 tournées par mois : il manque 2 sous-bibliothécaires à plein temps pour ce service, et une secrétaire.

91 communes desservies (133 537 habitants), 3 307 adultes et 1 322 jeunes de plus de 14 ans sont inscrits dans les 3 bibliobus : 4 629 lecteurs au total. Ils ont emprunté 111 443 volumes, soit 84 726 pour les adultes et 26 717 pour les jeunes.

LES ANNEXES :

SARRE-UNION

inaugurée le 19 décembre 1975,

1 bâtiment de 450 m²,

4 personnes :

- 1 sous-bibliothécaire chargé de la gestion
- 1 sous-bibliothécaire pour les tâches techniques
- 1 agent technique faisant office de secrétaire
- 1 conducteur

1 bibliobus

environ 10 000 ouvrages en accès direct, et 2 000 dans le bibliobus

57 titres de périodiques offerts à la consultation sur place

822 disques : la discothèque sera ouverte, espère-t-on, pour Noël 1976.

L'Annexe de Sarre-Union a 3 cantons à sa charge : Sarre-Union, Drulingen et La Petite-Pierre, ils représentent 66 communes et 35 670 habitants.

Sont desservies :

- 8 communes en prêt direct pour les adultes
- 17 communes en dépôts pour adultes (mairies)
- 44 communes en prêt direct scolaire (49 écoles, 89 classes).

2 formules de service sont offertes à la population :

1) Le bibliobus

1 545 enfants sont inscrits dans le bibliobus. Celui-ci est passé 7 fois depuis le 1 janvier 1976.

10 343 volumes ont été prêtés aux enfants

1 344 volumes ont été déposés dans les mairies.

2) La bibliothèque

Elle offre aux lecteurs des communes des 3 cantons :

- 1 salle de prêt et de consultation pour les adultes
- 1 salle de prêt et de consultation pour les enfants
- 1 discothèque de prêt et d'écoute (pas encore ouverte)
- la possibilité d'organiser de petites expositions, des conférences, des concerts.

Les lecteurs sont inscrits une fois pour toutes. La carte d'inscription leur donne accès aux collections et activités de la bibliothèque, que ce soit dans le bibliobus ou à l'Annexe.

Résultats pour la première année de fonctionnement :

- Adultes inscrits : 619 (258 de Sarre-Union, 361 d'autres communes)
- Lecteurs venus : 3 865 (2 118 de Sarre-Union, 1 747 d'autres communes)
- Livres empruntés : 13 262 volumes
- Enfants inscrits : 737 (391 de Sarre-Union, 346 d'autres communes)

Lecteurs venus : 8 082 (6 055 de Sarre-Union, 2 027 d'autres communes)

Livres empruntés : 13 972 volumes.

Au total, Annexe et bibliobus :

2 901 lecteurs inscrits (619 adultes, 2 282 enfants), plus ceux des dépôts, non chiffrés.

22 290 inscrits venus (3 865 adultes, 18 425 enfants).

39 046 volumes prêtés (14 606 pour les adultes, 24 440 pour les enfants).

VILLE

Même surface, même organisation que l'Annexe de Sarre-Union :

1 bibliobus

1 sous-bibliothécaire chargé de la gestion du service

1 sténodactylo-secrétaire

1 conducteur.

L'Annexe doit desservir 3 cantons : Villé, Barr, Sélestat, soit 43 communes et 49 233 habitants.

1) Desserte par bibliobus :

34 écoles, 80 classes, 1 898 élèves (soit 40 % environ de la population scolaire des 3 cantons), sont desservis en prêt direct scolaire.

De décembre 75 à octobre 76, 10 867 volumes ont été prêtés.

16 communes reçoivent un dépôt pour les adultes et adolescents à la mairie : 36 renouvellements en un an, 2 570 volumes déposés.

Prêt direct pour adultes et adolescents dans 6 communes : 180 lecteurs inscrits. 740 emprunteurs venus dans le bibliobus, 3 476 livres empruntés en 1 an.

2) A l'Annexe :

Lecteurs inscrits à l'Annexe :	428 adultes	
	499 enfants	total : 927

Emprunteurs à l'Annexe :	1 966 adultes	
	2 713 enfants	total : 4 679

Du 20. 12. 1975 au 31. 10. 1976, les adultes ont emprunté 7 930 volumes, les enfants 7 847 .

Total général Annexe et bibliobus :

Lecteurs inscrits : 2 825 dont 2 387 enfants, 438 adultes (les lecteurs des dépôts sont incontrôlables).

Emprunteurs : 16 372 dont 13 666 enfants.

Livres empruntés : 32 690 dont 18 714 pour les enfants.

476 communes sont en 1976 desservies par la B. C. P., Centrale et Annexes, soit 62,27 % des communes relevant de ses services.

1. 1. 2. 3. Le milieu départemental.

La B. C. P. s'est développée dans ce qu'on a pu appeler un terrain en or : pour parler très brièvement, le Bas-Rhin est plutôt un département prospère. Le découpage géographique est connu: plaine rhénane, vallées de la Bruche, de Villé, Alsace Bossue, forêt de Haguenau et Nord du département, bourgs du Kochersberg... Nulle part de zone véritablement sinistrée, des villages plutôt gros. On appelle ici petite commune une commune de 600 habitants et non de 20 comme dans d'autres départements.

En 1990, le Bas-Rhin compte 522 communes : 12 ont plus de 10 000 habitants:

Bischheim	16 346
Bischwiller	11 092
Haguenau	30 384
Hoenheim	10 587
Illkirch Graffenstaden	23 738
Lingolsheim	16 496
Obernai	10 077
Ostwald	10 211
Saverne	10 448
Schiltigheim	29 330
Sélestat	15 896
Strasbourg	255 937 ³

soit une population "urbaine " de 440 542 habitants, sur 968 006 (45 %).

La B. C. P. est donc en charge de 510 communes :

176 communes de 1 000 à 9 999 habitants

303 communes de 300 à 999 habitants

131 communes de moins de 300 habitants (dont 9 de moins de 100)

³ - Chiffres I. N. S. E. E. 1990 (B 20), avec les doubles comptes : la B. C. P. prend en compte la population totale, (y compris les hospitalisés, les personnes âgées vivant dans les hospices, les étudiants, les travailleurs en foyer).

Malgré la montagne vosgienne et son climat, aucune commune n'est d'accès véritablement difficile pendant de longues périodes. La répartition de la Centrale et des Annexes sur le territoire est judicieuse, pour une couverture facile du département (voir carte, et *Documents annexes* p. 203 et 205).

1. 1. 2. 4. Traditions et tissu associatif.

Bien que la loi de 1901 ne s'applique pas aux associations du Bas-Rhin (qui était alors partie du Reich), celles-ci sont nombreuses et actives, (la loi locale de 1907 qui les régit n'est pas fondamentalement différente de la loi "française" de 1901), y compris dans beaucoup de petites communes. La préservation de la culture traditionnelle encore très prégnante, le maintien des populations rurales, rencontrent un large écho ; le taux de travail féminin salarié est relativement peu élevé : le milieu est donc globalement favorable au bénévolat, c'est une autre des conditions favorables aux projets actuels de la B. C. P.

1. 1. 2. 5. Autres institutions de lecture, de formation et de coopération .

L'autre B. C. P. alsacienne, celle du Haut-Rhin, est aussi une "ancienne", puisqu'elle a été créée en 1945. Elle est parmi les premières à avoir soutenu la création de bibliothèques municipales, depuis 1972. Son réseau s'est développé progressivement : elle n'interrompt le prêt direct qu'au moment où le nouvel espace de lecture est prêt à prendre le relais ; mais elle est exigeante en matière de surface, d'engagement municipal, elle pousse au recrutement de professionnels, même si la commune n'a que 1 500 ou 2 000 habitants, sans exclure du tout qu'ils soient entourés de bénévoles. D'expérience, elle préfère éviter les équipes composées de bénévoles seuls. La formation qu'elle assure à ceux-ci est de 6 fois 6 heures, par groupes de 25 personnes environ, réunis deux fois par an. La région compte aussi deux bibliothèques municipales classées, celles de Colmar et Mulhouse, d'autres bibliothèques municipales (Strasbourg, et plusieurs villes de moyenne importance).

L'A. B. F. Alsace organise depuis plusieurs années une formation à Mulhouse, environ 1 jour par semaine, et qui se développe sur une année scolaire. La B. C. P. du Haut-Rhin encourage les bénévoles de son réseau à la suivre. Une formation similaire va se mettre en place à partir d'octobre 1991 à la Bibliothèque municipale de Strasbourg.

Depuis sa création, la Société des amis de la Bibliothèque centrale de prêt du Bas-Rhin soutient celle-ci, en particulier par des achats et la prise en charge de postes professionnels. Elle était, avant la Décentralisation, largement subventionnée par le Conseil général :

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

ALLEMAGNE



DEPT DE LA MEURTHE ET MOSELLE

ALLEMAGNE

DEPT DES VOSGES

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Année	Subvention du Conseil général
1975	35 000 F
1976	60 000 F
1977	60 000 F
1978	60 000 F
1979	60 000 F
1980	66 600 F
1981	74 000 F
1982	98 500 F
1983	100 000 F
1984	100 000 F
1985	100 000 F

L'agence de coopération régionale, CORDIAL, créée plus récemment, est basée à la B. C. P. du Haut-Rhin. Elle organise des sessions de formation, plutôt réservées aux professionnels, et des animations, dont peuvent profiter toutes les bibliothèques de la région. La B. C. P. du Bas-Rhin a servi plusieurs fois de relais pour l'information et la diffusion de ces animations.

On le voit, le milieu était dans son ensemble, avant la Décentralisation, plutôt favorable au développement de la lecture publique. Le plan actuel n'est pas sorti de rien.

1. 1. 2. 6. Les années 1980-1986.

La B. C. P. continue sur sa lancée : bibliobus de prêt direct et de desserte scolaire, Annexes ouvertes au public, mais aussi création d'une vingtaine de bibliothèques municipales. A la Centrale, l'activité est entièrement tournée vers l'extérieur, le travail interne semble, dans le souvenir des agents présents à cette époque, passer au second plan. Les tournées de prêt direct sont nombreuses, mais la part de la population touchée stagne. Les enfants d'âge scolaire, nombreux, semblent s'évaporer, une fois entrés dans la vie active. Ce n'est pas le déclin, cependant la phase d'expansion semble terminée.

1. 1. 3. Facteurs de changement dans les B. C. P.

1. 1. 3. 1. Le milieu.

Le milieu rural français, en quarante ans, a subi une mutation considérable. On en rappellera quelques traits : augmentation des rendements, baisse relative de la population active agricole,

transformation des paysages, développement de la scolarisation, facilité accrue des déplacements. Géographiquement, sociologiquement, économiquement, culturellement, la coupure monde urbain - monde rural n'est plus du tout la même qu'en 1945. Les "vieilles" B. C. P. ont un handicap sur les "nouvelles": elles doivent transformer progressivement leur activité pour toucher les lecteurs (réels et potentiels) tels qu'ils sont et où ils sont, et se détacher du milieu éducatif (Circulaire de 1978, B 231).

1. 1. 3. 2. Nouveaux supports et nouvelles technologies.

Seuls les livres au début constituaient le fonds des B. C. P. Progressivement, pour répondre à la demande effective ou pressentie, les enregistrements sonores ont fait leur apparition. Et, dans certains départements, les vidéogrammes et les œuvres graphiques. A nouveaux supports, nouveaux traitements, nouvelles modalités de communication. D'autres procédés ont été introduits, comme les fiches CANAC. La B. C. P. du Bas-Rhin, depuis 1975, utilisait les fiches du Catalogage national centralisé (72,34 % des titres nouveaux acquis par la B. C. P. en 1976), d'où, malgré des imperfections, un gain de temps certain.

Mais c'est surtout l'informatisation qui, plus que les nouveaux supports, a modifié l'activité des B. C. P. à partir des années 1980. La B. C. P. du Bas-Rhin a été adhérente au réseau LIBRA. Depuis son abandon, elle a une informatique en site propre, avec SDL-MEDIA, de SCETORG, qui est un sous-produit de LIBRA. Comme partout, l'informatisation a obligé à analyser l'activité de chacun, à la repenser. Et les avatars successifs du système font que le personnel doit s'adapter sans cesse. Psychologiquement et professionnellement, c'est un cap qu'il a dû passer dans tous les établissements, une remise en cause des habitudes dans les "vieilles bibliothèques".

1. 1. 3. 3. La Décentralisation.

Last but not least, le dernier facteur de changement dans les B. C. P., que nous évoquerons en quelques mots comme les autres, est la Décentralisation.

La Décentralisation, initiée par les lois de 1982, a, en matière de culture, connu quelques aménagements particuliers. Les B. C. P. devant passer sous la coupe des Départements au 1 janvier 1986, l'Etat a entrepris une politique active de couverture du territoire, pour combler les "trous", qui étaient encore nombreux. Les moyens et le personnel ont été mis à la disposition des Conseils généraux. Le milieu professionnel a connu, à partir de 1982 et pendant les premiers temps de la départementalisation, une anxiété à quitter le giron lointain de l'Etat, ressenti comme protecteur et garant des principes. Il semble, avec un peu de recul, que, dans nombre de départements, le changement ait été positif : accroissement des moyens financiers et en personnel, réflexion sur la mission. Mais c'est encore un changement que les agents ont dû vivre, une modification des rapports de pouvoir locaux et, quelquefois, des activités.

1. 2. La politique du Département du Bas-Rhin en matière de lecture.

Tous ces facteurs de changement concernent l'ensemble des B. C. P. Nous devons maintenant nous pencher sur le cas particulier de la B. C. P. du Bas-Rhin, devenue service départemental.

1. 2. 1. Genèse du plan.

1. 2. 1. 1. La question.

Etat en 1986

Le Département a donc reçu un service de l'Etat : des moyens et une mission. Dès avant la date du 1 janvier 1986, il a mis la B. C. P. sous observation et accru ses moyens (création d'emplois en 1985). Un rapport établi par la Directrice au 31 octobre 1985 donne l'état des missions, des moyens et des services. Nous en extrayons les éléments suivants, qui dressent un tableau de la B. C. P. à la veille de la Décentralisation.

MOYENS DONT DISPOSE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET :

1. Personnel

Emplois d'Etat : 32

2 conservateurs

15 bibliothécaires-adjoints

8 magasiniers de service de bibliobus

7 agents administratifs

Emplois départementaux, subventionnés à 50 % par l'Etat :

3 bibliothécaires-adjoints (01-10-85)

1 magasinier de service de bibliobus (01-10-85)

2 magasiniers de service général (01-05-85)

2. Parc automobile

9 bibliobus

1 camionnette d'animation

2 fourgonnettes Renault, voitures de liaison, dont l'une est basée à la Centrale, l'autre à l'Annexe de Sarre-Union. Une troisième voiture de service doit être attribuée par la Direction du livre et de la lecture à l'Annexe de Villé, en 1985.

3. Collections

Livres : 500 000 ouvrages inscrits à l'inventaire au 31-10-1985, dont il faut déduire environ 100 000 ouvrages (surtout livres d'enfants) qui ont été mis au rebut depuis 39 ans.

Ce fonds se répartit à peu près en 2/3 adultes, 1/3 enfants.

Phonogrammes : 10 000 disques (Annexes), 3 000 cassettes audio réparties dans 2 bibliobus, (dans 4 au 1-09-86).

Diapositives : 8 000 réparties en 374 séries documentaires (Annexe de Villé).

Films vidéo : 550 vidéocassettes à Villé (depuis 1979), 120 à Sarre-Union (ouverture en 1983).

Abonnements : 256 pour 151 titres de périodiques (Centrale, Annexes).

4. Acquisitions annuelles :

Livres : 24 000 ouvrages (10 000 adultes et 14 000 enfants) pour 4 100 titres.

Maintien des abonnements.

Phonogrammes et vidéo : selon crédits.

REPARTITION DE CES MOYENS PAR SERVICE PUBLIC.

1. Centrale

Pas de service public à la Centrale.

7 bibliobus, d'une capacité de 2 500 volumes.

a) Bibliobus jeunes en milieu scolaire (maternel et primaire)

2 chauffeurs et 3 bibliothécaires-adjoints à tour de rôle pour les tournées ; 6 tournées par semaine .

354 écoles regroupant 716 classes, et environ 18 000 enfants, sont desservies au 31-12-84, ce qui représente environ 1/3 du public potentiel à servir.

Chaque école voit le bibliobus 3 fois par an (quand il n'y a pas de malade dans le personnel ou de panne de bibliobus, de verglas, de neige, de barrière de dégel, etc...). 10 écoles sont desservies en 6 h (temps scolaire).

Environ 15 minutes par classe (les dépôts se font par classe et non par établissement), un livre déposé par enfant.

b) Bibliobus dépôts "tous publics"

1 chauffeur et 2 bibliothécaires-adjoints, 3 à 4 tournées par semaine.

144 lieux de dépôts dans 121 communes (232 663 habitants) :

16 bibliothèques municipales, dont 12 répondent aux normes des bibliothèques municipales modernes.

32 dépôts dans des mairies.

21 établissements culturels (MJC, etc...).

52 dépôts tous publics dans des écoles.

14 dépôts dans des entreprises.

9 dépôts chez des particuliers.

Périodicité : 3 passages par an - sauf demande contraire du dépositaire.

Durée du passage : de 30 minutes à 1 journée (grosse B. M.).

Quantité moyenne de livres déposés : 50 à 500 volumes.

Nombre de lecteurs : inconnu, pas de statistiques .

En moyenne 25 inscrits par dépôt, soit environ 3 500 à 4 000 lecteurs inscrits sur une population de 323 663 habitants (1,72 %).

c) Bibliobus de prêt direct

4 véhicules, 4 chauffeurs, 6 bibliothécaires-adjoints (certaines tournées partent avec un équipage de 3 personnes, le chauffeur et 2 bibliothécaires-adjoints, en raison de l'affluence des lecteurs).

Un passage par mois.

Communes desservies : 107

points d'arrêts dans les communes : 206

durée d'arrêt : de 1/4 d'heure à 4 heures.

Certaines communes sont desservies toute la journée à différents endroits, par un ou deux bibliobus en raison de l'affluence de lecteurs, et du nombre de points d'arrêt (ex. Obernai, Mutzig, Rosheim).

Nombre de lecteurs inscrits : 5 148 (4 658 adultes et 490 jeunes).

Ce système de prêt qui a l'avantage sur le dépôt traditionnel de rapprocher la bibliothèque (sous la forme réduite d'un bibliobus) des lecteurs eux-mêmes, par le choix le plus approprié des heures et des points de passage, leur fréquence, le choix offert (2 500 volumes par mois contre 2 500 volumes, 3 fois par an, parmi lesquels le dépositaire choisit une moyenne de 150 ouvrages) ne permet néanmoins de toucher que 2, 65 % de la population des communes visitées .

2. Annexes

Voir plus loin, p. 30-34 .

BILAN.

a) Service jeunes .

On remarque une fragmentation, extrême et préjudiciable à la qualité du service, du temps consacré aux jeunes par le système de la desserte par classe et non par établissement. Pas de bibliothèque commune pour l'ensemble des élèves (problèmes de locaux, refus des enseignants de prendre la responsabilité d'un dépôt global). Nous consacrons au mieux 3 fois par an 15 minutes à une classe : c'est l'instituteur qui choisit ; dans le meilleur des cas, il est accompagné de quelques élèves qui choisissent pour leurs camarades.

Le tiers seulement des effectifs de jeunes scolarisés est touché. Les demandes s'accumulent, non satisfaites, faute de personnel, de véhicules et de fonds suffisants. La mise en service, toute récente, d'un second véhicule va permettre une certaine amélioration du service.

En l'absence de bibliothèque publique dans les communes (à ce jour, seules 14 communes sur 515 de moins de 20 000 habitants possèdent une bibliothèque municipale avec une sélection réservée aux jeunes), le passage d'un bibliobus est le seul contact possible des enfants avec la bibliothèque, même sous une forme aussi peu satisfaisante.

b) Service dépôts adultes et tous publics.

2 cas sont à distinguer :

- celui des véritables bibliothèques municipales .
- celui des "dépôts traditionnels".

Carences des dépôts par rapport aux bibliothèques municipales :

- pas de local distinct réservé, armoire fermée à clé ou caisse dans un coin,
- heures d'ouverture insuffisantes et mal adaptées, surtout pour la population active.
- pas de personnel formé. Le dévouement d'un bénévole, par ailleurs surchargé (instituteur ou secrétaire de mairie), est rare et insuffisant. Différence flagrante avec les équipes de bénévoles que nous avons formées pour les bibliothèques municipales.

- collections offertes au public insignifiantes, on ne peut pas parler de choix avec 50, 200 ou 250 volumes renouvelés au mieux 3 fois par an. Pas d'usuels, d'ouvrages de références, de périodiques, de documents audio-visuels, etc...

Dans l'état actuel des statistiques, on estime que 1, 5 % de la population des communes à dépôts est touché.

c) Service du prêt-direct.

Il est lui aussi, insuffisant. Le pourcentage de la population touchée reste très faible (2, 65 %).

Le rythme de passage est insuffisant, la présence du bibliobus est trop fugitive et trop espacée. Il est difficile d'atteindre l'ensemble des couches sociales, surtout la population active, absente de la commune ou

indisponible à cause de son travail, malgré tous nos efforts d'adaptation (passage en fin d'après-midi et le samedi).

Choix encore trop limité (par rapport aux Annexes ou aux bibliothèques municipales) et réduit aux seuls livres (l'expérience récente de 2 bus équipés de cassettes de musique reste trop limitée : 450 cassettes disponibles). Le rôle de la bibliothèque publique pour l'information, la formation et la documentation du public est difficile à assurer dans un bibliobus.

d) Annexes :

Les résultats de ces 2 services prouvent les avantages d'une structure fixe multi-média (voir p.30-34).

SERVICES INTERNES :

a) Traitement des documents .

1 bibliothécaire-adjoint à plein temps et un agent technique de bureau pour l'enregistrement, l'indexation, les fiches.

1 bibliothécaire-adjoint principal chargé du catalogage et de la formation professionnelle des bibliothécaires bénévoles.

1 bibliothécaire-adjoint : 1/3 temps, enregistrement.

1 agent technique de bureau : 1/3 temps, enregistrement.

Faute de personnel disponible, la couverture est faite par chaque équipe de service public.

Pas de magasinier pour le rangement continu du magasin : le travail est réparti en surplus sur les autres agents.

Bulletinage des périodiques par la secrétaire de la comptabilité.

Offset, imprimerie (tout est fait à la Centrale) : un chauffeur s'est spécialisé (stage) et le fait en plus de son service de bibliobus.

b) Administration

1 secrétaire sténodactylo pour la Direction, avec en plus la gestion des commandes de livres, le tirage des fiches de catalogue, la régie de recettes (travail comptable).

1 commis : gestion du personnel,

gestion des bordereaux de comptabilité du chapitre 34-62.

1 agent technique de bureau.

Pour la gestion des chapitres 34-92 et 34-94 (budget du parc automobile), un des conducteurs en assure la responsabilité (état des dépenses, entretien, réparations des véhicules, factures, devis, etc... tapés par l'agent technique de bureau ci-dessus).

Ventilation des stocks de matériel (colle, plastiques, bristol, fiches, étiquettes, etc...), entretien courant du bâtiment, réparations des volets roulants, ampoules, etc.. assurés sur place par l'équipe administrative et le chauffeur responsable du chapitre 34-92. Les gros travaux sont pris en charge par l'Agence technique des Bâtiments de France.

LA B. C. P. ET L'ANIMATION CULTURELLE.

Nous avons pu, grâce aux crédits déconcentrés de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, disposer en 1984 de 20 000 F et en 1985 de 25 000 F, pour proposer aux nouvelles "petites" B.M. une animation autour du livre pour enfant, par l'ARALE (Association pour la recherche et l'animation autour du livre pour enfants) .

En 1984/85 nous en avons fait bénéficier 4 bibliothèques municipales : Marckolsheim, Holtzheim, Lingolsheim et Ebersheim. En 1985/86, 12 bibliothèques en bénéficieront.

ANNEXE DE SARRE-UNION .

Secteur desservi : cantons de	Sarre-Union	: 22 communes : 14 145 hab.
	La Petite Pierre	: 21 communes : 11 090 hab.
	Drulingen	: 26 communes : 11 231 hab.

		69 communes : 36 466 hab.

Personnel :

Personnel fonctionnaire d'Etat (titulaire) :

- 1 bibliothécaire-adjoint responsable du service des tournées, et, lors des ouvertures, de la salle des adultes.
- 1 bibliothécaire-adjoint, responsable de la discothèque.
- 1 magasinier de service de bibliobus (chauffeur) responsable du bibliobus (conduite, entretien) et de l'équipement des livres.

Personnel départemental (avec 50 % de participation de l'Etat aux salaires et charges) :

- 1 bibliothécaire-adjoint, depuis le 01-10-1985, responsable de la vidéothèque et des périodiques.
- 1 magasinier de service général depuis le 01-05-1985.

L'Annexe assure, grâce à son bâtiment, son personnel sur place, ses collections et son bibliobus, une double mission :

1. Assurer le prêt de livres par le bibliobus aux personnes habitant ou travaillant dans les 69 communes.
2. Accueillir sur place, à l'Annexe, ceux qui sont intéressés par le prêt ou la consultation de livres, revues, disques, et films sur magnéto.

Pour accomplir sa première mission, le bibliobus sillonne les routes des 3 cantons et propose 2 000 livres sous trois formes de prêt :

- le prêt direct scolaire aux élèves des écoles primaires et maternelles : 168 classes dans 68 écoles, soit 3 145 élèves, sont visitées 6 fois par an et ont emprunté 17 530 livres en 1984. Les élèves montent par petits groupes dans le bus et chacun choisit un livre à chaque passage. Entre deux passages, les élèves échangent leurs livres entre eux. En moyenne, 150 livres transitent par classe chaque année.

- le prêt direct adultes-adolescents : 15 communes sont touchées : le bus stationne un jour fixe par mois en différents points de la commune et les personnes intéressées viennent directement choisir sur les rayons. Environ 330 inscrits ont emprunté, en 1984, 3 023 ouvrages .

- le prêt par dépôts : dans les mairies, syndicats d'initiative, entreprises, aérium et autres associations , un intermédiaire (le dépositaire) assure le prêt des livres déposés. 10 organismes ont bénéficié de cette forme de prêt en 1984 avec 929 livres déposés. Les dépôts sont renouvelés en moyenne 3 fois par an. 29 renouvellements ont été effectués en 1984.

A Sarre-Union, l'Annexe met à la disposition du public les services suivants :

- La bibliothèque.

Les lecteurs, enfants, adolescents ou adultes, peuvent choisir (pour la consultation ou l'emprunt) parmi plus de 40 000 ouvrages . 76 titres de périodiques sont offerts à la lecture sur place. La bibliothèque a eu la visite de 11 307 personnes en 1984, qui ont emprunté 52 464 livres.

La section de prêt adulte compte 870 inscrits qui ont emprunté 26 680 ouvrages en 1984. Un service de réservation et de commande est à leur disposition.

A la section enfants-adolescents (jusqu'à 16 ans) les 837 inscrits ont emprunté 21 955 ouvrages en 1984. Du matériel de dessin et de découpage leur permet de s'exprimer après la lecture. Elle accueille également les classes du collège de Sarre-Union.

- La discothèque.

4 554 disques (classiques, jazz, folklore, chansons, variétés, pop et enfants) sont destinés à être empruntés ou écoutés sur place. Une cotisation de 60 F par an pour les adultes et de 30 F par an pour les adolescents est demandée et le nombre de disques limité à 4 par prêt.

- Le service audio-visuel⁴.

122 films vidéo sont disponibles pour le visionnement sur place, grâce à un ensemble téléviseur-magnétoscope équipé de 10 casques d'écoute. Le choix de films (tous documentaires) se fait par consultation de catalogues.

Les enfants ont à leur disposition une platine tourne-disque pour l'écoute sur place.

⁴ - Première année de fonctionnement

Conditions d'accès :

L'Annexe est ouverte à tous moyennant sur une cotisation annuelle de 10 F pour les adultes de 18 à 60 ans. L'inscription, valable pour les salles et pour le bibliobus, est gratuite pour les enfants. Le prêt des livres eux-mêmes est gratuit.

En 1984, 5 310 usagers étaient inscrits, soit au bibliobus, soit à l'Annexe ; 31 716 personnes y ont emprunté 73 946 livres, 5 430 disques et visionné 227 cassettes.

Pourcentage d'inscrits par rapport à l'ensemble de la population :

Commune de Sarre-Union :

592 inscrits sur 3 169 habitants = 18, 68 %

Canton de Sarre-Union :

2 153 inscrits sur 14 145 habitants = 15, 22 %

ANNEXE DE VILLE :

Secteur desservi : cantons de	Villé	: 18 communes : 8 922 hab.
	Barr	: 16 communes : 15 607 hab.
	Sélestat	: 9 communes : 25 024 hab.
		(dont Sélestat 16 000 hab.)

43 communes 49 553 hab.

Personnel :

Personnel fonctionnaire d'Etat (titulaire):

1 bibliothécaire-adjoint principal responsable du service, et, lors des ouvertures, de la vidéothèque

1 bibliothécaire-adjoint à mi-temps, responsable des tournées

1 sténodactylographe, responsable du secrétariat, de l'accueil pédagogique des classes, et du prêt aux enfants

1 sténodactylographe, responsable de la discothèque

1 magasinier de service de bibliobus (chauffeur) responsable du bibliobus (conduite et entretien) et de l'équipement des livres.

Personnel départemental (avec 50 % participation d'Etat aux salaires et charges) :

1 bibliothécaire-adjoint.

1 magasinier de service général.

Fonds :

Livres : environ 20 000, pour tous âges et tous niveaux .

Périodiques : 60 titres.

Disques : 4 000.

Films vidéo : 400 titres pour 450 vidéo-cassettes.

Diapositives : 236 séries documentaires comprenant environ 8 000 diapositives.

Statistiques sommaires au 31-12-1984 :

		% par rapport à 1983
Inscrits en section :	- adultes	1 457 + 13 %
	- jeunes	1 187
	- discothèque	506 + 10 %
	- prêt direct adultes	528 + 23 %
	- dépôts	pas de statistiques
	- prêt direct scolaire	2 700 stable
Fréquentation :	- adultes	5 119 + 20 %
	- enfants	6 857 stable
	- discothèque	3 028 + 70 %
	- prêt direct adultes	1 363 + 120 %
	- prêt direct scolaire	14 000 stable
Emprunts :	- section adultes	32 500 + 14 %
	- section jeunesse	29 500 stable
	- discothèque	9 140 + 50 %
	- prêt direct adultes	3 000
	- prêt direct scolaire	14 000 stable
Visionnement sur place:	- vidéo cassettes	269
	- série diapos	560

Le service audio-visuel :

75 paniers de diapositives et plus de 450 films vidéo sont disponibles pour le visionnement sur place grâce à deux ensembles téléviseur-magnétoscope équipés de 15 casques d'écoute et deux projecteurs de diapositives. Le choix des films ou diapositives (tous documentaires) se fait par consultation de catalogues.

Les enfants ont à leur disposition une platine tourne-disque équipée de casques.

Conditions d'accès:

Elles sont les mêmes qu'à l'Annexe de Sarre-Union.

En 1984, 6 330 personnes étaient inscrites, soit au bibliobus, soit à l'Annexe ; 30 000 personnes y ont emprunté 86 000 livres et 9 139 disques.

Sont inscrits à la bibliothèque ou au bibliobus, environ :

27 % des habitants de Villé.

20 % des habitants du canton de Villé.

14 % des habitants des cantons de Villé, Barr, Sélestat (commune de Sélestat exclue) .

Constat : érosion du prêt direct,
bons services des Annexes et des bibliothèques municipales.

Les résultats d'ensemble du prêt direct par bibliobus ne sont pas satisfaisants, et de plus en plus ils stagnent ou déclinent progressivement. La question est donc posée : que faire pour améliorer le service ? Il y a déjà un élément de réponse : les services rendus par les Annexes, et les petites bibliothèques municipales créées avec le soutien de la B. C. P. depuis 1981. Du même rapport, nous extrayons à ce sujet les données suivantes :

AIDE A LA CREATION DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DEPUIS 1981 :

1- Dans les communes rurales de moins de 3 000 habitants :

1982

Marckolsheim (3 124 hab.) : 1 emploi (bibliothécaire-adjoint) créé en 1982, financé à 50 % par l'Etat. Exemple du passage du bénévolat au professionnalisme : la bibliothécaire est maintenant pour la B. C. P., dans le Sud du département , un relais professionnel apportant son aide aux autres équipes de bénévoles (Mackenheim, Ebersheim, Baldenheim, etc...)

1983

Création de 3 bibliothèques municipales, avec prêt de mobilier, d'usuels, dépôt permanent et desserte régulière, formation des bénévoles à la B. C. P.

Holtzheim (2 082 hab.)

Kertzfeld (831 hab.)

Ebersheim (1 597 hab.)

1984

Création de 7 bibliothèques municipales (même processus qu'en 1983) :

Mackenheim (598 hab.)

Dettwiller (2 598 hab.)

Stotzheim (1 005 hab.)

Lochwiller (322 hab.)

Duttlenheim (2 036 hab.)

Woerth (1 710 hab.)

Ergersheim (726 hab.)

1985

Création de 5 bibliothèques municipales :

Baldenheim (915 hab.)

Saint-Nabor (351 hab.)

Kilstett (1 510 hab.)

Dorlisheim (2 149 hab.)

La Petite Pierre (675 hab.)

1986

2 projets sont d'ores et déjà prêts :

Nordheim (621 hab.)

Saint-Jean-Saverne (563 hab.)

2- Dans les communes de plus de 3 000 habitants .

L'aide spécifique et substantielle apportée par l'Etat, jointe à un réel intérêt de la part des municipalités pour la création de leur bibliothèque municipale, a permis à ce jour l'ouverture de bibliothèques municipales à :

Lingolsheim (14 688 hab.), 4 emplois créés

Obernai (8 907 hab.), 3 emplois créés

Mutzig (4 174 hab.), 1, 5 emplois créés.

Lingolsheim a ouvert ses portes en septembre 1984. Obernai et Mutzig sont en cours d'aménagement et ouvriront au public courant 1986.

Les statistiques obtenues montrent la réussite relative de ces lieux de lecture soutenus déjà par le Département . Par rapport aux bibliobus, elles ont l'avantage d'être ouvertes plusieurs heures chaque semaine, donc à des moments qui conviennent aux différentes catégories socioprofessionnelles, d'offrir un lieu permanent d'animation, et de pouvoir n'être pas limitées aux 3 000 ouvrages d'un bibliobus.

Le "déclic" du non- paiement des heures supplémentaires.

L'état étant fait et la réflexion sur l'amélioration des services étant en cours, un fait nouveau a conduit à envisager des solutions plus radicales que le maintien des services traditionnels en coexistence avec le développement des bibliothèques municipales : à partir d'avril 1988, il n'a plus été possible de rémunérer les heures supplémentaires effectuées par le personnel. Or, les heures "rentables" étant en fin de journée, le personnel faisait beaucoup d'heures supplémentaires. Fallait-il continuer le prêt direct en renonçant aux fins de journée ? C'était donner une bien mauvaise image du service public, a-t-on pensé à la B. C. P. Au Département aussi, où le nouveau Directeur général des services avait connu le dépôt par caisses dans l'école de sa commune. Mais, parmi le personnel de la B. C. P., plusieurs, croyant à leur mission et au prêt direct, étaient hostiles à l'idée de changement, les autres, conscients de sa nécessité, n'imaginaient pas les transformations possibles. Mieux soutenir les bibliothèques municipales, en créer d'autres, oui, mais avec quels moyens, puisque fonds et bibliobus étaient mobilisés pour les tournées ? Or chaque équipe de desserte fonctionnait en autonomie : budget, acquisitions, équipement des livres, rangement du bus, planning.

1. 2. 1. 2. La réponse.

"Euréka."

Nous ne pouvons dans le cadre de cette étude nous étendre sur la psychologie de la prise de décision, et nous le regrettons. Il y a de " l'eurêka " dans la manière dont elle nous a été narrée : soudaineté et parfum d'évidence.

La Centrale va cesser la desserte par bibliobus de prêt direct, brusquement, ainsi que les dépôts scolaires. Rapatrier les ouvrages prêtés, effectuer un désherbage que le conservateur ressentait comme indispensable, reconstituer un fonds tout public. Et se concentrer sur l'ouverture et le soutien "d'espaces de lecture" dans toutes les communes qui en feraient la demande. Frustrées brutalement de bibliobus, elles ne pourront que souhaiter ouvrir une bibliothèque. Il nous semble qu'en réalité les choses n'ont peut être pas été dessinées aussi nettement, qu'il y a eu plus d'interrogations et de nuances, même si la prise de décision a été brutale.

Les travaux du Conseil général.

Entre l'automne 1985 et le printemps 1990, on suit, dans les rapports au Conseil général, et les délibérations auxquelles ils ont donné lieu, l'élaboration progressive du plan. Après l'établissement du constat, que nous avons vu, les dates repères sont décembre 1988 et juin 1990.

Au-delà des textes, on note, ce qui nous a été confirmé par divers interlocuteurs à l'Hôtel du Département et ce que traduit l'augmentation des crédits, que la lecture publique apparaît comme une priorité.

Le 5 décembre 1988 (Délibération n° 701, voir *Documents annexes* p. 213-214), il est proposé :

1) REORGANISATION DES SERVICES CENTRAUX DE LA B. C. P.

a) restructuration des services externes

- . fin de l'éparpillement des dépôts, du fractionnement des publics, de la spécialisation des bibliobus ;
- . sectorisation : les 24 cantons à desservir à partir de Strasbourg sont répartis en 7 secteurs d'une cinquantaine de communes chacun ; il est prévu un bibliobus, un chauffeur et un bibliothécaire-adjoint par secteur ;
- . desserte des communes de chaque secteur : 3 passages annuels, quel que soit le type de service à assurer : prêt direct, antenne ou bibliothèque municipale.

b) révision des collections

- . ramassage des ouvrages en circulation pour éliminer les ouvrages abîmés ou les exemplaires trop nombreux des titres ne présentant plus qu'un intérêt "historique" ;
- . recomposition des fonds des bibliobus (60 % de livres d'adultes et 40 % de livres d'enfants) ;
- . organisation des collections à la Centrale :
 - à l'intention des responsables ou des lecteurs qui viendraient s'y approvisionner directement
 - des publics spécifiques
- . constitution d'un fonds permettant l'accès des bibliothèques municipales et des antennes aux autres média que le livre : périodiques, cassettes, compacts-disques, cassettes vidéo.

c) création d'un service central d'assistance technique à l'ensemble des structures du réseau départemental de lecture publique

- . centre de formation initiale et continue à la gestion d'une bibliothèque, destiné aux animateurs non professionnels ;
- . service de recherche et d'orientation bibliographique, d'aide aux acquisitions et à l'animation ;
- . conseils techniques pour l'aménagement des bibliothèques et des antennes.

d) informatisation générale de la gestion des collections et des prêts

2) DEVELOPPEMENT DE RELAIS DE LA B. C. P.

a) relais importants

Il est proposé de créer quelques relais importants à l'image de Sarre-Union et de Villé, qui offriraient une gamme complète de services : médiathèque et bibliobus. Ainsi, un tel projet est en cours d'étude à Benfeld. Deux autres centres pourraient être prévus, l'un dans la Vallée de la Bruche, l'autre, dans l'Outre-Forêt.

b) antennes de la B. C. P.

Il est proposé de créer dans les communes qui le souhaitent une antenne de la B. C. P. qui suppose un engagement de la commune moindre que pour une bibliothèque municipale à part entière, portant toutefois sur :

- . un local accessible à tout le monde, ou au moins un emplacement réservé aux livres à la mairie,
- . une ouverture suffisante (3 à 4 heures hebdomadaires) et adaptée aux disponibilités des lecteurs.

De son côté, la B. C. P. s'engage à fournir :

- . un fonds d'ouvrages relativement important régulièrement renouvelé,
- . des rayonnages pour présenter ces livres, en cas de besoin,
- . une formation élémentaire assurée à ceux qui prennent l'antenne en charge,
- . un accès au service central de documentation pour tous les besoins qui ne sauraient être satisfaits sur place.

3) MAINTIEN DU PRET DIRECT.

Il serait réservé aux seules communes dans lesquelles il aurait été réellement impossible de trouver un emplacement pour créer une antenne ou une bibliothèque municipale. Toutefois, le service du bibliobus serait mieux assuré, les passages se faisant exclusivement aux heures où le public le plus large est disponible (de 16h à 19 h et le samedi).

Enfin pour les publics spécifiques (malades des hôpitaux, pensionnaires des maisons de retraite, militaires du contingent, détenus, etc...), il est prévu l'accès direct aux collections des services centraux, sans passer par la desserte du bibliobus.

Un point important sera par la suite abandonné dans le secteur de la Centrale : les relais ouverts au public, sur le modèle des Annexes de Sarre-Union et de Villé, on verra plus loin pourquoi.

Le budget 1989 prévoyait 200 000 F pour la construction et l'aménagement des bibliothèques municipales, et le budget 1990, 800 000 F. L'augmentation est de 100 % pour l'investissement mobilier et de 50 % pour l'acquisition de documents.

Le bilan que le Conseil général tire, en janvier 1990, de son action en matière de développement des bibliothèques pour l'année 1989 est le suivant :

- Antennes

Depuis la mise en place de ces nouvelles dispositions, 15 antennes ont été installées et les équipes formées dans les communes suivantes : Boersch, Klingenthal, Grendelbruch, La Broque, Schirmeck, Pfulgriesheim, Alteckendorf, Mittelschaeffolsheim, Imbsheim, Waltenheim, Niederlauterbach, Drachenbronn-Birlenbach, Hermerswiller, Ingolsheim, Rosheim.

Dans les 7 communes suivantes : Berstett, Donnenheim, Olwisheim, Roeschwoog, Betschdorf, Rittershoffen et Asswiller, la constitution du fonds initial et la formation du personnel sont en cours.

Par ailleurs, la mise en place d'une structure est à l'étude dans 19 communes auxquelles il convient d'ajouter 23 communes supplémentaires qui ont fait part à l'heure actuelle de leur intention de créer une antenne.

Enfin, dans 7 communes où il existe déjà un projet de bibliothèque municipale, il est prévu d'installer une antenne provisoire.

- Bibliothèques municipales

Le financement de 10 projets a été décidé, dont 7 avec le concours de l'Etat ; 9 autres, prévoyant des équipements de type "médiathèques de secteur" sont à l'étude.

Il convient de rappeler par ailleurs que, depuis le transfert des compétences, le Conseil général a procédé à l'acquisition de 3 bibliobus modernes, pour un montant de 1, 5 MF.

Enfin, afin d'assurer un meilleur service auprès des usagers, l'informatisation des services de la B. C. P. a été mise en œuvre à la fin de l'année 1989, pour une dépense à la charge du département de 400 000 F.

Au début de 1990, la réflexion s'est poursuivie, le Conseil général a demandé qu'une étude relative à l'implantation de "médiathèques de secteur" (= Annexes ouvertes au public) soit effectuée, et le plan va donc être amendé à la suite de ce rapport .

Depuis la réorganisation des services de la Bibliothèque Centrale de Prêt décidée le 5 décembre 1988, un réseau de structures fixes - antennes de la B. C. P. et bibliothèques municipales - se déploie progressivement dans le département.

Dans ce contexte, renouveler dans le Bas-Rhin l'expérience de Sarre-Union et de Villé, en tant que médiathèques départementales librement accessibles à tout usager individuel compromettrait gravement l'avenir de ces structures communales. En effet, ceci aurait pour conséquences :

1) de détourner au profit de cette structure une bonne partie des lecteurs de l'antenne ou de la bibliothèque municipale.

2) de recréer des publics privilégiés en offrant des services qui ne seraient accessibles qu'à ceux - hors les habitants de la commune d'accueil - qui en ont les moyens (disponibilité - facilité de déplacement) alors que la forme décidée en 1988 visait essentiellement à créer des services accessibles à tous.

Dans l'esprit même de la décision de 1988, il semble donc préférable :

- 1) de poursuivre la mise en place des antennes de la B. C. P., service minimum de lecture,
- 2) de définir une politique plus incitative pour amener les communes à s'équiper d'une bibliothèque municipale ou, mieux encore, d'une médiathèque municipale ,
- 3) de déconcentrer les services techniques de la B. C. P. en implantant des relais, collections de documents multi-média, accessibles aux animateurs des antennes des bibliothèques municipales ou des médiathèques municipales.

1. 2. 2. Analyse du plan de 1990.

Le projet départemental est de couvrir le territoire d'espaces communaux de lecture. Ou, plutôt, de donner aux municipalités la possibilité de les créer. C'est un moyen de maintenir la vie locale. Il trouve sa source dans le constat d'érosion du prêt direct, et dans la connaissance du terrain acquise par la B. C. P. Il est rendu possible par des conditions politiques, sociales, économiques, favorables. Et il est issu de l'expérience réussie des Annexes et des premières bibliothèques municipales créées. La Directrice explique qu'elle ne l'aurait pas lancé avant la Décentralisation, ni au moment de la création des Annexes : les communes n'étaient alors pas mûres.

1. 2. 2. 1. La Délibération 703 du 11 juin 1990.

Les délibérations (voir *Documents annexes* p. 223-237), montrent que la question des médiathèques est brûlante et que, si le rapport finit par être adopté, il y a clivage sur l'ouverture au public ou non de ces relais. Finalement l'idée est abandonnée par le Conseil général, les relais seront réservés aux bénévoles. Mais le Maire de Sélestat maintient son projet de médiathèque intercommunale. Et la Délibération du 11 juin 1990 précise aussi les aides qui seront apportées par le Département. Ce n'est pas un nouveau plan, c'est un complément aux décisions de 1988, dont le principe demeure :

I. ANTENNE DE LA B. C. P.

Poursuite de la politique définie en 1988 : prêt de livres et d'étagères, formation technique des animateurs bénévoles.

II. BIBLIOTHEQUES OU MEDIATHEQUES MUNICIPALES

a) Communes de moins de 10 000 habitants :

Développement d'une politique réellement incitative pour ces communes qui s'appliquerait :

- à la création d'une bibliothèque municipale,
- à son extension,
- à la création d'un service nouveau (discothèque ou vidéothèque), assurant ainsi le passage de la bibliothèque à la médiathèque,

et qui pourrait se définir comme suit :

- 1) Travaux - aménagement : subvention égale à 20 % du montant subventionnable HT.
- 2) Mobilier : subvention égale à 20 % du montant subventionnable HT dans la limite d'un plafond de 800 F HT par m² de local ou prêt de mobilier pour une valeur plafonnée à 100 000 F.
- 3) Equipement informatique : 20 % du montant subventionnable HT, matériel et logiciel, à condition que le choix ait été effectué avec l'accord des services du Département.
- 4) Constitution de collections :
 - subvention allouée pendant 2 ans pour la constitution d'un fonds égale à 50 % des crédits municipaux (fonds initiaux de livres, de disques ou de cassettes vidéo) dans la limite d'un crédit de 500 000 F pour le budget 1990. Les critères pourront être affinés dans le cadre du budget 1991 en fonction du bilan de 1990.
 - prêt de longue durée d'usuels et d'ouvrages de référence : stock de départ d'une valeur de 20 000 à 30 000 F,
 - prêt de documents renouvelable.
- 5) Aide technique :
 - formation initiale et continue des animateurs bénévoles,
 - aide à l'animation de toutes bibliothèques ou médiathèques municipales.

b) Communes de plus de 10 000 habitants :

- 1) Travaux et équipement mobilier : subvention égale à 20 % du montant subventionnable HT, en complément de celle de l'Etat.
- 2) Equipement informatique : subvention égale à 20 % du montant subventionnable HT du logiciel.

III RELAIS OU ANNEXES DE LA B. C. P.

Le réseau ainsi mis en place serait complété de "relais" de la B. C. P., dont l'accès serait réservé aux bibliothèques ou médiathèques municipales ainsi qu'aux antennes de la B. C. P.

Ces relais proposeraient aux communes des livres mais également d'autres documents, sonores et audiovisuels ; ils ne seraient pas accessibles au public directement.

Destinés à rendre plus accessibles aux communes les moyens d'action du département (facilité de rencontres entre bibliothécaires, meilleures conditions d'échange de documents), ils contribueraient à améliorer la qualité du service rendu.

a) Descriptif :

Locaux :

- Salle de prêt des documents : surface à calculer en fonction du nombre de documents mis à disposition, ce nombre étant lui-même fonction de la densité du secteur à desservir,
- Bureau des bibliothécaires (25 m²),
- Salle de manutention (25 m²),
- Salle de réunion (30 m²) : formation, rencontre des animateurs des services du secteur,
- Sanitaires-circulation (selon normes),
- Garage (80 m²) pour une fourgonnette (type Citroën C 35) et voiture de service (type Renault 4).

Personnel :

- 1 bibliothécaire responsable du relais, chargé des relations avec les bibliothécaires bénévoles et professionnels du secteur,
- 1 bibliothécaire-adjoint chargé des travaux techniques de prêt,
- 1 magasinier chargé du rangement et de l'équipement des documents.

Ce type de service permettrait de remplacer les bibliobus, véhicules onéreux, nécessitant un personnel spécialisé et ne proposant qu'un choix limité de 2 500 livres, par des véhicules du type fourgonnette qui desserviraient à partir des relais les antennes de la B. C. P. et les B. M.

Bien entendu, le système des bibliobus sera maintenu pour les communes dans l'impossibilité de se doter d'un équipement fixe.

Il faudrait prévoir par ailleurs, la connexion des relais au système informatique de la B. C. P. (165 000 F HT en 1989, somme à laquelle il conviendrait d'ajouter le coût de l'extension des possibilités de l'unité centrale).

b) Implantation :

Le choix du site devrait se faire en fonction de son accessibilité ; il serait souhaitable qu'aucune commune ne se trouve à plus d'une demi-heure de trajet du relais.

On pourrait en prévoir 4, en plus des Annexes de Sarre-Union et de Villé, l'équipement de l'Outre-Forêt semblant prioritaire, en raison de la distance qui sépare ces communes de Strasbourg.

1. 2. 2. 2. Antennes et bibliothèques municipales.

Le cadre choisi pour les "espaces de lecture" est municipal avant tout. Ce choix est justifié par la relative taille et prospérité des villages du Bas-Rhin : la mise en commun des ressources ne s'impose pas absolument, comme dans d'autres départements moins privilégiés. D'autre part, la Directrice tient à ce que toute la population, jeunes enfants et personnes à mobilité réduite compris, puisse se

rendre par ses propres moyens à la bibliothèque ou à l'antenne : qu'elle soit au centre d'un bourg, et non pas d'un canton. Quelques rares exceptions existent cependant, quand plusieurs communes constituent une véritable agglomération (Pfaffenhoffen - la Walck - Uberach, par exemple). D'autre part, l'impulsion vient de la municipalité, il n'y a pas de plan préétabli de couverture du territoire.

Dans une antenne de la B. C. P., l'engagement de la commune est minimum :

1) 1 local réservé à l'usage de la bibliothèque (pas une armoire fermée à clé avec des livres dedans). Cela peut être à la rigueur un coin dans le secrétariat de mairie ou la salle des séances (chauffage, éclairage, nettoyage assurés par la commune).

2) 1 équipe de bénévoles responsables assurant le prêt (quelques heures par semaine), à l'ensemble de la population.

La B. C. P. (Département) fournit :

1) L'équipement mobilier minimum (rayonnages + bacs à albums - quantité à moduler selon l'importance de la commune et la taille du local).

2) Un stock de livres qui ne doit pas être inférieur à 500 - variable selon l'importance de la commune. (La norme indicative de 1 livre par habitant peut être une base, encore qu'un stock de moins de 500 livres ne permette pas d'offrir un choix ... En réalité on ne devrait pas descendre en dessous de 1 000 livres).

Ce stock comprend des livres pour tous les âges et tous les goûts, de l'album au polar en passant par les contes, les bandes dessinées..., les romans pour adultes et pour jeunes, sans oublier ceux en allemand, les ouvrages documentaires, pour adultes et pour enfants.

Le bibliobus renouvellera ce stock 3 fois par an en tout ou en partie selon les vœux et les besoins de la population exprimés par les bénévoles responsables de la bibliothèque.

Pour constituer le stock initial, les responsables pourront venir eux-mêmes dans les réserves de la Centrale, faire leur choix, avec les conseils du personnel qualifié. L'équipe du bibliobus se chargera d'apporter et d'installer sur place les livres choisis. Intérêt de ce choix sur place : grande variété des sujets, des titres disponibles sur un sujet ; rencontre et discussion avec d'autres personnes de la B. C. P. (personnels chargés du service d'assistance technique - aide à la documentation bibliographique, à l'animation, etc...).

Lorsque l'antenne fonctionne, il est toujours possible aux responsables de venir, entre les passages réguliers du bibliobus, chercher à Strasbourg (ou dans les Annexes locales de la B. C. P. lorsqu'elles existeront ailleurs qu'à Villé et Sarre-Union) un complément de livres pour quelque raison que ce soit (animation liée à telle ou telle activité dans la commune, demande d'un lecteur, d'un groupe de lecteurs, exposition ou animation faites par les responsables de l'antenne, etc...).

3) La formation initiale et l'encadrement "à vie" des responsables bénévoles.

Formation : au classement et au rangement des livres ;

au prêt ;

si besoin et désir, à l'animation,

données élémentaires de base qu'il sera toujours possible de développer par la suite. Equivaut à une journée de stage (ou 2 demi-journées). Faite sur place dans la commune ou à Strasbourg, si les responsables peuvent venir

(c'est toujours préférable dans la mesure où cette visite de la B. C. P. est enrichissante de perspectives et de questions pour les responsables).

Le suivi sur place sera assuré par le bibliothécaire-adjoint chargé de la formation initiale et par le bibliothécaire du secteur (bibliobus).

4) La mise automatique à disposition du service d'assistance technique : aide à l'animation, découverte des livres et collections, expositions ambulantes, recherches bibliographiques, réponses aux questions.

Dans le cas d'une bibliothèque municipale, l'engagement financier de la commune est plus lourd, l'aide du Département plus importante.

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE :

Délibération du Conseil municipal créant une bibliothèque municipale dans la commune :

- affectation à la bibliothèque d'un local réservé et suffisant (variable selon la population) permettant d'installer une section pour les enfants, une section pour les adultes, un coin de consultation et de travail sur place, un coin bureau réservé aux tâches techniques des bibliothécaires bénévoles (selon la surface de ce local, une aide de l'Etat est possible).

- ouverture au moins 8 heures par semaine, ce qui représente en général le mercredi après-midi et deux fois deux heures en début de soirée pour que les adultes qui travaillent puissent venir.

- gestion de cette bibliothèque confiée à une équipe d'animateurs bénévoles qui recevront une formation spécifique, initiale et continue.

- budget annuel : outre les frais de chauffage, d'éclairage, de nettoyage du local, et de petit matériel de bureau, le Conseil municipal vote annuellement un crédit d'acquisition pour les achats de livres et de matériel d'équipement (plastique, fiches, coins, pastilles) . Ce crédit doit permettre la constitution de fonds propres à la B.M. , la B. C. P. ne pouvant que compléter. A titre indicatif, un livre revient en moyenne à 100 F (équipement compris). Il est souhaitable d'affecter aux acquisitions une somme assez importante les deux premières années, afin de constituer d'emblée un stock intéressant et varié, qui suscitera la curiosité et l'intérêt des lecteurs.

- prêt gratuit. Une inscription annuelle (modique pour ne détourner personne) est possible. La gratuité totale pour les enfants jusqu'à 16 ans est très souhaitable.

- établissement d'un rapport d'activité adressé au Maire, et au Département (B. C. P.) permettant de suivre l'évolution.

AIDE DU DEPARTEMENT:

- prêt du mobilier spécifique adapté au local. Représente pour un local de 80 m² environ 60 000 F. (convention annuelle signée entre le Président du Conseil général et le Maire, reconductible tacitement tant que la B. M. fonctionne selon les conditions énoncées plus haut).

- prêt pour une longue durée d'un ensemble d'usuels d'une valeur de 25 000 F.

- participation (20 %) aux travaux d'aménagement, ou de réfection (voire de construction) des locaux de la B. M.

- subvention d'achat des livres (peut aller jusqu'à 50 % du montant du crédit d'acquisitions voté par la commune).

- mise à disposition des services de la B. C. P. :

- stock de départ,
- renouvellement 3 fois par an par le bibliobus,
- accès direct aux collections de la Centrale,
- service d'assistance technique,
- formation initiale :

durée 3 jours (6 demi-journées)

à Strasbourg obligatoirement, selon la disponibilité des bénévoles.

- suivi assuré dans la commune ensuite pour la mise en route et l'ouverture de la B. M.

- prise en charge de l'équipe locale par la B. C. P. qui l'intègre dans le réseau départemental.

- relations établies avec grandes structures de bibliothèques et avec CORDIAL.

A ces aides du Département, peut s'ajouter pour le local, le mobilier et les livres, une aide spécifique de l'Etat.

Le passage de l'antenne à la bibliothèque municipale est assez fréquent. Beaucoup de maires pensent prudent de commencer par une antenne. La B. C. P. les pousse à franchir tout de suite le pas, et à créer d'emblée une bibliothèque municipale.

La quantité de livres prêtés est calculée selon la population municipale, "comptés à part" y compris :

Communes de 500 habitants et moins	:	500 livres
Communes de 501 à 600 habitants	:	600 livres
Communes de 601 à 700 habitants	:	700 livres
etc...		
Communes de 1 900 à 2 000 habitants	:	2 000 livres
Communes de 2 000 à 3 000 habitants	:	2 500 livres
Communes de plus de 3 000 habitants	:	3 000 livres

et la composition de ce fonds doit suivre des quotas établis par la B. C. P. :

Adultes	: 40 % (20 % documentaires, 20 % romans)		
Enfants	: 40 % (selon les tranches d'âges) :		
	10 % albums	ou	15 % albums + histoires courtes
	10 % histoires courtes		15 % romans
	10 % romans		10 % documentaires
	10 % documentaires		

Bandes dessinées : 10 %

Divers, libre choix laissé à l'initiative des animateurs : 10 %.

Ces chiffres sont à revoir en fonction des situations particulières : ils sont une indication de départ, mais la B. C. P. tient à ce que la proportion soit respectée, y compris à chaque renouvellement. Il s'agit par exemple d'éviter des dérives de type bibliothèque scolaire, si les enfants constituent au début la majorité du lectorat.

1. 2. 2. 3. Aides éventuelles de l'Etat.

En principe, les créations de bibliothèques municipales qui respectent les normes ministérielles peuvent être subventionnées par l'Etat, au titre de la deuxième part du Concours particulier, après instruction du dossier par la D. R. A. C. (Conseiller technique régional pour le livre) (B83). Jusqu'au début de 1990, plusieurs projets aidés par le Département l'ont aussi été par la D.R.A.C. d'Alsace.

Depuis, elle recentre son aide, car ses moyens ne sont pas illimités dans le cadre de cette deuxième part (6 MF en 1990), sur les projets des communes de plus de 10 000 habitants, qui désormais sont en préparation :

Mulhouse et Lingolsheim en 1990

Saverne et Saint-Louis en 1991

Sélestat, Colmar, Strasbourg-Neudorf pour 1992.

Aux yeux de la D. L. L., qui entend privilégier les communes de plus de 10 000 habitants ou les regroupements communaux, ces projets seront prioritaires : et les petites communes irriguées par la B. C. P. ne pourront, en pratique et sauf modification, avoir que l'aide du Département, pour les investissements.

1. 2 3. Les moyens de ce plan.

Le plan ayant été établi selon les modalités décrites plus haut - antennes et bibliothèques municipales, subventions des travaux, de l'informatisation, aides pour le mobilier, fonds prêté et renouvelé - nous devons nous interroger sur les moyens dont dispose le Bas-Rhin pour le mettre en œuvre.

1. 2. 3. 1. La B. C. P. comme service départemental.

La B. C. P. est devenue un service départemental, l'outil de cette politique. Mais c'est encore un service atypique : par exemple, le personnel n'a pas encore les horaires, congés et avantages divers des 800 personnes qui constituent le personnel départemental. L'annuaire téléphonique du Département place la B. C. P. après le Foyer de l'Enfance, avant les Archives départementales et les services non départementaux (Paierie, Centre de gestion de la fonction publique territoriale, Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement). L'organigramme du Département, qui est en cours d'impression, mais que nous avons pu consulter, place la B. C. P. au même niveau que les autres Directions (des Ressources humaines, des Finances, de l'Action économique et culturelle, de l'Aménagement et des équipements, des Services généraux, etc...), et donc directement sous l'autorité du Directeur général des services.

Placée sur le même plan que la Direction de l'action économique et culturelle, la B. C. P. travaille en collaboration avec elle : la B. C. P. instruit les demandes de subventions des communes, la D. A. E. C. gère les crédits et suit le paiement.

L'éloignement géographique de la B. C. P., alors que les autres services sont regroupés à l'Hôtel du Département, ne facilite pas la liaison. Et la Directrice de la B. C. P. a, de fait, parmi les autres Directeurs, une place ressentie comme particulière. Elle ne participe pas aux réunions hebdomadaires. Le fonctionnement de la B. C. P. n'est pas toujours très bien saisi. Il est très probable qu'avec le temps ces liaisons se clarifieront. L'arrivée d'un attaché à la B. C. P. à partir de septembre 1991 est vue comme, entre autres, un moyen d'établir une meilleure communication, après une période d'adaptation qui n'a pas été facile.

1. 2. 3. 2. Les moyens de la B. C. P.

Financiers

Le tableau ci-dessous, issu des Services généraux du Département, montre l'effort consenti pour son service de lecture (crédits votés). Y sont intégrés, pour le budget 1990, 1 MF

supplémentaires votés pour le mobilier (500 000 F) et la documentation (500 000 F) au titre de la décision modificative n°2 :

	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Investissement						
Mobilier	350 000	350 000	420 000	420 000	1 300 000	800 000
Véhicules	474 855	976 990	500 000	500 000	150 000	150 000
Total	824 855	1 326 990	920 000	920 000	1 450 000	950 000
Fonctionnement						
	1 790 850	1 885 650	1 903 600	1 945 000	3 055 000	2 632 000
Total général						
	2 615 705	3 212 640	2 823 600	2 865 000	4 505 000	3 582 000
dont chap. 934						
art. 663 (documentation)						
	764 723	949 750	1 000 000	1 000 000	2 000 000	1 545 000

En 1990, les crédits consacrés aux bibliothèques représentent 11,15 % des dépenses d'investissement que le Département réserve à l'action culturelle (devant : 25,81 % pour les édifices culturels, 19 % pour les monuments historiques classés, 13,02 % pour les façades, voir *Documents annexes* p. 238-239) : les bibliothèques ont la première place dans les investissements consacrés à la culture vivante. En matière de fonctionnement, elles reçoivent en 1990 4,18 % des crédits d'action culturelle.

Entre 1986 et 1991, les crédits réservés à la documentation ont été multipliés par 2 : volonté d'avoir un fonds convenable pour desservir des dizaines d'espaces de lecture.

Le mobilier est celui qui est acheté pour les bibliothèques qui s'ouvrent. En 1990 il se compose de :

1 platine C.D pour l'Annexe de Villé

1 300 tablettes (pour 52 000 volumes) et leurs montants, serre-livres et porte-étiquettes.

20 bacs à fascicules pour 1 000 bandes dessinées

50 bacs à albums pour 5 000 volumes.

On complétera ces chiffres par l'extrait suivant du rapport de la Directrice de la B. C. P. pour 1990 .

A) Exercice 1989

- Fonctionnement	Ch. 934. Art. 663 (documentation générale)
Crédits votés :	1 100 000 F
Crédits dépensés :	1 099 988 F
	Ch. 934. Art. 6629 (animations)
Crédits votés :	15 000 F
Crédits dépensés :	16 594 F
- Investissement	Ch. 900. Art. 2140 (mobilier spécifique pour B. C. P. et B. M.)
Crédits votés :	545 000 F
Crédits dépensés :	409 093 F

B) Exercice 1990

- Fonctionnement	Ch. 934. Art. 663
Crédits votés :	2 000 000 F
Crédits dépensés :	2 004 017,33 F
	Ch. 934. Art. 6629
Crédits votés :	15 000 F
Crédits dépensés :	15 311,34 F
- Investissement	Ch. 900. Art. 2140
Crédits votés :	1 300 000 F
Crédits dépensés :	898 392,17 F

Crédits reportés sur l'exercice 1991 : 401 607,87 F.

La Directrice a une délégation de signature pour les dépenses spécifiques de la B. C. P. (documentation, mobilier de bibliothèque, animation), dans le cadre du budget voté. Pour toutes les autres dépenses, la B. C. P. n'a pas de budget propre, elle est incluse dans la masse des services. Elle adresse ses bons de commandes, internes et externes, à la Direction des services généraux du Département, qui s'occupe de l'ensemble des moyens du Conseil général. C'est probablement une manière d'intégrer mieux la B. C. P. aux autres services et, pour la Directrice, une simplification de son travail.

Personnels

Les moyens en personnel au moment de la Décentralisation ont été cités plus haut. Depuis octobre 1985, le Département a fait un effort notable de création de postes, qui se poursuit avec l'affectation d'un cadre A administratif à la B. C. P. à partir de septembre 1991, et, peut être, à plus long terme, de 2 personnels scientifiques des bibliothèques.

La ressource humaine est la suivante au 1 juillet 1991 , pour l'ensemble Centrale + Annexes :

2 conservateurs d'Etat

17 bibliothécaires-adjoints (14 Etat, 3 Département)

10 personnels de magasinage (7 et 3)

8 administratifs (6 et 2)

soit 40 personnes, dont quelques-unes à temps partiel (équivalent : 37,8 temps complets)

A la Centrale :

2 conservateurs d'Etat

11 bibliothécaires-adjoints (dont 2 à 80 %, 1 à 50 %)

6 personnels de magasinage

6 agents administratifs

3 agents d'entretien.

Les 2 conservateurs sont : un conservateur en chef, Directrice de la B. C. P. depuis 1962, et un conservateur de première classe, à la B. C. P. depuis 1987. Pour simplifier, dans la description des activités, nous en parlons respectivement comme de la Directrice et du conservateur.

A l'Annexe de Villé :

3 bibliothécaires-adjoints (dont 2 à 80 %)

2 personnels de magasinage (dont 1 à 80 %)

2 administratifs

A l'Annexe de Sarre-Union :

3 bibliothécaires-adjoints

2 personnels de magasinage (dont 1 à 80 %).

Le Département a, à sa charge, 11 agents sur 40, plus les femmes de ménage et les jardiniers des Annexes ; s'y ajoutent 5 vacataires engagés six mois à mi-temps pour la reprise du fonds (2 sont déjà en fonction en juillet 1991, mais l'un d'eux est en congé de maladie, probablement long, 3 viendront à l'automne), 1 administratif (cadre A) à partir de septembre 1991, des recrutements ultérieurs sont envisagés (cadres A des bibliothèques).

4 postes sont vacants : 1 poste de chauffeur, qui va être pourvu, 1 poste d'administratif pour compenser 2 mi-temps, 1 poste de bibliothécaire-adjoint, pourvu au 1 octobre 1991 par mutation et 1/2 poste pour compenser le mi-temps d'une bibliothécaire-adjointe.

Lors de la Décentralisation, les agents ont été appelés à se prononcer : à la quasi-unanimité ils ont choisi de conserver les avantages acquis dans la fonction publique d'Etat : 35 heures

hebdomadaires, 38 jours 1/2 de congés annuels + 5 jours entre Noël et le Nouvel An, 21 h par an d'autorisation d'absence pour convenance personnelle, 3 jours de congé de maladie sans certificat médical. Mais ils n'ont pas droit aux avantages des personnels départementaux (prime d'écran des catégories C, amicale du personnel). Le Département a respecté leur choix. Mais, lorsqu'ils feront jouer leur droit d'option pour le Département, après parution du décret sur la filière culturelle et du texte donnant aux Départements les moyens de payer ces agents, il leur faudra probablement accepter le système départemental : 39 heures hebdomadaires, 32 jours de congés annuels, treizième mois, primes du cadre national des préfetures.

Les horaires de chacun sont établis le 1 octobre pour l'année, et sont libres, dans la fourchette 7 h 30 - 18 h, avec toutefois pour les administratifs une permanence de 16 à 18 h un jour par semaine à l'accueil et au standard. Une grande souplesse paraît régner dans les horaires. Les compensations éventuelles se prennent en principe dans la même semaine. L'état des heures supplémentaires (mensuel ou trimestriel selon les statuts) et des tournées est établi à la B. C. P. par un adjoint administratif.

Il semble que les congés de maladie soient assez nombreux, particulièrement à la Centrale. Nous avons obtenu l'état suivant qui n'a qu'une signification relative, les corps étant réduits et trois agents ayant été absents plusieurs mois :

Congés de maladie - 1990

Conservateurs : 2 jours
 Bibliothécaires-adjoints : 21 jours
 Personnels de magasinage : 25 jours
 Administratifs : 24 jours
 Moyenne générale : 18 jours (31 agents)

Congés de maladie - 1991 (sur 6 mois)

Conservateurs : 27 jours
 Bibliothécaires-adjoints : 6 jours
 Personnels de magasinage : 10 jours
 Administratifs : 104 jours
 Moyenne générale : 13 jours (29 agents).

La Direction des ressources humaines du Département a entrepris de mettre en place, à partir du 1 janvier 1992, un nouveau système d'avancement. La notation actuellement pratiquée sera remplacée par un système d'évaluation du personnel.

..." L'évaluation est donc la partie d'un processus de gestion du personnel, qui doit être mise en œuvre par une réflexion préalable très rigoureuse et par la définition de critères objectifs indiscutables.

Pour mettre en place ce système, il a été proposé au Comité technique paritaire de constituer des groupes de réflexion composés de fonctionnaires volontaires et de représentants du Comité technique paritaire, animés par les agents de la Direction des ressources humaines.

A partir de la définition du poste de travail par fonction exercée, les groupes seront chargés de proposer une palette de critères les plus objectifs possible pour apprécier le travail ainsi défini. Cette démarche, non originale, a le souci du pragmatisme. Les conclusions des groupes de réflexion seront ensuite soumises au Comité technique paritaire pour examen...

Un système d'appréciation est non seulement utile mais nécessaire. Il faut cependant qu'il soit reconnu et accepté par tous (administration, personnels, représentants du personnel), qu'il puisse évoluer dans le temps en fonction des règles de gestion prévisionnelle des effectifs, et qu'il soit le plus concret possible".

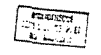
(Note d'information du Directeur général des Services du Département, en date du 6 juin 1991)

Locaux

Depuis 1968, la B. C. P. est logée en lisière du campus de l'Esplanade, dans une partie du bâtiment de la section Sciences de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, édifiée pour elle. Ce local, en rez-de-chaussée de 750 m², dont on trouve (p. 52 bis) un plan d'origine s'est révélé rapidement trop petit et a dû être agrandi par l'emprunt à la B. N. U. S. d'une salle, à l'étage, de 350 m² environ. Les deux communiquent par un escalier étroit, et un monte-charge en panne, qui devrait être à nouveau opérationnel à l'automne 1991. Même agrandi, le local est d'une taille insuffisante. Le vide sanitaire a servi d'annexe au magasin, les bureaux sont saturés. Le garage est d'une taille insuffisante, il pourrait recevoir au maximum 2 petits bibliobus. Il sert donc de lieu de stockage et les bibliobus sont stationnés au garage départemental, à Koenigshoffen, à 7 km à peu près de la B. C. P., mais à l'opposé par rapport au centre ville : c'est depuis longtemps une gêne à la bonne organisation du travail. Le Département est conscient de l'inadaptation des locaux, pense qu'il faudra une nouvelle construction, en lisière de la ville, mais il a, actuellement, d'autres investissements prioritaires.

Les conditions thermiques sont médiocres : améliorées l'hiver grâce à l'installation de radiateurs électriques, mais difficiles l'été dans la salle de l'étage, vitrée entièrement sur deux côtés. En juillet 1991 la température a dépassé plusieurs fois 27 ° C.

3

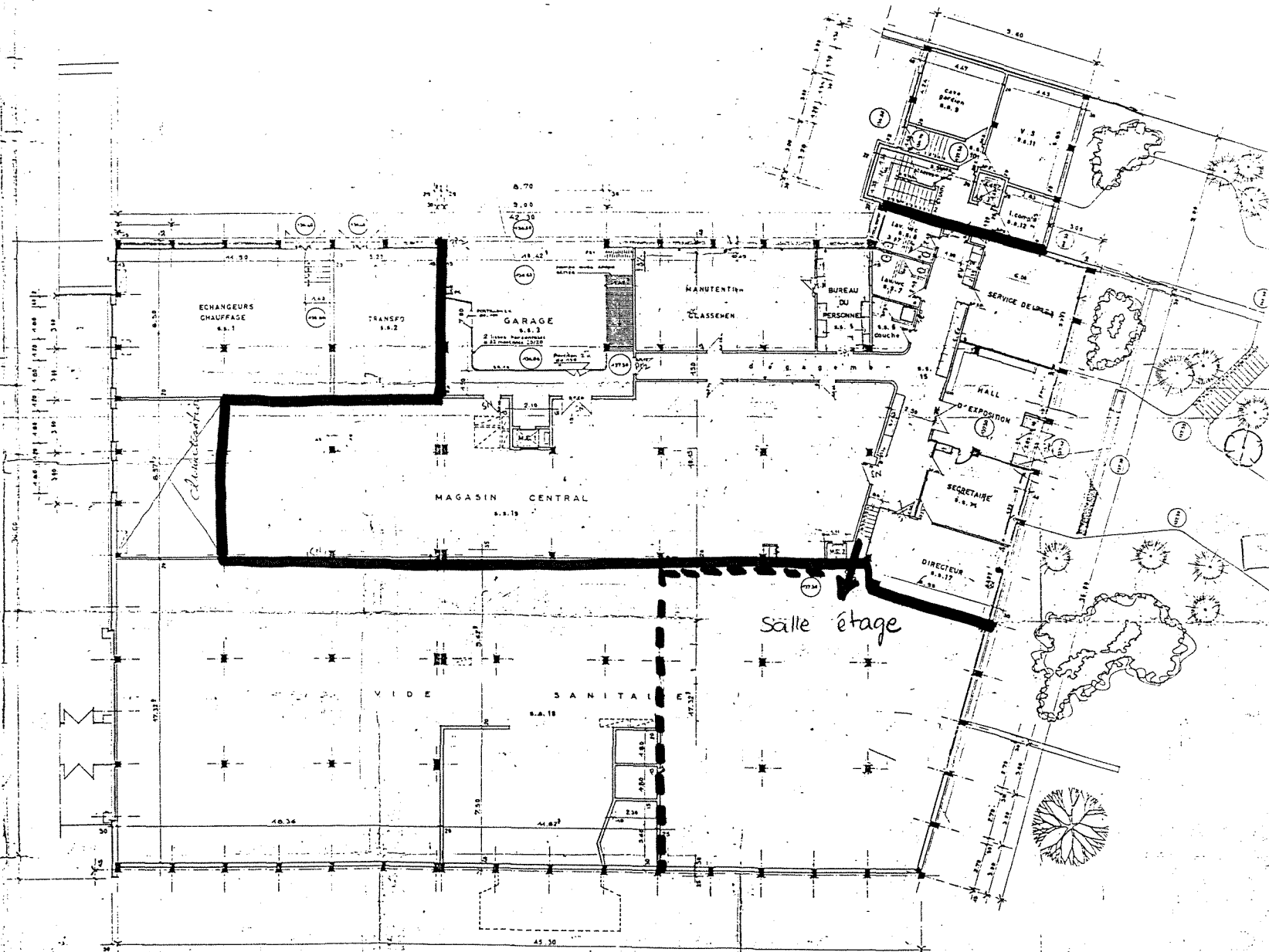


SOUS-SOL

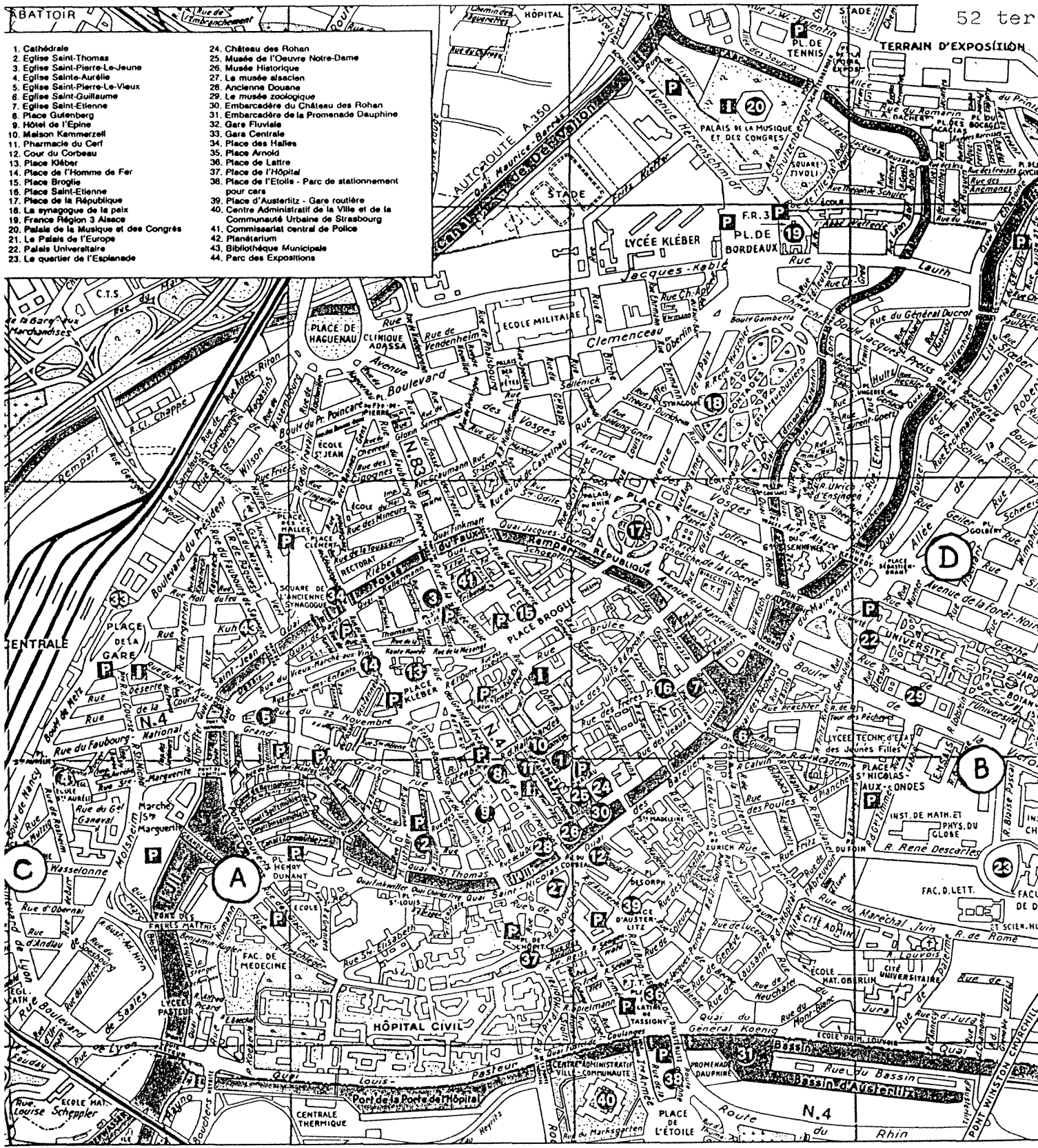
ECHELLE: 1/500

R. H. CUMMEL

A. WENSTER
H. B. 43714
A. FROCHARD
DEPOSE 1968
NET D'ARCHITECTURE C.T.H.



Réduction du plan d'origine de la B. C. P.



1. Cathédrale
2. Musée Saint-Thomas
3. Église Saint-Pierre-Le-Jeune
4. Église Sainte-Aurèle
5. Église Saint-Pierre-Le-Vieux
6. Église Saint-Guillaume
7. Église Saint-Étienne
8. Place Gutenberg
9. Hôtel de l'Épave
10. Maison Kammerzell
11. Pharmacie du Cerf
12. Cour du Corbeau
13. Place Kléber
14. Place de l'Homme de Fer
15. Place Broglie
16. Place Saint-Etienne
17. Place de la République
18. La synagogue de la paix
19. France Région 3 Alsace
20. Palais de la Musique et des Congrès
21. Le Palais de l'Europe
22. Palais Universitaire
23. Le quartier de l'Esplanade
24. Château des Rohan
25. Musée de l'Oeuvre Notre-Dame
26. Musée Historique
27. La musée alsacien
28. Ancienne Douane
29. Le musée zoologique
30. Embarcadère du Château des Rohan
31. Embarcadère de la Promenade Dauphine
32. Gare Fluviale
33. Gare Centrale
34. Place des Halles
35. Place Arnold
36. Place de Lattre
37. Place de l'Hôpital
38. Place de l'Étoile - Parc de stationnement pour cars
39. Place d'Austerlitz - Gare routière
40. Centre Administratif de la Ville et de la Communauté Urbaine de Strasbourg
41. Commissariat central de Police
42. Planétarium
43. Bibliothèque Municipale
44. Parc des Expositions

La B. C. P. dans Strasbourg

- A** Hôtel du Département
- B** B. C. P. du Bas-Rhin
- C** Vers le garage du Département (6 km)
- D** Archives départementales (magasin temporaire).

Véhicules

La Centrale dispose de 4 bibliobus d'une contenance de 3 000 ouvrages environ, actuellement en circulation, d'un véhicule de service. Les Annexes ont un bus et un véhicule de service chacune. La Centrale remettra un de ses anciens bibliobus en circulation pour le futur secteur "ouverture des bibliothèques", qui sera mis en place à la rentrée 1991 (voir p. 91).

Fonds

Le fonds de la B. C. P. est la matière première dont elle fournit son réseau. La quantité d'ouvrages en magasin est difficile à évaluer parce qu'il y a eu ces trois dernières années particulièrement des éliminations (voir p. 105-108). On peut cependant évaluer grossièrement le fonds existant à 400 000 ouvrages, dont la moitié informatisés.

Le rapport d'activité établi par la Directrice donne pour la date du 31 décembre 1990, les chiffres de fonds suivants :

ouvrages (volumes)	: 399 104	
périodiques	: 210 abonnements soit 119 titres	
microsillons	: 12 085	} dans les Annexes
disques compacts	: 4 130	
cassettes audio	: 4 543	
vidéogrammes	: 2 462	
diapositives	: 30 480	

Le conservateur a entrepris une réflexion sur la composition de ce fonds, en rapport avec ce que doit être un fonds de bibliothèque municipale. Elle élimine méthodiquement parmi les livres non encore informatisés. Son projet est aussi de développer certains fonds particuliers, la bibliothèque professionnelle (à peu près 800 volumes actuellement, une dizaine de titres de revues professionnelles, quelques publications et catalogues d'autres B. C. P.) mise à disposition des bénévoles, le fonds de référence, et de réfléchir à la cotation, issue de la Dewey et qui a subi plusieurs modifications. Le projet de classement par centres d'intérêt, un moment envisagé, est pour l'instant abandonné. Le principe de son action est qu'un fonds unique, bien composé, bien déshebré, bien coté, sera le meilleur aliment du réseau. L'unicité du fonds signifiant ici que ceux des Annexes et des

bibliobus doivent être partie intégrante du fonds départemental, avec le contenu de la Centrale et des bibliothèques du réseau. Le chiffre donné comme l'idéal pour ce fonds départemental est de 2 ouvrages par habitant : 1 en circulation, 1 en stock.

Informatique

A l'incitation du Ministère de la Culture, la B. C. P. a adhéré au réseau LIBRA, au moment où celui-ci a été mis en place. Le réseau n'a pu se réaliser pleinement. En 1988, le Ministère de la Culture a relancé le projet avec une autre société de service, la SINORG, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, maintenant reprise par SCETORG.

La convention passée entre le Ministère de la Culture et SINORG prévoyait le financement de plusieurs B. C. P. : le Bas-Rhin s'est vu proposer l'informatisation de sa B. C. P. à hauteur de 1 666 353,70 F. Malgré des réticences dues à l'inadaptation de LIBRA, c'est cette option qui a été retenue.

La participation prévue de l'Etat était la suivante :

Systeme central

SPIX 32 utilisateurs / 24 voies..... 887 120 F. HT.

BULL DPX 5000/25

Mémoire 16 Mo (extensible à 128 Mo)

Disque 740 Mo (capacité totale possible 5 920)

Streamer 60 Mo

24 voies pour terminaux asynchrones (64 max.)

Logiciel SPIX 16 ou 32 utilisateurs

Console système

Dérouleur 1600/3200 bpi

Terminaux 397 900 F. HT.

14 écrans claviers BULL Questar 210

8 crayons optiques Datalogic avec décodeur

2 imprimantes Laserjet II de Hewlett -Packard

10 micro-portables Hunter 208 K (société Husky)

Logiciels de base complémentaires..... 50 000 F. HT.

(DIALOG APL, USAM)

Installation, aide au démarrage.....	20 000	F. HT.
Concession du droit d'usage de LIBRA	50 000	F. HT.
TOTAL H.T.....	1 405 020	F
Soit T. T. C.	1 666 353,70	F.

Le Département a, dès ce moment, prévu de contribuer à une meilleure installation : achat de consoles supplémentaires, d'une troisième imprimante pour que la Centrale et les Annexes en aient chacune une. Les dépenses annoncées à sa charge étaient les suivantes :

Matériel complémentaire.....	117 950	F. HT.
- 4 écrans BULL Questar 210		
- 4 crayons optiques Datalogic avec décodeur		
- 1 imprimante Laserjet II de H. P.		
- 2 micro-portables Hunter 208 K		

Visite de préparation de site.....	3 130	F. HT.
------------------------------------	-------	--------

Formation standard (*).....	35 200	F. HT
- Utilisation		
. 1er cours (5 jours pour 12 personnes maximum)		
. 2 ème cours (4 jours pour 12 personnes maximum)		
- Exploitation		

(*) Frais de mission non inclus

Traitements spécifiques.....	31 500	F. HT.
Préparation et chargement des notices et exemplaires à récupérer :		
20 000 notices à 70 cts.....	(14 000	F. HT.)
70 000 exemplaires à 25 cts.....	(17 500	F. HT.)

TOTAL H. T	187 780	F.
TOTAL T. T. C.	222 707,08	F.

L'installation de l'ordinateur devait être faite dans un local particulier au rez-de-chaussée de la B.C.P., avec contrôle de la température et de l'hygrométrie. Il se trouve que, finalement, l'ordinateur est installé dans la salle du premier étage, sans isolation thermique ni contrôle hygrométrique.

Le matériel actuel se compose donc, à la Centrale, d'un DPX 5000 Bull, avec, depuis juillet 1991, un onduleur qui donne une autonomie de 15 minutes, de 13 consoles réparties sur les deux niveaux. Chaque Annexe en a 3. Il y a une imprimante dans chacun des trois sites. Douze ordinateurs portables sont attribués aux bibliobus (2 chacun) et aux Annexes. En principe, à chaque desserte, un portable enregistre les prêts, un autre les retours. Mais des tournées s'effectuent avec un seul portable.

La B. C. P. utilise désormais le logiciel SDL - MEDIA, géré par SCETORG. C'est l'un des plus gros systèmes utilisés en B. C. P., et il semble que deux B. C. P. seulement l'aient adopté. Les fonctions qu'il assure sont traitées plus loin ainsi que la reprise du fonds existant qui est un gros travail.

Annexes .

Les deux Annexes de Sarre-Union et de Villé, dont nous regrettons de n'avoir pas pu traiter l'activité particulière, ne sont pas à proprement parler des moyens de la B. C. P., mais partie de la B.C.P. Elles assurent, dans leur secteur, une fonction qui est une de celles de la Centrale, la desserte des bibliothèques. Mais elles n'ont pas interrompu les prêts direct et scolaire, elles ont simplement diminué le rythme de ces tournées. Elles n'effectuent que peu de travail interne : la seule couverture (ou réparation) des livres, le traitement des enregistrements sonores de musique non classique. Elles sont aussi médiathèques intercommunales.

L'Annexe de Villé offre 450 m², dont, pour le service public, en accès direct :

- 1 salle de 80 m² : adultes, lecture sur place et prêt,
- 1 salle de 50 m² : jeunes, lecture sur place et prêt,
- 1 discothèque de 30 m²,
- 1 vidéothèque de 20 m²,
- 1 hall : périodiques, informations diverses, ensembles de visionnement de diapositives.
- 1 garage de 120 m² pour le bibliobus, la voiture de service et le magasin de réserve pour les tournées.

A l'automne 1991, des travaux vont être entrepris, qui doubleront la surface disponible, et l'Annexe deviendra relais pilote pour la formation des bénévoles, sans cesser d'être ouverte au public.

L'Annexe de Villé dessert les cantons de Villé, Barr, Marckolsheim, Sélestat, hors la commune de Sélestat qui a plus de 10 000 habitants. Dans son secteur se trouvent une antenne et 8 bibliothèques municipales "nouvelle formule". Plusieurs tableaux statistiques de l'activité de l'Annexe sont regroupés dans les documents annexes. On y lit aussi bien la multiplicité des fonctions que la bonne pénétration dans le canton (p. 298-307).

Canton	Population	Inscrits à l'Annexe au 31-12-90	%
Sélestat			
(sauf Sélestat)	9 611	687	7,15
Villé	9 092	1 490	16,38
Barr	15 793	232	1,47
Marckolsheim	17 775	169	0,95

(ce tableau ne tient compte que des inscrits à l'Annexe, pas des lecteurs desservis dans leur commune)

L'Annexe de Sarre-Union a 450 m2 de surface totale :

- 80 m2 : adultes, lecture sur place et prêt,
- 100 m2 : jeunes, lecture sur place et prêt,
- 50 m2 : discothèque,
- 1 garage pour le bibliobus, servant aussi de réserve,
- 1 vidéothèque prise sur le magasin,
- 1 bureau pour le personnel et l'atelier de manutention.

Elle dessert les cantons de Sarre-Union, La Petite Pierre , Drulingen : 69 communes et 35248 habitants en 1990. Les fonctions assumées sont semblables à celles de Villé, et son rayon d'attraction va jusqu'en Moselle. La bibliothécaire responsable l'évalue à 50 km au maximum (pas pour les cassettes vidéo qui ne sont prêtées qu'une semaine).

1 .2. 3. 3. Les bénévoles.

Ils ne font certes pas partie de la B. C. P., mais ils sont le levier qui lui permet de créer et de faire vivre son réseau. La B. C. P. exige d'eux une formation, qui est en cours de réforme (voir p. 72-83) et que la Directrice espère faire homologuer. Le milieu socio-culturel, nous l'avons vu, est favorable au bénévolat.

Nous ne cachons pas que ce recours aux volontaires est critiqué par des professionnels de la région. Leurs arguments : ils prennent le travail des professionnels et surtout, donnent aux municipalités le sentiment que la bibliothèque relève du bénévolat, et qu'il peut suffire. Ils sont insuffisamment formés. La pression sociale des bénévoles d'un petit bourg rural sur leurs lecteurs peut être forte : beaucoup d'antennes sont situées dans des écoles ; les adultes, ne voulant pas que l'instituteur ait connaissance de leurs lectures, s'en écartent. S'il y a dissension, départ, découragement, ou parfois changement de couleur politique de la municipalité, les équipes fonctionnent moins bien ou se disloquent. La profession a mis si longtemps à se dégager du bénévolat qu'il ne faudrait pas revenir en arrière sans réflexion. Nous avons même entendu dire, ce qui nous paraît sans fondement, que la disparition du Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques de Strasbourg, était due au recours de la B. C. P. aux bénévoles.

A ces arguments, la Directrice de la B. C. P. oppose les suivants : on ne peut pas demander à une commune de moins de 2 000 habitants de salarier un bibliothécaire. Il vaut mieux, alors, des bénévoles que pas de bibliothèque. Les volontaires mettent plus de cœur à leur travail, sont plus disponibles, connaissent mieux le terrain et sont bien épaulés par la B.C. P. D'autre part, elle dit clairement aux maires qu'au delà de 3 000 ou 4 000 habitants, le recours à un professionnel, même à temps partiel, devient nécessaire, et que les professionnels ne devraient pas se replier sur un corporatisme frileux, mais donner aux bénévoles ce qu'ils attendent d'eux : une aide technique, et la reconnaissance du fait qu'ils sont des bénévoles. Un statut du volontariat s'imposera, à plus long terme.

Quoiqu'il en soit, il arrive quelquefois qu'une mairie finisse par salarier un bénévole qui a acquis une qualification professionnelle (exemple : Marckolsheim, après obtention du C. A. F. B.). Mais, si un salarié arrive dans une équipe de bénévoles active et soudée, il peut avoir du mal à se faire accepter, à chasser l'idée qu'il s'approprie le travail des volontaires.

Le problème s'est un peu compliqué du fait que les bénévoles ne participent pas au bureau de l'agence de coopération CORDIAL, et peuvent s'en sentir exclus. La B. C. P. ne les y représente pas, ce qui aurait pu être envisagé. Elle veut les considérer comme majeurs, autonomes, et ne souhaite pas apparaître comme leur délégué.

Elle a, à l'opposé, suscité la création d'une association propre, qui va succéder à la Société des amis de la B. C. P. et hériter de ses fonds et subventions départementales. Dans l'esprit de ses promoteurs, cette association est destinée à permettre l'échange entre bénévoles (de ressources, de

renseignements), à servir éventuellement de centrale d'achat, à recueillir des subventions pour des projets globaux d'animation. Cependant, la politique actuelle du Conseil général semble être de subventionner directement l'utilisateur final plutôt qu'une association intermédiaire. Ceci afin que son action soit plus visible. Nous avons pu assister, le 26 juin 1991, à l'assemblée générale constitutive, où se trouvaient une vingtaine de bibliothécaires bénévoles, et la bénévole devenue professionnelle de la bibliothèque municipale de Marckolsheim. On trouvera, parmi les documents annexes (p. 258-265), le procès verbal de l'assemblée, et les statuts dans la forme sous laquelle ils ont été adoptés. La question de la cotisation a soulevé de vives discussions, les bénévoles faisant remarquer qu'ils donnaient déjà leur travail. Elle sera de toute façon très modique.

L'articulation de cette association et de la B. C. P. n'apparaît pas encore comme précise : le Bureau des bibliothèques, ou la responsable de l'animation à la B. C. P., seront-ils partie prenante, et sous quelle forme ? En tous cas, BM 67 n'ayant pas les moyens d'avoir un permanent, le secrétariat sera, dans l'avenir prévisible, assuré à la B. C. P. D'autre part on peut s'interroger, les professionnels étant absents de sa mise sur pied, sur les rapports de l'association avec l'A. B. F.-Alsace et l'agence CORDIAL. Il nous semble que, les mêmes individus se retrouvant dans deux de ces organismes ou les trois, et ayant de bonnes relations personnelles, pourraient jouer un rôle utile pour empêcher toute rivalité et toute dysharmonie. Les buts ne sont-ils pas communs : promouvoir la lecture ?

Au terme de cette description du plan et des moyens disponibles pour la mise en œuvre, nous pourrions faire le commentaire suivant. Le plan est généreux, il semble revenir aux idéaux de 1945, il traduit ce que nos interlocuteurs du Département nous ont exprimé : la lecture est une priorité. Que les votes en ce domaine soient acquis à l'unanimité en est un autre signe. Néanmoins la demande des municipalités n'a pas été évaluée à l'avance, elle a été supérieure aux prévisions les plus optimistes. La question "Que faire pour les communes sans moyens ni local ni équipes de bénévoles ?" ne s'est pas posée (voir p. 38).

En réponse à cette demande, il n'y a pas eu de stratégie territoriale définie. Les moyens n'ont pas été pensés en fonction d'objectifs à atteindre année par année, ou arrondissement par arrondissement, selon les situations locales. Mais ils ont suivi. Si la B. C. P. avait été plus prudente dans la mise en œuvre du plan, aurait-elle eu autant de moyens ?

1. 2. 4. La mise en œuvre du plan.

1. 2. 4. 1. Les fonctions assurées par la B. C. P.

Pour ce réseau en cours de création, la B. C. P. assume trois types de fonctions, qui seront étudiées en détail dans le chapitre 2. 2 Schémas fonctionnels : créer le réseau, former les équipes, irriguer les espaces de lecture (on laisse ici de côté les fonctions des Annexes).

Créer le réseau : c'est, à la demande des municipalités, participer à des réunions, expliquer et convaincre, instruire les dossiers de demandes de subventions des travaux, de mobilier.

Former, c'est assurer 3 jours de stage aux bénévoles des bibliothèques municipales, 1 jour à ceux des antennes, éventuellement une formation continue, et conseiller à la demande.

Irriguer, c'est renouveler le fonds en principe 3 fois par an, assurer le suivi des équipes de bénévoles, leur proposer une animation, participer sous une forme ou une autre à l'association BM 67. Pendant les deux dernières années, il y a eu à la B. C. P. un travail de réflexion sur l'animation à proposer, et des essais pour mieux répondre à la demande, exprimée ou non, des espaces de lecture. La réflexion n'est pas achevée, les premières expériences sont en cours d'évaluation.

1. 2. 4. 2. Le développement du réseau jusqu'à aujourd'hui.

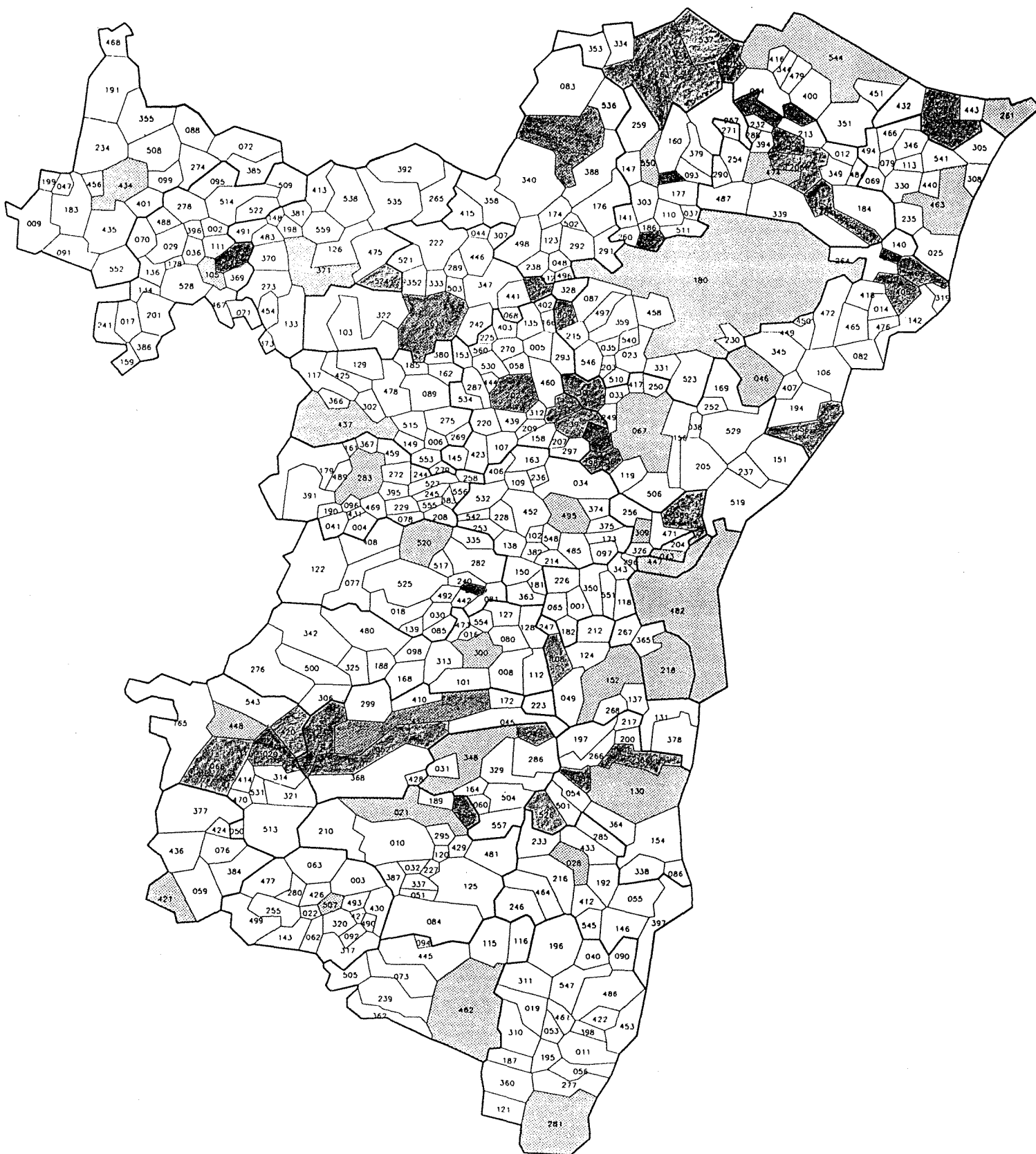
Nous avons tenté d'illustrer l'extension géographique du réseau par des cartes (voir p. 60 bis et 60 ter) et par la photographie d'une carte murale établie par la B. C. P. pour la "journée portes ouvertes" du 8 juin 1991 (p. 61 bis).

Le réseau n'en est pas encore un : les relations sont à sens unique, et il n'y a pas de rapports formalisés entre points secondaires du réseau. Mais il se structurera. En particulier par des "relais" : la B. C. P. se déconcentrera en quelques points du département autres que les Annexes existantes. Il y aura au moins un relais au Nord du Bas-Rhin : Soutz ? Wissembourg ?, un au Sud. Ce seront des lieux de formation pour les bénévoles, et des magasins déconcentrés. Mais ils ne seront pas ouverts au public, à la différence du projet initial de médiathèque de secteur. Tout bénévole, dans l'idéal, devrait être à moins d'1/2 heure de route d'un relais, de la Centrale ou d'une Annexe.

Le premier relais pourrait s'ouvrir dans les trois ans qui viennent, le programme est à l'étude. L'évaluation de cette première implantation servira aux suivantes.

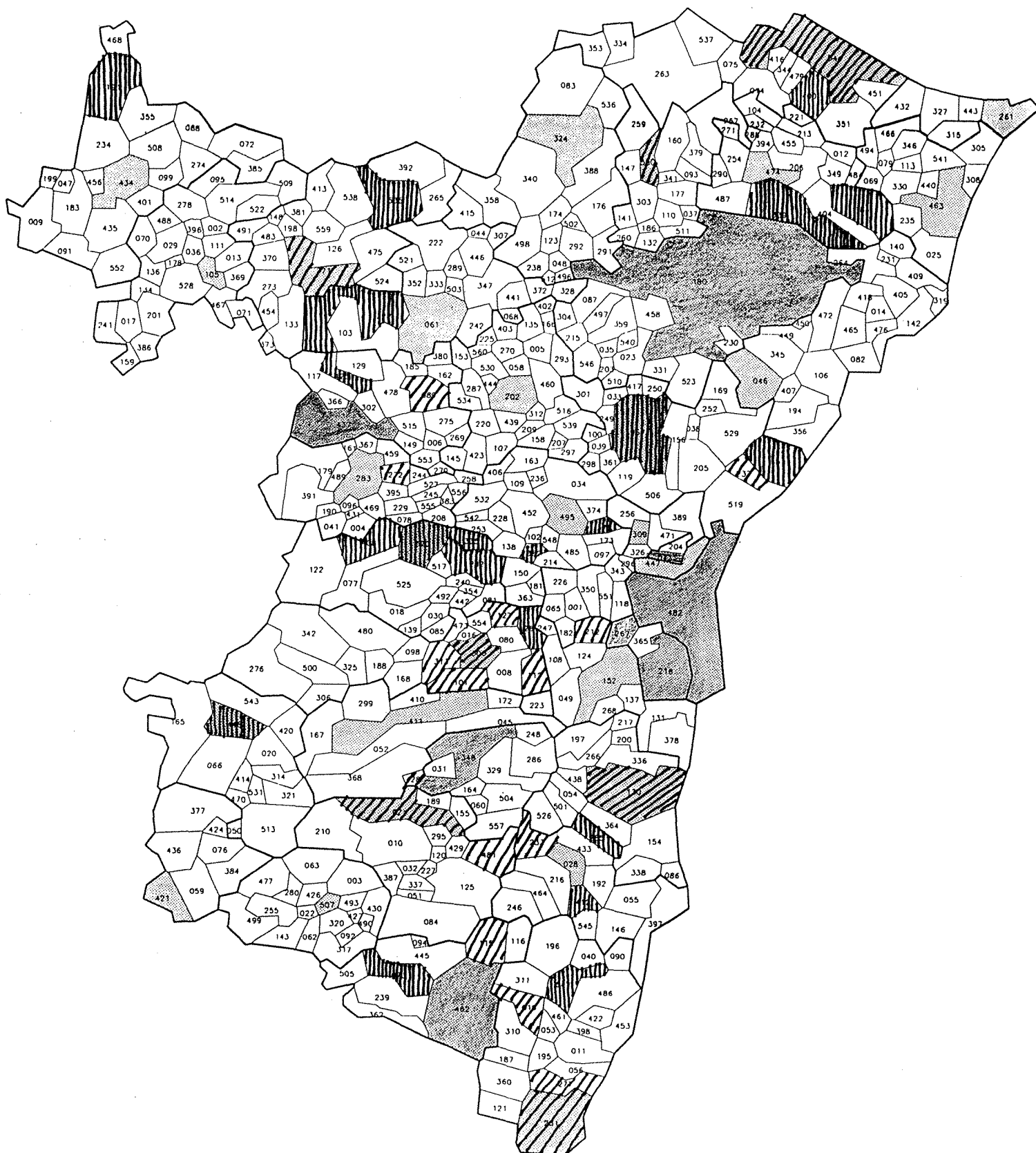
Il n'y a pas de projets télématiques (voir p. 124) pour l'instant. Dans quelques années, la B.C.P. sera probablement en mesure de répondre à la demande suscitée, la question se posera dans d'autres termes.

Lors de l'arrêt brusque des dessertes scolaires et des prêts directs, un mécontentement s'est exprimé, auprès des *Dernières Nouvelles d'Alsace*, de la B. C. P., du Conseil général : "*Qu'allons-nous devenir sans bibliobus ?*". Un travail d'explication a été nécessaire. Il semble qu'il ait porté ses fruits : d'après le Directeur général des services du Département, des maires reconnaissent actuellement avoir alors mal compris le projet du Conseil général. Mais il est sûr que les mois écoulés entre l'arrêt des tournées et le ramassage des ouvrages prêtés ont souvent été mal vécus.



□ Chef-lieu de canton

Territoires communaux pourvus d'une bibliothèque municipale
en activité au 1 juillet 1991



communes de plus de 10 000 hab.



communes de moins de 10 000 hab. (BM créée avant 1987)



communes de moins de 10 000 hab. (BM "nouvelle formule")

□ Chef-lieu de canton

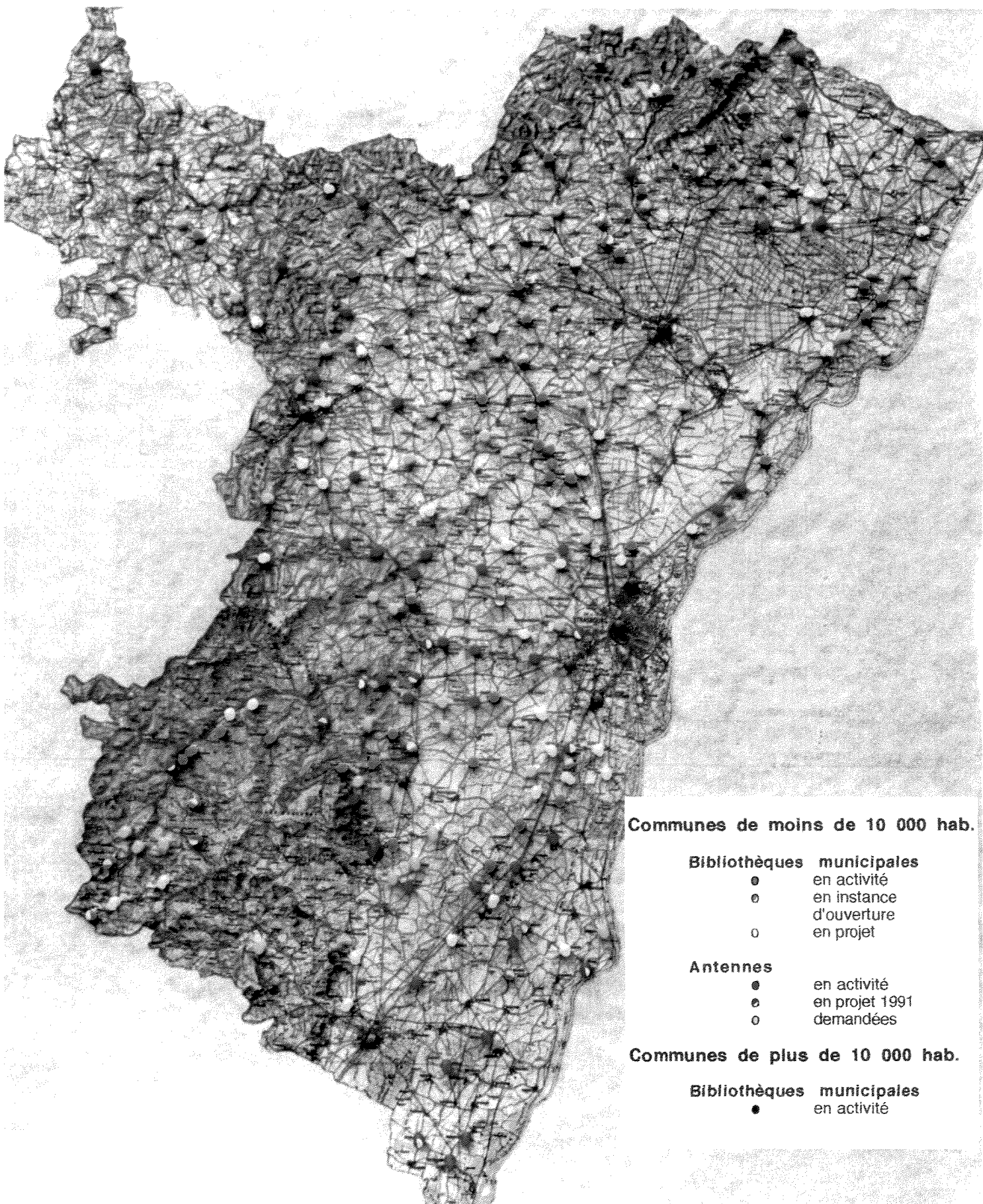
Le développement s'est fait à l'initiative des municipalités : la B. C. P. a dû et doit s'adapter à ce flux qu'elle n'attendait pas à cette échelle, qu'elle ne peut maîtriser. On pourrait même dire qu'elle n'a pas souhaité le maîtriser, préférant atteindre rapidement un point de non-retour. L'inconvénient est l'attente subie par les communes. Le délai entre la première prise de contact et l'ouverture au public est très variable. Mais les maires le jugent en général trop long. Il faut attendre lors de l'instruction des dossiers, pour que l'équipe des bénévoles soit formée, pour que le fonds initial soit choisi et installé. Cet effort fait pour la création d'espaces communaux de lecture a pour conséquence paradoxale le mécontentement de ceux à qui on demande d'attendre, sans pouvoir fixer avec certitude les délais par avance. Il y a, à coup sûr, une sorte de contagion, d'émulation entre municipalités et dans les réseaux d'instituteurs, quand les bibliothèques sont inaugurées et rencontrent le succès public. La demande grossit donc "en boule de neige". Et le résultat n'a rien à voir avec l'ancienne carte des prêts directs et dépôts scolaires.

La mise en œuvre a donc été assez difficile, l'outil n'étant pas tout à fait au point : pas assez d'ouvrages triés et informatisés, difficultés pour assurer la formation et le suivi, "embouteillage" des dossiers en instance. Il arrive que l'on pare au plus pressé, ce qui peut être source d'erreurs ou de complications. L'on doit ajouter qu'une partie du personnel a mal compris le pourquoi de la restructuration, s'est sentie dépossédée par les équipes de bénévoles d'un travail qu'elle avait le sentiment de bien accomplir. Des groupes se sont formés. Il y a eu consultation du personnel par la Directrice pour le choix des futures activités entraînées par la restructuration (décembre 1988), mais le travail de communication interne a mis beaucoup de temps à porter ses fruits, et il ne nous semble pas véritablement achevé. Si une partie du personnel adhère sans réserve à l'objectif, une autre ne le partage pas totalement mais travaille tout de même dans ce but, et une autre petite partie souffre de la disparition d'un âge d'or, paré de tous les avantages et devenu quasi-mythique. A l'argument "*Nous avons perdu le contact avec nos lecteurs*", la Directrice oppose celui-ci "*Plus que les livres et les lecteurs, ce sont les non-lecteurs qui doivent nous intéresser*". Quelle que soit la bonne volonté de chacun, nous avons senti un état de malaise, qui contribue certainement aux difficultés de mise en œuvre.

Celle-ci a quand même abouti à l'existence réelle de bibliothèques municipales et d'antennes qui rencontrent le succès public (voir la liste au 1 juillet 1991, p. 88-89, et les statistiques, *Documents annexes* p.317-318). 10 bibliothèques municipales "nouvelle formule" ont communiqué leurs statistiques pour 1990 : 29,99 % d'inscrits par rapport à l'ensemble de la population (11 907 habitants), chaque inscrit a emprunté 20,67 livres, chaque ouvrage est sorti 6,10 fois en moyenne. Dans les 4 antennes pour lesquelles nous avons les chiffres de 1990, sont inscrits 19,78 % des habitants, et chaque emprunteur a pris en moyenne 24, 94 livres sur l'année.

PHOTOGRAPHIE DU RESEAU

Journée "Portes ouvertes" du 08-06-1991

**Communes de moins de 10 000 hab.****Bibliothèques municipales**

- en activité
- ◉ en instance d'ouverture
- en projet

Antennes

- en activité
- ◉ en projet 1991
- demandées

Communes de plus de 10 000 hab.**Bibliothèques municipales**

- en activité

2. La B. C. P. organisée pour cette politique.

2. 1. Objectifs et principes.

2. 1. 1. Objectifs.

Pour atteindre les objectifs du plan, à savoir couvrir le territoire du département d'espaces de lecture - bibliothèques municipales et antennes - la B. C. P. a donc été restructurée. D'autres activités sont pratiquées que celles qui l'avaient été traditionnellement. Rappelons ici que nous avons dû tenir à l'écart les activités et le fonctionnement des deux Annexes et qu'il sera question de la seule Centrale, sauf dans la mesure où il y a interférence.

2. 1. 2. Liaison Centrale - Annexes.

Par ligne spécialisée, ces liaisons sont quotidiennes, puisque le catalogage s'effectue sur la même base, que les 3 imprimantes peuvent être lancées indifféremment depuis la Centrale, que certaines sauvegardes quotidiennes s'effectuent à partir des Annexes, qui sont ouvertes plus tard le soir. Mais ces lignes ne sont pas sans défauts, toutes les manœuvres ne peuvent pas être effectuées normalement (voir p. 123-124). Les communications de personne à personne se font toujours dans le sens Annexe - Centrale. Deux jeudis par mois, une partie du personnel des Annexes vient à Strasbourg : transport des ordinateurs portables impossibles à déverser normalement, livraison ou retour d'ouvrages, réunion avec le conservateur au sujet des acquisitions, choix des livres de jeunesse en librairie. Il semble exceptionnel que la Directrice ou le conservateur se rende dans une Annexe. L'objectif des Annexes n'est pas différent de celui de la Centrale, elles n'ont d'ailleurs pas d'existence propre, mais elles tendent à cet objectif par d'autres méthodes, et n'ont pas cessé brusquement les dessertes "traditionnelles". Néanmoins nous n'avons pu voir, pour les raisons dites plus haut, le fonctionnement réel des Annexes et de leur articulation avec la Centrale aussi ne pouvons nous guère avoir que des impressions.

2. 1. 3. Travail interne / travail externe.

La distinction nous a frappée dès notre arrivée à la B. C. P. Pourtant elle n'est pas écrite - il n'existe pas d'organigramme - et il ne semble pas qu'elle ait été explicitement voulue dès le départ, mais qu'elle se soit progressivement imposée comme le meilleur moyen d'atteindre l'objectif, compte tenu des réalités, et du fait qu'une partie du personnel ne pouvait être affectée à des activités internes.

Font du travail interne : le conservateur, les équipes d'étiquetage et de couverture des ouvrages et quelques bibliothécaires-adjoints (responsables de l'informatique, des commandes, de la reprise des ouvrages du fonds), ceci bien évidemment afin de réaliser un travail externe de qualité.

Sont tournés vers l'extérieur : la Directrice, les équipes de dessertes (2 x 4 personnes), la responsable de la formation, celle de l'animation. Il semble que dans les derniers mois la séparation se soit encore accentuée, en particulier entre Directrice et conservateur. Le conservateur ne s'occupe plus du tout des rapports avec les municipalités, se concentre sur la (re)constitution du fonds et la reprise informatique. Cependant, on le verra, il y a des agents "à cheval" sur les deux secteurs.

Cette dichotomie est présentée comme gage de réussite : un travail interne sérieux est indispensable à un bon travail externe. Sans fonds de qualité et prêt à l'emprunt, comment constituer de bons fonds de base pour les espaces de lecture et les desservir convenablement ?

Mais, à cause aussi de problèmes relationnels personnels, le travail interne n'est pas toujours reconnu par ceux qui se consacrent uniquement au travail externe. Il y a des "secteurs privés" d'activité, dont les autres agents ne savent presque rien. L'absence de communication est un risque. Nous avons ainsi été frappée par l'existence de deux lieux séparés pour les pauses-café.

2. 2. Schémas fonctionnels.

Nous tentons, dans ce chapitre, de décrire factuellement les fonctions de la B. C. P. Factuellement : les objectifs, les moyens ont été évoqués précédemment, on essaye ici de comprendre l'enchaînement des opérations au service des objectifs, de bâtir des "schémas fonctionnels". Ces opérations peuvent être regroupées en opérations à visée externe, à savoir la création et l'animation du réseau des bibliothèques, en opérations à visée interne d'abord, externe ensuite, c'est à dire le traitement des documents avant leur diffusion dans le réseau- peut-on dire que ce sont des fonctions à visée externe différée, puisque l'objectif final est externe ? Et enfin en fonctions d'intérêt général, utiles à l'ensemble de la B. C. P.

Toutes les opérations sont envisagées de la même manière : d'abord une description du processus tel qu'il est pratiqué actuellement, à l'été 1991, puis les chiffres relatifs à cette fonction quand il est possible d'en établir ou d'en recueillir ; l'évolution de la fonction (changements récents, changements prévisibles) ; enfin les commentaires qu'ont suggérés éventuellement l'observation du personnel en activité et les entretiens avec lui.

Le plan adopté est donc le suivant :

Schémas fonctionnels .

1. Opérations à visée externe : création et animation du réseau.

1. 1 Création des bibliothèques du réseau.

1. Processus actuel
2. Chiffres
3. Evolution
4. Commentaires

1. 2. Formation des équipes de bénévoles.

1. Processus actuel
 - Contenu du dossier complet
 - Programme du stage long
2. Chiffres
3. Evolution
4. Commentaires
 - Statistiques
 - Achats
 - Indexation et cotation

1. 3. Ouverture, desserte et suivi des bibliothèques.

1. Processus actuel
 1. Fonds de départ
 2. Mobilier
 3. Ouverture
 4. Desserte
2. Chiffres
3. Evolution
 1. Le futur secteur "ouverture"
 2. Suivi
4. Commentaires

1. 4. Animation.

1. Processus actuel
 1. Exposition Mozart
 2. Exposition Enfants du Monde
2. Chiffres
3. Evolution
4. Commentaires

2. Opérations à visée externe différée : traitement des documents.

2. 1. Traitement des livres neufs.

1. Processus actuel
 1. Suggestions d'acquisition
 2. Transformation en commandes
 3. Réception des commandes
 4. Traitement des ouvrages
 5. Ouvrages non commandés
2. Chiffres
 1. Commandes
 2. Réception
 3. Catalogage
 4. Etiquetage
 5. Couverture
3. Evolution
4. Commentaires

2. 2. Traitement des livres du fonds

1. Provenance
2. Stockage
3. Objectif
4. Processus
 1. Tri
 2. "Rafraîchissement"
 3. Reprise
 4. Catalogage
5. Chiffres
6. Commentaires

2. 3. Périodiques

1. Processus actuel
2. Chiffres
3. Commentaires

2. 4. Enregistrements sonores et audiovisuels

1. Vidéogrammes
 1. Processus actuel
 2. Chiffres
 3. Evolution
2. Enregistrements sonores
 1. Processus actuel
 - a. Disques classiques
 - b. Autres
 2. Chiffres
 3. Commentaires

3. Fonctions d'intérêt général.

3. 1. La fonction de direction

3. 2. La fonction informatique

1. Personnel
2. Formation
3. Fonctions
4. Télémaintenance
5. Relations avec le Service informatique du Département
6. Informatisation des bibliothèques municipales
7. Remarques

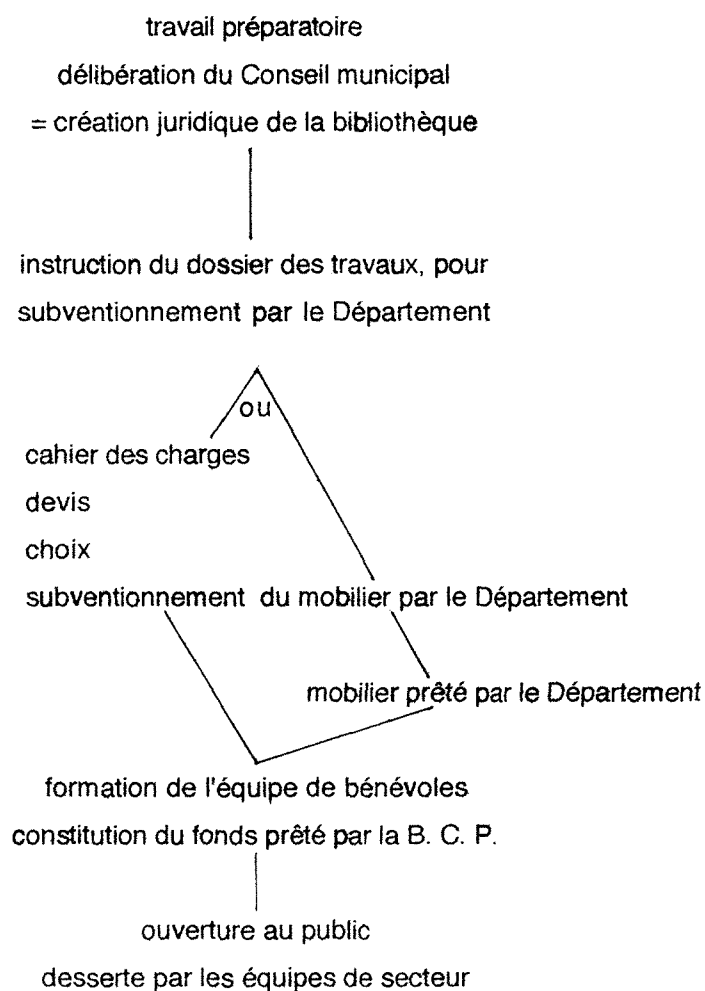
3. 3. Services généraux.

1. Secrétariat-accueil
2. Gestion du personnel
3. Gestion du matériel.

2. 2. 1. Opérations à visée externe : création et animation du réseau.

2. 2. 1. 1. Création des bibliothèques du réseau.

La création des bibliothèques municipales et des antennes est le fondement de l'activité actuelle de la B. C. P. En répondant à la demande des communes, elle crée la matière de son futur réseau. La description du processus de création sera rapide et factuelle, puisque les principes ont été évoqués ailleurs.



1 - Processus actuel.

Du travail préparatoire à l'étude du mobilier, c'est, à la B. C. P., la Directrice qui intervient. Elle tient les dossiers des bibliothèques en cours de création.

L'initiative de la création d'une bibliothèque municipale ou d'une antenne vient toujours de la commune.

Chaque cas est particulier : locaux, possibilités de financement, volonté politique, dissensions éventuelles, nombre et personnalité des bénévoles...

L'ensemble du département est concerné, secteurs de Villé et de Sarre-Union compris. Mais, dans ce cas les Annexes assurent le suivi des bibliothèques créées dans leur secteur.

Contactée, la Directrice de la B. C. P. se rend sur place, voit le Maire, explique les engagements réciproques, les subventions, les exigences, la différence entre antenne et bibliothèque municipale.

Elle explique comment préparer le dossier de demande de subvention au Département, soit, pour la construction d'une bibliothèque municipale, ou la transformation d'un bâtiment existant en bibliothèque municipale :

- Avant-projet sommaire par l'architecte
- Devis estimatif des travaux (montant hors taxes)
- Lettre d'intention du Maire, avec la délibération du Conseil municipal.

Dans les faits, il y a en général plusieurs réunions de la Directrice avec l'équipe municipale, l'architecte et des bénévoles, des discussions sur le fonctionnement, les aménagements.

Et aussi, quelquefois une réunion avec le Conseiller technique régional au livre, qui instruit éventuellement le dossier de demande de subvention d'Etat au titre de la deuxième part du concours particulier.

Le dossier de demande de subvention départementale est adressé au Président du Conseil général, transmis à la B. C. P. par l'intermédiaire de la Direction de l'action économique et culturelle. La Directrice de la B. C.P. instruit le dossier, la D. A. E. C. fait le rapport au Conseil général, et suit le paiement.

Pour l'aménagement intérieur, la Directrice étudie l'implantation du mobilier en fonction des locaux et du fonds.

Deux cas sont possibles : la commune reçoit du mobilier départemental pour sa bibliothèque, ou une subvention pour l'achat de son propre mobilier. Dans les deux cas, la Directrice de la B. C. P. donne un avis technique.

Si la municipalité sollicite le prêt du mobilier, la Directrice instruit le dossier d'aménagement, demande des devis à quelques (4 ou 5 en général) entreprises spécialisées, en précisant le type de rayonnage souhaité. Elle étudie les devis et fait au Conseil général une proposition d'achat, bibliothèque par bibliothèque. Ce mobilier, payé par le Département, inscrit à l'inventaire de la B. C. P., est prêté à la bibliothèque municipale, dans le cadre de la convention, aussi longtemps que la commune respecte ses obligations (local spécifique, horaires d'ouverture, ligne budgétaire,...)

Si la commune achète son propre mobilier, le Maire peut faire appel à la Directrice de la B. C. P. pour les demandes de devis. Il obtiendra une subvention départementale de 20 % HT sur l'achat du mobilier, avec un prix plafond de 800 F par m².

Quand la bibliothèque est créée officiellement, la Directrice de la B. C. P. charge la responsable de la formation du contact avec les équipes de bénévoles. Mais son rôle ne s'arrête pas là et elle reste souvent conseillère de fait.

De plus, elle est appelée lorsque la municipalité recrute un bibliothécaire salarié : elle participe au jury avec voix consultative. Et elle reste, même si la bibliothèque municipale fonctionne depuis longtemps et avec des professionnels, la personne de référence.

2 - Chiffres .

Tout, dans cette fonction, se passe à l'initiative des communes, la B. C. P. s'adapte à leurs demandes, avec ses moyens. Et chaque cas est dépendant des circonstances locales. On ne peut donc évaluer sérieusement le temps passé sur un dossier. Il y a des imprévus du côté de la municipalité, des trajets, des réunions, des conversations téléphoniques : le temps n'est pas ici mesurable.

On ne peut non plus donner le nombre exact des communes "en attente". A partir de quand un projet est-il "en attente" ? Est-ce quand un bénévole potentiel téléphone à la B. C. P. pour demander ce qu'il pourrait bien faire pour aider à la création d'une bibliothèque ? Ou quand le Maire s'entretient avec la Directrice avant la délibération du Conseil municipal créant la bibliothèque ? Deux dates seulement sont des repères véritables : cette délibération du Conseil municipal, et l'ouverture au public.

Il est donc bien difficile et sujet à caution de donner d'autres chiffres que ceux qui ont été établis au 1 juillet 1991 : 41 bibliothèques municipales ont été créées depuis 1982 dans des villes de moins de 10 000 habitants et 45 antennes. En 1990, 7 antennes ont été ouvertes (Duppigheim, Kauffenheim, Obersdorf-Sparsbach, Odratzheim, Offendorf, Weiterswiller, Reichstett), portant le total à 44, et 4 bibliothèques municipales (Ernolsheim-sur-Bruche, Gambsheim, Wasselonne, Wimmenau) se sont ajoutées aux 30 déjà desservies.

5 communes ont bénéficié du prêt de mobilier spécifique acquis par le Département et inscrit à l'inventaire de la B. C. P. :

- Wolxheim pour une somme de 50 299, 00 F H. T. (capacité : 3 200 volumes, 200 albums, sur 80 ml de tablettes et 2 bacs à albums)

- Ohnenheim pour une somme de 77 300, 80 F H. T. (capacité : 5 350 volumes, 300 albums, sur 134 ml de tablettes et 3 bacs à albums)

- Quatzenheim pour une somme de 19 828, 20 F H. T. (capacité : 1 440 volumes, 200 albums, sur 36 ml de tablettes et 2 bacs à albums)

- Wimmenau pour une somme de 107 005, 60 F H. T. (capacité : 5 270 volumes, 300 albums, sur 143 ml de tablettes et 3 bacs à albums)

- Rhinau pour une somme de 130 224, 60 F H. T. (capacité : 8 920 volumes, 400 albums, sur 223 ml de tablettes et 4 bacs à albums).

Ce qu'on peut dire, faute de pouvoir chiffrer précisément, c'est que la demande des municipalités se manifeste, et qu'elle est pressante.

3 - Evolution .

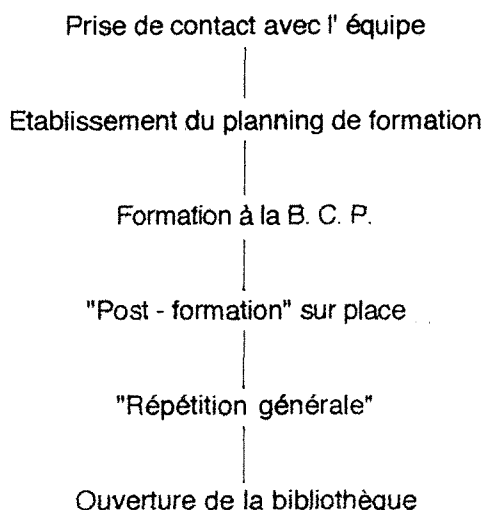
La Directrice de la B. C. P. envisage de préparer un dossier modèle pour les demandes de subventions des municipalités, pour éviter des oublis, des allers et retours, des retards, des coups de téléphone, des incompréhensions.

4 - Commentaires.

Il s'agit de satisfaire la demande, dont le flux n'est ni maîtrisé ni maîtrisable : répondre aux projets de création -travail ponctuel, sur quelques mois ou quelques années - et assurer le suivi qui en découle - travail non limité dans le temps.

2. 2. 1. 2. Formation des équipes de bénévoles

1 - Processus actuel.



La formation des bénévoles repose actuellement sur une seule personne, bibliothécaire adjointe principale, qui en a la charge entre le moment où la directrice de la B. C. P. a donné son accord à la création de la bibliothèque et l'ouverture de celle-ci au public. Ceci prend plusieurs mois, souvent plus d'un an.

La bibliothécaire prend contact par téléphone avec l'équipe : maire, secrétaire de mairie, responsable des bénévoles...

Quelquefois elle se rend sur place pour expliquer en quoi consistera la formation.

Elle établit le planning des formations (toujours à la B. C. P., jamais après 18 h ni le samedi) avec le responsable de l'équipe. Le stage pour les bibliothèques municipales dure 3 jours de 6 heures environ, 1 journée pour les antennes. La B. C. P. exige des bénévoles qu'ils suivent une formation : aussi le calendrier de celle-ci tient-il compte autant que possible de leurs possibilités, du mercredi pour les enseignants (nombreux), des vacances scolaires. Les journées de formation se suivent ou non, à leur choix ou suivant leurs contraintes. La bibliothécaire préfère, quant à elle, que les formations longues ne soient pas sur trois jours consécutifs, laissant aux bénévoles le temps d'assimiler ce qu'ils ont appris, de poser des questions.

Sauf exception, les groupes sont composés de personnes appartenant à la même équipe : ceci afin que l'enseignement soit adapté au cas particulier de chaque commune.

Il arrive que des antennes, qui disposent de fonds propres, suivent la formation "longue" (Kienheim).

La formation a lieu dans la salle de réunions de la B. C. P., petite pièce prise sur le hall d'entrée, et qui contient la bibliothèque professionnelle, une table, quelques chaises et un tableau blanc. Elle accueille au grand maximum 8 personnes. La bibliothécaire ne souhaite d'ailleurs pas de groupes plus nombreux.

Il arrive donc souvent qu'une équipe se scinde en 2, voire en 3 groupes, pour suivre la formation, ce qui alourdit le planning d'autant (ex : Dingsheim, 3 fois 3 jours).

Chaque demi-journée est coupée par une pause, et la bibliothécaire réserve le repas de midi des stagiaires, s'ils le désirent.

Elle a préparé un dossier, qu'elle adapte et remet à jour, avant de le donner à chaque équipe, et quelques ouvrages pour les exercices de catalogage et d'indexation.

Contenu du dossier complet :

- . liste des antennes et des bibliothèques en activité au 1-7-1991, pour visite éventuelle.
- . aides du département aux communes de moins de 10 000 habitants.
- . engagements réciproques de la commune et du Département .
- . organigramme du Bureau des bibliothèques à la B. C. P., au 1-7-1991.
- . conseils pour les horaires d'ouverture, le règlement de la bibliothèque, la gestion du prêt, l'aide aux lecteurs, les opérations techniques.
- . modèle de guide du lecteur.
- . adresses de fournisseurs : papeterie, cartons, films transparents, libraires (avec leur spécialité), *Borgeaud*.
- . liste des collections principales d'ouvrages de jeunesse, de périodiques pour jeunes (avec les âges), de classiques à posséder dans une bibliothèque municipale (*La Pléiade*).
- . un exemplaire des grilles statistiques.
- . pochettes et fiches de prêt utilisées pour une démonstration pendant le stage.
- . modèles de fiches de commande.
- . publicités pour *Electre*, *Tous les livres au format de poche*, des guides de littérature pour la jeunesse.
- . un petit guide d'indexation Dewey (11 p.).
- . 4 pages sur la classification.
- . 4 pages sur les fichiers : auteurs, titres, topographiques.

- . une photocopie de la norme NF Z 44-062 (usages nationaux pour les noms propres) et de la norme NF Z 44-073 (description moyenne des monographies).

- . une liste des personnalités à inviter pour l'inauguration : élus, fonctionnaires départementaux, direction et personnel concerné de la B. C. P., Inspecteur général des bibliothèques.

- . à la demande de l'équipe, l'adresse de la future formation de l' A. B. F. à Strasbourg.

- . un tract de l'Association des donateurs de voix, longtemps hébergée à la B. C. P.

Programme du stage long :

Il est donné de manière indicative, la bibliothécaire s'adapte à l'équipe en formation, à son éventuelle expérience antérieure ou, au contraire, à son inexpérience totale, à sa diversité. Nous nous basons ici sur le programme écrit par la responsable, et sur nos propres observations.

- . 1 ER JOUR : . Accueil, présentation des participants,

- . Exposé du programme

- . Les bibliothèques alsaciennes, les associations professionnelles, la formation professionnelle, le rôle et les services de la B. C. P., les personnels avec qui l'équipe sera en relation.

- . Fonds, qui sont partagés en 6 :

- romans en français pour adultes : R, mais aussi RH, RP...

- biographies : B devant la cote

- documentaires adultes : Dewey

- alsatiques, c'est à dire fonds régional : L précède la cote

- ouvrages étrangers (allemands en fait) : A précède la cote

- jeunes : J devant la cote

- les bandes dessinées sont classées à part. Leur cote Dewey 741.5 est modifiée en BDA ou BD, suivies de la marque de l'auteur.

- . Classement des volumes (on aborde ici déjà l'indexation et la cotation).

- . Tenue du registre d'inventaire, système d'inscription et de prêt, que faire si un livre est perdu.

- . "Surveillance" ...des emprunts des jeunes.

- . Statistiques : présentation des tableaux, par lecteurs (nouveaux lecteurs inscrits et passages) et par ouvrages, qui devront être envoyés chaque mois à la B. C. P. C'est la visibilité de la bibliothèque pour le Conseil municipal qui la subventionne.

- . Equipement

- . Fournisseurs : de matériel pour bibliothèques, de petit équipement.

. Visite de la B. C. P., présentation du système informatique, de la manutention, du magasin et du fonds.

. Recouvrement des livres, bibliobus, magasins.

. Présentation du responsable de secteur qui assurera le suivi après l'ouverture.

2 EME JOUR : . Choix et commandes, fiches de commande, libraires. Instruments de choix.

. Indexation : théorie et pratique de la classification Dewey par la bibliothécaire en charge de l'indexation à la B. C. P.

. Cotation de la B. C. P., cotation conseillée dans leur bibliothèque.

. Catalogage, avec exercices : romans, documentaires. Trente-cinq titres environ servent aux exercices de catalogage et d'indexation.

3 EME JOUR : . Catalogage (fin)

. Bulletinage des périodiques

. Disques et cassettes s'il y a lieu

. Bilan

Pour une antenne, qui est censée ne pas avoir besoin d'acquérir, d'indexer ni de cataloguer, le programme est simplifié : rangement des ouvrages et système de prêt principalement (voir *Documents annexes p.256-257*).

La bibliothécaire assure des formations complémentaires, *in situ*, avant l'ouverture de la bibliothèque, en particulier une sorte de "répétition générale", où elle vérifie le rangement, l'unicité des fonds (les ouvrages déposés par la B. C. P., reconnaissables à leur logo "Conseil général" ne doivent pas être séparés des fonds propres de la bibliothèque) ; les bénévoles exécutent avec elle quelques inscriptions, prêts, s'exercent à des conseils de lecture.

A cause du délai entre formation et ouverture des antennes, elle doit parfois renouveler ses visites, réexpliquer, entraîner. Dans les bibliothèques municipales, qui font des acquisitions avant d'ouvrir, l'équipe entretient plus facilement ses connaissances.

Pour les équipes qui ont des problèmes d'indexation, elle se fait accompagner de la bibliothécaire "spécialiste".

Elle tient des dossiers sur les bibliothèques et les équipes formées : nom et profession des bénévoles, contacts, responsables, observations diverses...

Elle communique les informations en sa possession aux responsables des secteurs qui assureront le suivi après l'ouverture.

Elle informe la directrice de la B. C. P. des inquiétudes qu'elle peut avoir quant à la cohésion de certaines équipes.

2 - Chiffres .

La bibliothécaire en charge de la formation exerce cette activité depuis 1980. Le tableau ci-dessous montre l'accroissement du nombre des bénévoles formés, surtout à partir de la restructuration de 1989. Le nombre d'heures consacré à la formation ne recouvre pas uniquement la formation à la B. C. P., mais aussi les formations complémentaires données aux équipes, et les aides sur place.

Les cycles de conférences (16 heures) sur les différentes formes de littérature, donnés par le personnel de la B. C. P., et qui, faute de temps, n'ont plus lieu actuellement, y sont comptés comme temps de formation, de même que le temps d'aide au choix du fonds et d'installation sur place. Il n'aurait donc pas été significatif de calculer sur 1980-1991 un ratio heures de formation / bénévoles.

On a seulement une indication du nombre d'heures consacrées chaque année à la formation des équipes de bénévoles.

FORMATION DES BENEVOLES
DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES
ET DES ANTENNES
en activité et en instance d'ouverture
au 1-7-1991

Date de formation / ouverture	Nombre de bénévoles formés	Heures
1980	4	50
1983/1984	11	89
1985	47	409
1986	80	317
1987	95	291
1988	78	224
1989	351	491
1990	195	516
1991		
jusqu'au		
01-07-91	84	198
	945	2 583

Le tableau suivant récapitule, par antenne ou bibliothèque municipale ouverte, le nombre des bénévoles formés à la B. C. P., ainsi que le nombre d'heures de formation effectué par la bibliothécaire en charge de cette activité (formation à la B. C. P., post-formation sur place).

FORMATION
ANTENNES EN ACTIVITE AU 01-07-1991

Nom de la commune	Date de formation ouverture	Nombre de bénévoles formés	Heures
ASSWILLER	1989	2	6
BAREMBACH	1989	9	6
BILWISHEIM	1989	12	6
BOERSCH	1989	9	7
CLIMBACH	1989	4	6
DONNENHEIM	1989	9	6
DRACHENHEIM	1989	6	6
DUPPIGHEIM	1989	8	6
ESCHBACH	1990	5	6
GERTWILLER	1989	1	6
GRENDLBRUCH	1989	6	6
HERMERSWILLER	1989	7	6
HOCHFELDEN	1989	12	18
IMBSHEIM	1989	10	6
INGOLSHEIM	1989	6	6
KAUFFENHEIM	1990	12	6
KLINGENTHAL	1989	4	7
KRAUTERGERSHEIM	1989	9	12
LA BROQUE → B. M.	1989	5	6
LEMBACH	1989	7	12
MITTELSCHAEFFOLSHEIM	1989	8	6
MOMMENHEIM	1989	5	6
MORSCHWILLER	1989	8	6
NEEWILLER-PRES-LAUTERB.	1989	5	6
NIEDERBRONN	1989	7	6
NIEDERLAUTERBACH	1989	9	6
NORDHOUSE	1989	2	6

OBERDORF-SPACHBACH	1990	3	6
ODRATZHEIM	1990	11	9
OFFENDORF	1989/1990	12	12
OLWISHEIM	1989	11	6
PFÄFFENHOFFEN	1989	7	6
REICHSTETT	1990	8	6
RITTERSHOFFEN → B. M.	1989	13	18
ROESCHWOOG	1989	5	6
ROPPENHEIM	1989	7	6
ROSHEIM	1989	9	6
RUSS	1989	2	6
SCHAEFFERSHEIM	1989	3	6
SCHOENENBOURG	1989	8	6
WALTENHEIM-SUR-ZORN	1989	11	12
WEITERSWILLER	1990	5	6
WESTHOUSE	1991	8	6
WINGEN	1989	8	12
WINGERSHEIM	1989	6	6

 324

 329

FORMATION
BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES
EN ACTIVITE AU 01-07-1991

Nom de la commune	Date de formation ouverture	Nombre de bénévoles formés	Heures
BALDENHEIM	1986	12	61
BETSCHDORF (An. B. M.)	1989	13	27
CHATENOIS	1988	12	32
DETTWILLER	1985	8	65
DORLISHEIM	1986	14	73
DUTTLENHEIM	1985	6	49
EBERSHEIM	1983	6	58
ERGERSHEIM	1985	5	67
ERNOLSHEIM	1990	20	66
GAMBSHEIM	1990	5	21
HATTEN	1989	9	51
HERBITZHEIM	1987	20	81
HOLTZHEIM	1984	3	9
KERTZFELD	1983	3	50
KILSTETT	1986	8	43
LOCHWILLER	1985	7	51
MACKENHEIM	1985	10	80
MARCKOLSHEIM	1980	4	50
MARLENHEIM	1989	20	93
MATZENHEIM	1988	18	59
NEUWILLER-LES-SAVERNE	1988	8	24
NORDHEIM	1988	22	84
LA PETITE PIERRE	1986	15	57
PFULGRIESHEIM (An. B. M.)	1989	10	27
QUATZENHEIM	1988	6	27
RIEDELSELTZ	1991	8	18
ROMANSWILLER	1991	6	18
ROSSFELD	1986	7	51
SAINT-NABOR	1986	10	51
SAINT-JEAN-SAVERNE	1987	8	57
STOTZHEIM	1985	9	79

			81
WASSELONNE	1990	4	21
WIMMENAU	1990	10	22
WISSEMBOURG	1989	5	18
WITTISHEIM	1987	10	33
WOERTH	1986	7	87
		348	1760

Nombre d'heures = heures de formation + installation + visites sur place

Le 21 juin 1991, 33 équipes sont en attente (c'est à dire que la délibération du Conseil municipal créant la bibliothèque a eu lieu) : 21 bibliothèques municipales, 12 antennes.

3 - Evolution .

La bibliothécaire en charge de la formation admet qu'il faut modifier le système actuel : il y trop de demandes en attente, elle ne peut plus suivre.

Le conservateur est décidé à préparer cette réforme. Elle a participé en juin 1991 à Valence à un stage de formation de formateurs de bénévoles en B. C. P., et pense mettre en route vers le mois de novembre un nouveau système de formation. Les axes de sa réflexion sont les suivants :

- . une formation moins théorique, moins rigide, au rythme réétudié.
- . le personnel de la B. C. P. y participera davantage, selon ses compétences.
- . on mettra l'accent sur la formation administrative, les acquisitions, l'aide au choix initial du fonds dans les magasins de la B. C. P., comme travaux pratiques de la " philosophie" des acquisitions.
- . par contre le catalogage sera moins le pivot du stage, on enseignera seulement une bonne maîtrise de la notice minimale.
- . la formation continue sera développée.
- . ainsi que l'assistance téléphonique qui pour l'instant n'existe pratiquement que pour les problèmes de cotation.

4 - Commentaires.

Au dire des bénévoles eux-mêmes, des bibliothécaires responsables des secteurs, et des libraires, parmi les domaines abordés au cours du stage, trois semblent poser problème : les achats, l'indexation, les statistiques.

Statistiques

Les deux grilles, pour les lecteurs et pour les ouvrages, paraissent difficiles à remplir. Certaines équipes ne font pas la différence entre nouveau lecteur inscrit et lecteur passant à la bibliothèque, malgré les exercices effectués au cours du stage. La B. C. P. obtient donc difficilement les statistiques des bibliothèques de son réseau. Seules 10 bibliothèques municipales (sur 30) ont fourni en 1990 des chiffres utilisables.

Le conservateur envisage de réformer ces grilles, et de les adapter au traitement informatique, mais en gardant la même structure de base et en adaptant les formulaires, avec davantage d'explications sur l'art de les remplir, à l'usage des bénévoles.

Achats

Beaucoup de bénévoles se sentent désarmés face aux acquisitions et à la réflexion sur la constitution d'un fonds. Les instruments de choix sont rapidement abordés au cours de la formation, mais si l'équipe n'a par ailleurs aucune connaissance de l'édition, c'est insuffisant. Le recours aux librairies spécialisées est indispensable, mais on ne les trouve qu'à Strasbourg, ce qui est loin pour certaines équipes. Et de temps en temps il y a de manifestes erreurs d'acquisitions.

Indexation et cotation

C'est le domaine technique par excellence et les bénévoles le trouvent difficile à maîtriser. Aux cotes actuelles de la B. C. P. se superposent ses anciennes cotes, et les cotes propres de la bibliothèque municipale.

Par exemple :

cote actuelle de tout roman adulte : R

cotes anciennes de la B. C. P. souvent utilisées dans les bibliothèques municipales :

RH roman historique, RP roman policier, SF science fiction ...

D'autre part, la Dewey est difficile à pratiquer. Les équipes ont souvent recours téléphoniquement à la bibliothécaire de la B. C. P. en charge de l'indexation. Il arrive qu'elle se rende sur place, avec la responsable de la formation, pour aider à indexer une masse d'ouvrages. Faudra-t-il envisager un complément de formation, réservé aux bénévoles indexeurs ?

L'Association B.M. 67 pourra être un instrument de formation continue des équipes de bénévoles, mais pas pour ce qui touche aux techniques bibliothéconomiques.

Deux autres données peuvent encore influencer le contenu et le devenir de la formation : la Directrice souhaiterait faire homologuer la formation de la B. C. P. par le Centre de formation des personnels territoriaux. Et en octobre 1991, un cycle de formation élémentaire de l'A. B. F. va s'ouvrir à Strasbourg, le centre du Haut-Rhin ne suffisant plus face à l'afflux des candidats : comment cette formation se situera-t-elle par rapport à celle de la B. C. P., et comment sera-t-elle perçue ?.

2. 2. 1. 3. Ouverture, desserte et suivi des bibliothèques.

La partie du département desservie par la Centrale a été partagée en quatre secteurs équilibrés : 18 000 ouvrages prêtés par chacun en moyenne.

Un secteur est desservi par une équipe : chauffeur et bibliothécaire-adjoint, qui fait l'installation et le renouvellement de fonds.

1 - Processus actuel.

1) Fonds de départ.

L'antenne ou la bibliothèque municipale a droit au prêt par la B. C. P. d'un certain nombre de volumes, en fonction de la population légale et suivant une répartition fixe (voir p. 45).

Les bénévoles choisissent dans le fonds de la B. C. P. Jusqu'au printemps 1991, ils choisissaient, en plusieurs fois, avec l'aide d'un bibliothécaire, des ouvrages qu'ils marquaient d'un signet de couleur, différent pour chaque commune. Ils attendaient ensuite que les volumes aient été informatisés pour en prendre livraison.

Le choix par les équipes de bénévoles est momentanément interrompu, jusqu'à ce que le fonds ait été épuré, les ouvrages conservés rafraîchis et informatisés, au moins en grande partie, et des nouveautés intégrées. L'objectif est que les bénévoles aient la possibilité de choisir, dans un fonds suffisamment étendu et varié, des ouvrages informatisés, et d'en prendre livraison aussitôt.

Parallèlement au choix du fonds, se prévoit l'implantation du mobilier.

2) Mobilier.

Dans les antennes, le mobilier est prêté par la B. C. P. : l'équipe de secteur calcule les quantités nécessaires de tablettes, échelles, bacs à albums, éléments de signalisation et dispositifs d'assemblage, et en étudie l'implantation. Jusqu'en décembre 1990, le conservateur menait ce travail: elle a élaboré des grilles de calcul d'éléments mobiliers. Le mobilier actuellement prêté (depuis 1990) a été acheté à *Borgeaud*, choix de la Directrice de la B. C. P.

L'équipe convient d'une date avec les bénévoles.

Elle prépare le mobilier et les pièces nécessaires, dans le magasin des Archives départementales où ils sont stockés.

Le jour venu, elle en effectue la livraison en bibliobus, avec les difficultés évoquées ailleurs : trajet urbain de Koenigshoffen à la rue Fischart, stationnement difficile, pénibilité du chargement dans un lieu qui n'est pas prévu pour (étage, portes, sol extérieur en déclivité).

L'équipe installe le mobilier. Elle ne peut pas toujours être aidée par des ouvriers communaux.

En 1990, 5 bibliothèques municipales ont bénéficié de prêt de mobilier spécifique. Mais, dans ce cas, pour le mobilier, les équipes de secteur de la B. C. P. n'interviennent pas.

3) Ouverture.

Les ouvrages sont livrés, la transaction de prêt (de la B. C. P. à l'espace de lecture) effectuée, et un listing envoyé ensuite à l'équipe des bénévoles.

Avant l'ouverture d'une bibliothèque municipale, la bibliothécaire responsable de la formation va sur place, vérifie que les ouvrages ont bien été rangés sur les tablettes, effectue une sorte de "répétition générale".

L'inauguration est laissée à la convenance des bénévoles et de la municipalité, mais la B.C.P. conseille d'inviter toutes les personnalités concernées (voir p. 74). Dans le cas d'une bibliothèque municipale, il y a toujours inauguration.

4) Desserte.

La desserte a lieu en principe 3 fois par an, pour le renouvellement d'une partie du fonds. Mais, en 1990, un ou deux renouvellements seulement ont eu lieu dans chaque bibliothèque.

La date est fixée d'un commun accord entre l'équipe de desserte et les bénévoles.

Les bénévoles qui désirent recevoir certains titres particuliers, ou un choix de titres sur un sujet, le demandent d'avance au bibliothécaire de secteur.

Celui-ci cherche les ouvrages , et effectue si besoin la reprise informatique. Il les mettra à part dans le bibliobus.

Il n'y a pas, pour l'instant, de politique d'achat à la demande .

Le fonds du bibliobus est composé par le bibliothécaire : nouveautés, ouvrages du magasin, retours de bibliothèques.

Au jour dit, l'équipe se rend au garage du Département, avec un ordinateur portable ou deux, les livres mis à part, un petit matériel de réparation des livres.

A l'arrivée à la bibliothèque, les livres rendus sont rassemblés : vérifiés par l'équipe (pas de livre qui n'appartienne pas à la B. C. P.), classés par catégorie statistique. En effet, il faut respecter les quotas, prêter autant de livres d'enfants qu'on en reprend, par exemple, à quelques unités près naturellement. Et les ordinateurs portables ne permettent pas d'effectuer ces tris et ces totaux. Un des membres de l'équipe effectue donc la transaction de retour avec le crayon optique, et vérifie que le total affiché par l'écran (mais l'ordinateur comptabilise aussi les codes-barres mal lus) est celui qu'il a compté à la main.

Les bénévoles choisissent dans le bibliobus ce qu'ils désirent emprunter. En général, plusieurs bénévoles sont là. Il faut respecter les quotas, et donc faire des piles par catégories.

Les ouvrages choisis et ceux qui avaient été réservés sont portés dans la bibliothèque, puis enregistrés au prêt.

Le bibliothécaire tient des tableaux, pour chaque bibliothèque, du nombre et de la catégorie des ouvrages prêtés et rendus : jusqu'en juillet 1991, il n'y avait pas de statistiques "par dépôts", (c'est à dire par bibliothèque emprunteuse) sur LIBRA.

Le bibliobus ayant été en partie vidé, l'équipe peut alors ranger les ouvrages rendus, mettre de côté ceux qui doivent être réétiquetés, mis au rebut, réparés, rafraîchis, ou informatisés.

Toutes ces opérations donnent lieu à des échanges entre équipe et bénévoles.

L'équipe fait des remarques, conseille, écoute, prend note.

Elle retourne au garage du Département.

Un des membres prend l'ordinateur portable, pour le rapporter à la B. C. P.

Les livres à informatiser y sont déposés avec le bibliobus s'il y en a beaucoup, un des jours suivants, sinon un des membres de l'équipe en remplit un carton qu'il prend dans sa voiture.

Les ouvrages à informatiser, à rafraîchir ou à éliminer, sont déposés dans le garage de la B.C.P. puis préclassés.

Lorsque l'ordinateur portable a été "déversé" dans l'unité centrale, on imprime une liste des ouvrages empruntés par la bibliothèque municipale ou l'antenne.

A cause du récent changement de cotes, (et de la non normalisation des cotes : JR et J R, utilisés naguère indifféremment pour des romans de jeunesse, ne se suivent pas sur le listing) ce listing provisoire doit être corrigé avant d'être expédié à l'équipe de bénévoles. Les cotes sont corrigées au terminal et un listing correct imprimé. Normalement, la quantité de corrections à faire diminue, au fur et à mesure que le fonds est repris et les cotes rectifiées.

2- Chiffres.

Les secteurs ont été établis de manière aussi équilibrée que possible. On donne ici les bibliothèques desservies par le secteur 1, et en regard leur population légale de 1990 :

Arrondissement de Sélestat :

Canton de Benfeld

4 bibliothèques municipales :	Kertzfeld	948 habitants
	Matzenheim	1 368
	Rhinau	2 295
	Rosfeld	688

Canton d'Erstein

1 bibliothèque municipale :	Erstein	8 694
3 antennes :	Nordhouse	1 385
	Schaeffersheim	669
	Westhouse	1 178

Canton d'Obernai

1 antenne :	Krautergersheim	1 392
-------------	-----------------	-------

Arrondissement de Molsheim

Canton de Rosheim

3 bibliothèques municipales :	Mollkirch	553
	Rosheim	4 036
	Saint-Nabor	435
2 antennes :	Boersch	1 902
	Grendelbruch	953

Canton de Schirmeck

2 bibliothèques municipales :	Schirmeck	2 198
	Wisches	1 662
	(ouvrira fin 1991)	
3 antennes :	Barembach	874
	La Broque	2 707
	Russ	1 118

Soit 10 bibliothèques municipales et 9 antennes.

En 1990, 7 nouvelles antennes ont été ouvertes dans l'ensemble du département, et 4 nouvelles bibliothèques municipales.

Les bibliothèques desservies au 1 juillet 1991 par la B. C. P. sont les suivantes :

BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES
EN ACTIVITE AU 01-07-1991

Communes de moins de 10 000 habitants

BALDENHEIM	MARLENHEIM
BARR	MATZENHEIM
BETSCHDORF	MUTZIG
BRUMATH	NEUWILLER-LES-SAVERNE
CHATENOIS	NORDHEIM
DETTWILLER	PETITE-PIERRE (la)
DORLSHEIM	PFULGRIESHEIM
DUTTLENHEIM	QUATZENHEIM
EBERSHEIM	RIEDELSELTZ
ERGERSHEIM	ROMANSWILLER
ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE	ROSSFELD
ERSTEIN	SAINT-NABOR
GAMBSHEIM	SAINT-JEAN-SAVERNE
HATTEN	SCHIRMECK
HERBITZHEIM	STOTZHEIM
HOLTZHEIM	WASSELONNE
KERTZFELD	WIMMENAU
KILSTETT	WISSEMBOURG
LOCHWILLER	WITTISHEIM
MACKENHEIM	WOERTH
MARCKOLSHEIM	

ANTENNES
EN ACTIVITE AU 01-07-1991

ASSWILLER	MORSCHWILLER
BAREMBACH	NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG
BILWISCHEIM	NIEDERBRONN
BOERSCH	NIEDERLAUTERBACH
CLIMBACH	NORDHOUSE
DONNENHEIM	OBERDORF-SPACHBACH
DRACHENBRONN	ODRATZHEIM
DUPPIGHEIM	OFFENDORF
ESCHBACH	OLWISHEIM
GERTWILLER	PFÄFFENHOFFEN
GREDELBRUCH	REICHSTETT
HERMERSWILLER	RITTERSHOFFEN
HOCHFELDEN	ROESCHWOOG
IMBSHEIM	ROPPENHEIM
INGOLSHEIM	ROSHEIM
KAUFFENHEIM	RUSS
KLINGENTHAL	SCHAEFFERSHEIM
KRAUTERGERERSHEIM	SCHOENENBOURG
LA BROQUE	WALTENHEIM-SUR-ZORN
LEMBACH	WEITERSWILLER
MITTELSCHAEFFOLSHEIM	WESTHOUSE
MOMMENHEIM	WINGEN
	WINGERSHEIM

Soit 41 bibliothèques municipales dans des communes de moins de 10 000 habitants et 45 antennes.

Le tableau suivant indique, pour un secteur, les fonds prêtés par la B. C. P., et la part de ce fonds qui est informatisée :

	Fonds déposés	dont informatisés
Bibliothèques municipales		
Betschdorf	1 780	620
Gambsheim	922	922
Hatten	1 650	106
Kilstett	1 500	665
Riedseltz	889	889
Rittershoffen	856	176
Wissembourg	1 593	—
Antennes		
Drachenbronn	1 800	307
Hermerswiller	558	553
Ingolsheim	510	364
Kauffenheim	510	510
Morschwiller	550	258
Neuwiller / Lauterbourg	510	415
Niederlauterbach	992	558
Offendorf	1 700	1 085
Roeschwoog	1 600	675
Roppenheim	758	758
Schoenenbourg	733	610
<hr/>		
Total	19 411	9 471 = 48,79 %

Plus de la moitié des ouvrages prêtés par cette équipe sont à informatiser.

On notera que la bibliothèque municipale de Gambsheim (3 719 habitants), qui ouvrira à la rentrée 1991, est en cours d'informatisation.

S'il faut tourner 2 ou 3 fois par semaine (la situation du garage empêche de tourner 2 jours de suite), on arrive à 10 à 12 dessertes par mois. Si l'on dessert 3 fois par an, le rythme peut être de 48 communes desservies par secteur. Pour 4 secteurs : à peine 200 espaces de lecture, alors que plus de 500 communes "dépendent", par leur chiffre de population, de la B. C. P.

Les bibliobus peuvent emporter environ 3 000 volumes : pas assez pour bien y faire un choix de 500 titres.

L'informatisation à la demande du fonds initial choisi par une bibliothèque municipale demandait un gros travail à l'équipe de secteur. Celle qui a, en quelques semaines, repris deux fonds de 1 000 et 3 000 ouvrages, était "saturée".

D'après les statistiques des équipes de secteur, 88 179 ouvrages seraient actuellement prêtés à des antennes et à des bibliothèques municipales, hors les secteurs de Sarre-Union et de Villé, et 101 912 si l'on compte ces secteurs.

3- Evolution.

La qualité de la desserte et du suivi des bibliothèques est, dans l'objectif de la Direction de la B. C. P., fondamentale. Pour l'améliorer, deux axes d'évolution sont prévus.

1) Le futur secteur "ouverture".

A la rentrée 1991, un chauffeur et une bibliothécaire-adjointe qui appartient actuellement au secteur interne prendront en charge le secteur ouverture.

Ce secteur couvrira tout le département.

Ses fonctions seront :

- l'aide au choix du fonds
- l'installation du mobilier et du fonds
- les "répétitions générales" et la post-formation avant ouverture, avec un rôle éminent

de communication en direction des bénévoles et des municipalités.

2) Suivi.

Cette séparation du secteur ouverture permettra aux équipes de desserte de consacrer plus de temps au suivi des bibliothèques. L'accroissement rapide du nombre de celles-ci oblige à augmenter la force de travail qui se consacre à leur suivi, à la post-formation, à l'animation, à toutes les activités créées dans leur direction.

La Directrice espère voir créer par le Département deux postes de catégorie A, quand les statuts de la filière culturelle seront parus, avec l'idée qu'ils pourraient être consacrés au suivi sur le terrain. Mais ceci obligerait à un nouveau partage des responsabilités des équipes des secteurs de desserte.

4 - Commentaires.

Les équipes actuelles ont été constituées par élimination successive des incompatibilités personnelles : à l'intérieur de chacune, l'entente semble bonne entre chauffeur et bibliothécaire.

Deux modes de fonctionnement apparaissent, pratiqués chacun par deux équipes de secteur: deux d'entre elles (secteurs 1 et 2) sont autonomes, les deux autres (secteurs 3 et 4) travaillent en symbiose, et dans un état d'esprit différent.

Il est fréquent, dans les secteurs 3 et 4, que la desserte s'effectue à trois personnes.

De même, le partage des tâches à l'intérieur des équipes est différent dans ces deux groupes.

Les fonds des bibliobus ne sont pas conçus de la même manière : certaines équipes ne désirent livrer que des nouveautés - il leur faut donc attendre d'en avoir assez-, d'autres les complètent par un choix d'ouvrages du magasin, et effectuent des reprises. Certaines apportent un soin particulier au rangement dans le bibliobus, aux remises à neuf, aux nouvelles couvertures, aux corrections d'étiquetage, à la reprise informatique.

Certaines équipes manquent d'enthousiasme pour effectuer l'installation du mobilier, et monter des ouvrages en étage.

Tolérées, ces différences dans le mode de fonctionnement semblent générer des tensions entre équipes.

D'une manière générale, les 4 équipes de desserte expriment l'opinion que le suivi est essentiel, et qu'elles souhaiteraient lui consacrer plus de temps. D'autre part, et dans cette optique, la création prévue à moyen terme de postes A suscite une inquiétude. Serait-il judicieux de séparer la desserte du suivi ?

2. 2. 1. 4. Animation.

Si les Annexes ont intégré l'animation dans leur fonctionnement quotidien, sur place et dans d'autres bibliothèques (conteuses, spectacles, expositions, concours,...), par contre la fonction n'est pratiquée sous sa forme actuelle à la Centrale que depuis le printemps 1991, après deux ans de réflexion. Elle est donc difficile à décrire.

1 - Processus actuel.

On traitera seulement ici ce qui a été commencé à la Centrale, et qui est du ressort d'une bibliothécaire-adjointe qui appartient au Bureau des bibliothèques : des animations en direction des bibliothèques du réseau .

a) Exposition Mozart.

Les 25 affiches ont été achetées à la Direction du Livre et de la Lecture, à l'occasion de l'Année Mozart.

Le collage, le montage, et toute la préparation, ont été effectués à la Centrale.

La B. C. P., n'ayant pas de grilles, en a acheté.

L'exposition a été montrée au public le 8 juin 1991, lors de la "journée portes ouvertes" de l'Hôtel du Département, pour mettre en valeur tout ce que la B. C. P. peut offrir à son réseau :

exposition

ouvrages sur Mozart

disques compacts

vidéodisque (un lecteur a été acquis à cette occasion)

et deux exemples de bibliothèques, de 500 et 1 500 volumes respectivement, installées sur leurs rayonnages.

Cette "journée portes ouvertes" a fonctionné grâce au volontariat du personnel : préparation, présence à l'Hôtel du Département.

L'exposition a circulé ensuite, entre bibliothèques du département.

Le planning de circulation a été établi par la responsable de l'animation à la B.C.P.

Une équipe de la B. C. P. assure le transport de l'exposition entre les bibliothèques.

La B. C. P. prend en charge l'assurance du transport.

b) Exposition Enfants du Monde .

Cette exposition vient de la Bibliothèque municipale de Mulhouse.

Elle a été demandée par une bibliothèque du réseau de la B. C. P.

Le Département a loué l'exposition, la sous-loue aux bibliothèques qui le désirent.

Là aussi, la responsable a rédigé une circulaire aux bibliothèques, et a établi le planning.

C'est la B. C. P. qui gère les transferts et le Département qui prend en charge l'assurance du transport.

Hors ces expositions gérées par la B. C. P. pour le compte de son réseau, il existe aussi des expositions propres aux bibliothèques municipales.

Elles demandent l'aide de la B. C. P. pour avoir un choix d'ouvrages approprié.

Ces ouvrages sont informatisés en cas de besoin, leur sont prêtés et livrés, soit par une équipe de desserte à l'occasion d'un renouvellement, soit par un bénévole.

Le retour de ces ouvrages s'effectue de la même manière.

Il n'existe pas de moyen de distinguer les volumes prêtés à une bibliothèque municipale pour une exposition de ceux qui lui sont prêtés à l'occasion d'un renouvellement "normal". Le conservateur réfléchit, avec une petite équipe, à la création informatique d'un autre emprunteur (type commune-expo) ou d'un autre fonds (expositions), qui permettrait cette distinction. Mais cela entraînera des manipulations.

Le prêt de magnétoscopes se fait à partir de la Centrale, et celui des vidéos à partir des Annexes. Une réorganisation sera étudiée.

2. Chiffres .

La B. C. P. n'a pas de crédits d'animation autres que ceux qui sont réservés aux animations faites dans les Annexes et à partir des Annexes : chacune a 7 500 F, somme identique depuis quelques années.

Pour l'exposition Mozart, les affiches ont été achetées (1 650 F) sur les crédits de documentation, les grilles, crochets et cadres, sur les crédits de matériel spécifique, et le reste (colle, carton,...) demandé aux Services généraux du Département. Le Département a loué l'exposition Enfants du Monde sur le budget des Services généraux..

3. Evolution .

La B. C. P. a eu des pratiques d'animation (bibliographies sélectives et commentées, *Du côté des enfants*, *Les bibliothèques d'Alsace ont lu pour vous*, *Livre-service*, voir B 53 à B 60), qui ont ensuite été abandonnées pour différentes raisons.

La responsable actuelle prend en charge une activité naissante, appelée à se développer..

Il y a eu un projet de journal de liaison entre les bibliothèques du réseau : pour l'instant, la responsable diffuse des feuilles volantes, accompagnées d'un bordereau.

Elle a rédigé un questionnaire, pour connaître l'impact des premières expositions.

L'Association BM 67, qui va remplacer l'Association des amis de la B. C. P., pourra servir à la mise en commun des idées, des ressources, aux échanges d'animations, à la rémunération des interventions. Mais son articulation avec la B. C. P. n'est pas encore précise.

4. Commentaires .

La fonction d'animation est trop récente pour qu'on ait pu faire autre chose qu'une description rapide des premières activités.

Si elle se développe, il faudra penser à l'utilité d'une ligne budgétaire particulière, et à l'articulation avec l'Association BM 67, elle aussi naissante.

La réflexion entreprise depuis 1989 portera ses fruits.

2. 2. 2. Opérations à visée externe différée : traitement des documents.

2. 2. 2. 1. Traitement des livres neufs.

Ce schéma retrace les étapes de l'acquisition de livres, de la suggestion de commande à la mise à disposition des équipes de secteur.

suggestions d'acquisitions sur *Livres-Hebdo* (bibliothécaires de la B. C. P. et des Annexes)

synthèse

suggestions d'acquisition centralisées au terminal

traitement des bandes du Cercle de la Librairie

édition des bons de commande

envoi aux fournisseurs

réception, contrôle des ouvrages

"réception informatique" RCP

choix direct des ouvrages non commandés

(par office, en librairie)

"réception non commandée" RCN

cotation, indexation, catalogage

étiquetage, mise en circulation

pour Annexes : attente

pour Centrale : couverture

magasin ou attente pour bibliobus

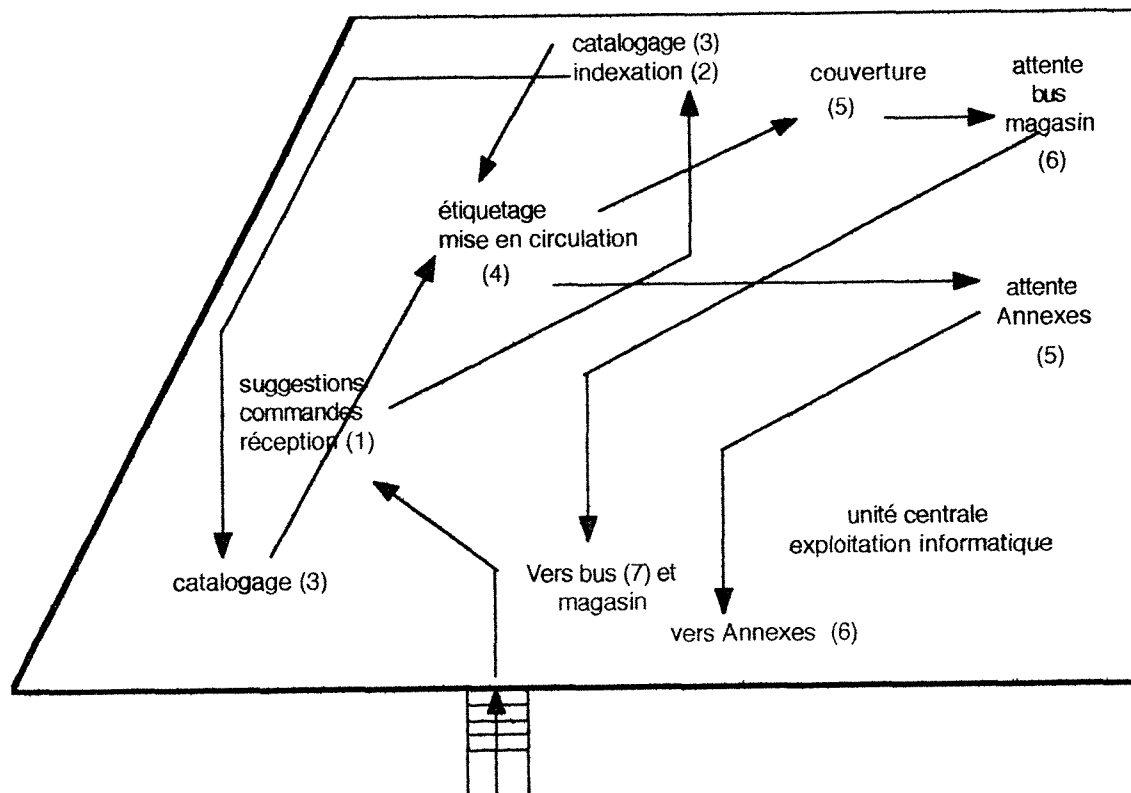


Schéma de circulation des ouvrages dans la grande salle

Ce schéma n'est pas un plan exact de la salle, il tente seulement d'illustrer les principales circulations des ouvrages à l'étage de la B. C. P. N'ont pas été portés les bureaux, les poteaux porteurs, les nombreux rayonnages, les chariots en attente.

1 - Processus actuel.

La procédure est centralisée pour l'ensemble Centrale-Annexes.

1) Suggestions d'acquisition.

Livres-Hebdo (3 exemplaires à la B. C. P.) circule parmi les bibliothécaires-adjoints et le conservateur.

Chacun coche, de ses initiales, dans les *Livres de la semaine*, les ouvrages qu'il désire faire acquérir.

Le conservateur fait la synthèse de ces demandes, et de celles des Annexes. Sur un exemplaire non coché des *Livres de la semaine*, elle note le nombre d'exemplaires à acheter.

Exemple : 5 S, 1 SU, 2 V, qui signifie :

5 exemplaires pour la Centrale

1 pour l'Annexe de Sarre-Union

2 pour celle de Villé

En général, pour la Centrale, le nombre d'exemplaires acheté est 1, 2 ou 5, selon l'ouvrage.

5 : il sera dans chaque bus de secteur, et dans le magasin,

2 : il sera dans 2 bus, et un ouvrage comparable sera dans les 2 autres, ou alors les 2 vont en magasin,

1 : il sera en magasin, en attente du choix d'un bibliothécaire de secteur, ou de bénévoles.

Habituellement, le conservateur fait cette synthèse 2 fois par mois.

2) Transformation des suggestions d'acquisition en commandes

La bibliothécaire-adjointe responsable des commandes reçoit chaque semaine les bandes du Cercle de la Librairie, et les entre dans l'ordinateur central.

Lorsqu'elle reçoit le numéro de *Livres-Hebdo* annoté par le conservateur, elle sélectionne au crayon optique parmi les notices du Cercle celles qui seront utiles et efface les autres.

Cette sélection est transformée en "suggestions de commande", où sont indiqués le nombre d'exemplaire et la répartition (Centrale, Annexes).

La bibliothécaire édite la liste de ces suggestions avec répartition, fournisseurs, type de crédit.

Un bon de commande est ensuite édité, par fournisseur, avec une page par éditeur :

n° notice, I. S. B. N., nombre, auteur, titre.

La responsable l'envoie au libraire, et archive un double.

3) Réception des commandes

Les cartons d'ouvrages arrivent au rez-de-chaussée de la B. C. P.

Avec l'aide d'un agent d'entretien, la responsable des commandes les monte par l'escalier dans la salle de travail qui est au premier étage. Ils y seront entièrement traités et équipés.

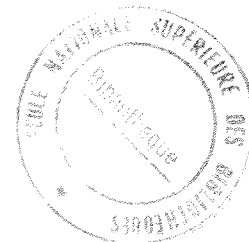
Elle ouvre les cartons, déballe et contrôle les ouvrages à l'aide du bon de livraison.

Elle range les livres dans l'ordre du bon de livraison.

Les étiquettes à code-barre sont collées sur les couvertures des ouvrages dans cet ordre.

Le numéro du code-barre, qui fait office de numéro d'inventaire, est reporté sur le bon de livraison, qui est ensuite transmis à un agent administratif.

A la console, réception des ouvrages : à l'appel du numéro du bon de commande, et du numéro de la fiche de commande, la notice s'affiche. Elle est complétée : nombre d'exemplaires reçus, prix, etc...



4) Traitement des ouvrages

L'indexation-cotation est ensuite réalisée par une bibliothécaire-adjointe dont c'est la fonction principale : indice Dewey pour les documentaires (hors biographies) souvent assez développé, cote construite à partir de cet indice.

Exemple : livre de cuisine chinoise indice : 641.595 1, cote : 641.5 (qui est l'indice de la cuisine régionale).

Suit le catalogue informatisé, en fait la modification des notices existantes, par deux bibliothécaires, celle qui pratique l'indexation, et celle qui est en charge de l'informatique.

Les ouvrages sont ensuite étiquetés par un groupe de trois personnes. La même équipe réalise aussi la "mise en circulation" :

- . les agents sont maîtres de l'ordre dans lequel elles effectuent ces tâches
- . *mise en circulation au terminal* : la notice est complétée : cote, statut, catégorie statistique, usuels,...
- . impression des étiquettes demandée (en batch)
- . les étiquettes comprennent le numéro d'inventaire et un catalogue très simplifié, il y en a 2 par exemplaire
- . photocopie des étiquettes sur un support autocollant
- . collage des étiquettes, sur la 3e de couverture et sur la fiche de prêt
- . *étiquetage* : pastille ronde avec cote collée au dos du livre, jaune pour la Centrale, verte ou bleue pour les Annexes.
- . logo du Conseil général à cheval sur le dos du livre et le plat de couverture (visible des 2 côtés)
- . tampon de la B. C. P. page de titre, p. 99 et page de l'achevé d'imprimer.

Sont alors rangés à part les livres des Annexes, que distingue leur gommette. Le personnel des Annexes en prend livraison lors d'un de ses passages réguliers.

Les livres de la Centrale sont couverts de plastique transparent, adhésif ou non, par une équipe de deux agents d'entretien.

La responsable de la couverture des livres les répartit ensuite. S'il y a 5 exemplaires, 4 sont rangés sur les étagères correspondant aux bibliobus de secteur. S'il y en a 2, elle les met en attente,

jusqu'à ce qu'elle reçoive une paire comparable, et les répartit pour les bibliobus comme précédemment, ou bien elle les envoie en magasin. S'il n'y a qu'un exemplaire, soit il attend d'être regroupé avec trois "équivalents", soit il est mis en magasin, pour le choix des responsables de secteur ou des bénévoles lors d'une ouverture.

5) Ouvrages non commandés.

On appelle ainsi tous les ouvrages qui entrent à la B. C. P. hors de la procédure informatisée de suggestions d'acquisitions et de récupération des bandes du Cercle de la Librairie :

- . *achats directs à des représentants*
- . *achats directs sur place*

Se font à la *F. N. A. C.* de Strasbourg, environ une fois par mois, *Livres-Hebdo* en main ; les ouvrages sont rapportés à la B. C. P. avec leur bon de livraison.

- . *achat des bandes dessinées par un système d'office :*

Un libraire spécialisé (*Bildergarte*) dépose à la B. C. P. un exemplaire des nouvelles séries. Elles sont étudiées, fichées et "notées" par deux bibliothécaires (responsable des acquisitions et du système informatique) qui organisent 3 réunions par an avec le personnel des Annexes, afin de prendre les décisions d'achat. Tous les exemplaires de l'office sont rendus au libraire, qui livre ensuite la commande (30 à 40 par mois).

- . *dons :*

Il y en a eu, de consulats étrangers, de lecteurs, d'éditeurs. Ils sont actuellement beaucoup moins nombreux (éditeurs seulement). *L'Ecole des loisirs*, depuis l'incendie qui a ravagé ses entrepôts, n'effectue plus les dons réguliers qui étaient habituels.

Tous ces ouvrages "non commandés" sont "réceptionnés" sur le système informatique : ils rejoignent alors le circuit général des ouvrages.

2- Chiffres.

1) Commandes

Environ 150 ouvrages sont commandés par numéro de *Livres-Hebdo* (en jeunesse : les 3/4 de ce qui paraît).

Mais il y a des commandes exceptionnelles.

Exemple : 500 000 F de crédits supplémentaires à la fin de 1990, à dépenser très rapidement. Ils ont été utilisés pour des achats de "classiques" pour les vidéothèques de Villé et de Sarre-Union, mais surtout pour des ouvrages : renouvellement et réassort des bandes dessinées qui se dégradent beaucoup, usuels, *Bibliothèque de la Pléiade*, *Que-sais-je ?*. Les commandes ont été passées, mais tous les livres n'ont pu être traités aussitôt, il y a eu un retard, pas encore entièrement résorbé.

En 1990, 7 472 exemplaires d'ouvrages pour la jeunesse ont été acquis (411 168 F), 2 313 bandes dessinées et 13 012 ouvrages pour adultes (1 206 672 F), ainsi que 763 usuels (145 683 F, crédits du Centre national des lettres)..

2) Réception

De janvier à juin 1991, 16 000 exemplaires environ ont été réceptionnés.

3) Catalogage

Statistiques des notices de livres créées, et des exemplaires rattachés aux notices :

		notices	exemplaires
janvier	1990	965	2 626
février		1 963	5 786
mars		2 430	4 199
avril		1 718	3 980
mai		1 172	4 262
juin		1 126	5 509
juillet		1 453	4 944
août		256	2 518
septembre		797	3 050
octobre		875	3 834
novembre		403	2 483
décembre		279	1 424
	Total 1990	13 437	44 615

janvier	1991	450	2 436
février		770	2 132
mars		379	1 532
avril		400	1 916
mai		273	1 116
Total 5 mois 1991		2 272	9 132

4) Etiquetage

Chacun des membres du groupe d'étiquetage évalue à 150 exemplaires sa moyenne journalière, soit 750 pour l'ensemble si le groupe est au complet et s'il n'y a pas d'incidents.

Il arrive parfois qu'il n'y ait pas assez d'ouvrages catalogués à étiqueter, le groupe doit attendre.

5) Couverture

Une personne couvre environ 150 exemplaires par jour.

Mais l'équipe ne peut traiter régulièrement 300 volumes quotidiens, le second agent étant souvent appelé à d'autres tâches.

Un chauffeur aide souvent à la couverture, mais ce n'est pas suffisant, et il y a fréquemment "embouteillage".

3- Evolution .

Le conservateur souhaiterait étendre le nombre des fournisseurs, et effectuer des achats directs sur place dans d'autres librairies qu'à la *F. N. A. C.*

Il est aussi question de répartir autrement, à partir d'octobre 1991, l'étiquetage-mise en circulation et la couverture des ouvrages, pour que les agents d'entretien effectuent l'ensemble des tâches.

4- Commentaires

Tous les bibliothécaires ne sont pas également intéressés par la lecture régulière de *Livres-Hebdo* et les suggestions d'acquisitions.

Il n'y a plus de réunions de commande de l'ensemble des personnels techniques et scientifiques, ce que plusieurs agents disent regretter.

L'office des livres pour enfants, qui donnait trop de travail, a été abandonné. Le choix se fait à la *Bouquinette*, librairie spécialisée, une fois par mois. La responsable du Bureau des bibliothèques communique à l'avance à la librairie la liste des ouvrages dont la consultation est souhaitée, et une personne de chaque Annexe se rend sur place pour opérer le choix.

La procédure de commande est très centralisée : si chacun peut consulter le module d'acquisitions, seule la responsable peut intervenir pour l'instant. Mais un autre agent (administratif) a commencé à être formé pour seconder la responsable : réception d'ouvrages non commandés, quelques réceptions d'ouvrages commandés, et suggestions de commande.

La B. C. P. n'a pas de marchés. Elle se fournit chez les libraires locaux, *F. N. A. C.* y compris. La responsable estime que dans l'ensemble, le service est assez bon, bien qu'il y ait souvent des problèmes avec la plus grande librairie traditionnelle, peut être à cause de la spécialisation des tâches qui y est pratiquée. En général, la remise est de 20 %.

Le monte-charge qui relie le rez-de-chaussée à la grande salle du 1^{er} étage est en panne depuis plus d'un an. Les cartons de livres doivent être montés par le personnel, dans un escalier étroit. La réparation devrait être effectuée avant l'automne 1991.

Le module informatique d'acquisitions n'est pas, aux dires de la responsable, entièrement satisfaisant. En effet :

- . On ne peut savoir à un moment donné quelles sont les sommes engagées. Le système comptabilise les prix publics des ouvrages réceptionnés. Aucune comptabilité n'est possible.
- . La fonction "lettres de relance aux fournisseurs" n'est pas opérationnelle.
- . En réception des ouvrages, les localisations (Centrale, Annexes) n'apparaissent pas, ce qui oblige à travailler avec une édition papier des bons de commande.
- . L'indication de collection ne figure pas sur le bon de commande, ce qui gêne le libraire, quand le titre n'est pas, pour lui, significatif.
- . Les blocages sont assez fréquents.

Or l'amélioration de ce module, utilisé seulement par la B. C. P. du Bas-Rhin et la Bibliothèque municipale de Nîmes, ne semble pas être dans les priorités de SCETORG.

L'ensemble de l'équipe de traitement des ouvrages, un peu isolée du rez-de-chaussée de la B. C. P., fonctionne bien, d'une manière souvent proche de l'autogestion, avec peu d'appel à la Direction. Les deux bibliothécaires-adjointes, chargées respectivement de l'informatique et des acquisitions, jouent en cas de besoin un rôle de recours et de conseil technique.

2. 2. 2. 2. Traitement des livres du fonds.

Le traitement des livres du fonds est, intellectuellement et matériellement, séparé de celui des livres neufs, aussi doit-on l'évoquer à part.

1 - Provenance.

On appelle livres du fonds les ouvrages qui ne proviennent pas de la procédure d'acquisition. Une grande partie est à informatiser. Leur provenance est triple :

- Les uns ont été repris en été 1989, lorsque la B. C. P. a ramassé toutes les collections prêtées, par prêt direct, ou par dépôts aux mairies, aux écoles, et aux divers établissements concernés.

- D'autres sont les ouvrages rapportés par les bibliobus de desserte quand ils ont procédé à un renouvellement dans une bibliothèque municipale ou une antenne.

- Les derniers sont les ouvrages qui, n'ayant pas été communiqués, se trouvaient déjà dans le magasin de la B. C. P.

2- Stockage.

Ces volumes sont stockés dans le magasin central de la B. C. P. Au moment du ramassage général, la B. C. P. ne pouvant les contenir tous, le Département a proposé l'utilisation d'un local des Archives départementales, rue Fischart. Y sont encore actuellement des romans pour adultes (évaluation : 180 mètres linéaires) et des ouvrages pour jeunes, préclassés.

Les volumes rapportés par les bibliobus de desserte sont stockés dans le garage de la B.C.P., puis progressivement préclassés et intercalés parmi ceux des magasins.

3 - Objectif.

L'objectif du conservateur est d'arriver à proposer, dans un délai le plus bref possible, un choix d'ouvrages triés et informatisés aux bibliothécaires de secteur et aux bénévoles qui constituent leur fonds. Aucun ouvrage non informatisé ne doit plus sortir. Des nouveautés arrivées par le circuit "normal" d'acquisition y seront intégrées.

Elle souhaite aussi développer la "bibliothèque professionnelle" à part, et un fonds d'usuels.

4- Processus.

On traite actuellement en priorité le magasin de la B. C. P. et les ouvrages rapportés par les dessertes. Des vacataires ont été embauchés pour 6 mois à mi-temps par le Département pour assurer ce traitement dans des délais raisonnables. Un a commencé au début de juin, un autre au début de juillet, trois viendront le 1 octobre. Le travail se fait au rez-de-chaussée de la B. C. P. : dans le magasin seulement pendant l'été 1991, des travaux de peinture rendant les bureaux momentanément inutilisables.

1) Tri : il est effectué par deux bibliothécaires-adjoints, sous la direction du conservateur, et avec l'aide éventuelle de la vacataire présente.

Sont éliminés les ouvrages matériellement très abîmés, irréparables, ou obsolètes. Le conservateur tient à conserver un ou deux exemplaires des titres s'ils présentent un intérêt.

Les volumes éliminés sont envoyés au pilon, les fiches de prêt mises à part, et les notices informatiques doivent être "écrasées", elles sont traitées de manière centralisée.

2) "Rafraîchissement". Les ouvrages défraîchis, mais qui peuvent retrouver des lecteurs, sont "rajeunis" : massicotés, nettoyés, munis d'une nouvelle couverture.

3) Reprise. La reprise informatique comprend la mise à l'inventaire et le catalogage.

Si un exemplaire de l'ouvrage figure déjà dans la base, on lui colle une étiquette à code-barre, on corrige le numéro d'inventaire sur l'ouvrage et la fiche de prêt, on lui colle une gommette au dos, avec la cote, et le logo du Conseil général qui signifie qu'il est désormais informatisé, empruntable. Et on le met à l'inventaire, il sera rattaché à la notice existante.

Si aucun exemplaire de l'ouvrage n'est enregistré dans la base, il est mis de côté pour qu'une bibliothécaire le catalogue et le mette à l'inventaire.

4) Catalogage. La B. C. P. a acquis en avril 1991 les CD-ROM de la base BN-Opale et de la base du Cercle de la Librairie, pour "récupérer" les notices, par constitution d'un "panier" versé dans la base Libra, et traitement. Malgré plusieurs essais et interventions le procédé ne fonctionne pas encore, les corrections des notices posent un problème technique. Les bibliothécaires effectuent donc un catalogage direct.

Si la cote de l'ouvrage n'est pas correcte, le bibliothécaire peut faire appel à la responsable de l'indexation pour qu'elle construise un nouvel indice et une nouvelle cote. Dans certains cas, le changement est systématique, par exemple les bandes dessinées auparavant classées en 741.5 le sont désormais en BD.

Chaque équipe de desserte peut effectuer elle-même (chauffeur et bibliothécaire-adjoint) la reprise des ouvrages qu'elle rapporte à la B. C. P., tant que le fonds d'ouvrages informatisés n'est pas suffisant.

Après reprise, les ouvrages munis du logo du Conseil général, éventuellement "rafraîchis", sont intégrés sur les rayonnages du magasin.

5 - Chiffres.

Nous avons les seuls chiffres des mises au rebut de 1990. Mais ils sont peu significatifs dans l'histoire de la B. C. P. En effet, en 1989, à la suite du ramassage des ouvrages prêtés, les éliminations ont été particulièrement nombreuses. Et en 1991, le conservateur a entrepris une politique active de révision du fonds, d'où aussi beaucoup de mises au rebut. Les chiffres de 1990 représentent des exemplaires rapportés par les bibliobus de desserte, et jugés alors irrécupérables.

mises au rebut en 1990

adultes :	ouvrages allemands	:	47
	alsatiques	:	47
	romans	:	964
	Dewey classe 000	:	68
	100	:	54
	200	:	35
	300	:	224
	400	:	2
	500	:	103
	600	:	251
	700	:	185
	800	:	112
	900	:	309
	biographies	:	70
	bandes dessinées	:	147
			<hr/>
	Total	:	2 618

enfants :	livres	:	1 052
	bandes dessinées	:	147
			<hr/>
	Total	:	1 199

Il y aurait environ 200 000 ouvrages à "reprendre"

La quantité des reprises diminue, au fur et à mesure que les ouvrages rapportés sont déjà informatisés.

Les bibliothécaires évaluent qu'une reprise avec nouvelle couverture de l'ouvrage prend une dizaine de minutes, avec catalogage un peu plus (+ 5-6 minutes).

6- Commentaires .

Le personnel estime que lors du ramassage de 1989, annoncé par courrier après une interruption des passages pendant un an, et effectué dans de mauvaises conditions, de nombreux ouvrages prêtés ont été perdus. Aucun chiffre précis n'a été fourni.

Le magasin provisoirement utilisé aux Archives départementales est d'accès mal commode bien qu'il soit à quelques centaines de mètres de la B. C. P. : au troisième étage, il borde une rue étroite, où circulent des transports urbains, où le stationnement est interdit mais courant. Lorsqu'un chauffeur doit y conduire un bibliobus, il doit prévenir la veille le concierge de mettre des panneaux de stationnement interdit.

Toutes les équipes de desserte ne manifestent pas une énergie égale pour la reprise des ouvrages. Certains bus sont donc "pleins" quand d'autres sont "vides" et attendent d'avoir assez de nouveautés pour effectuer une desserte.

L'utilisation des CD-ROM Opale et Electre pour la récupération des notices n'a pas encore fait ses preuves. D'autre part, puisqu'il faudra visualiser la notice pour la corriger, le procédé sera un peu long, craignent certains bibliothécaires-adjoints.

2. 2. 2. 3. Périodiques.

1 - Processus actuel.

Toute décision d'abonnement nouveau ou de cessation d'abonnement est prise par la Direction.

A la différence de la Centrale, qui n'est actuellement abonnée qu' à des périodiques d'intérêt professionnel, au *Monde* et aux *Dernières nouvelles d'Alsace*, les Annexes ont aussi des périodiques à l'usage de leurs lecteurs.

Un agent administratif est chargé des relations avec la librairie *Gutenberg*, qui gère les abonnements.

Elle effectue le bulletinage et tamponne les périodiques à l'arrivée.

Puis elle les répartit dans la B. C. P. en fonction des listes de circulation.

Elle vérifie les factures et les transmet aux Services généraux du Département.

Les abonnements des Annexes leurs sont servis directement, même si les factures sont traitées à la B. C. P.

2 - Chiffres .

La B. C. P. est abonnée à 119 titres, qui représentent 210 exemplaires (70 621, 70 F en 1990). Les périodiques des Annexes sont inclus dans ce nombre.

L'agent qui effectue l'ouverture des enveloppes, le tamponnage, le bulletinage, estime y consacrer 10 minutes quotidiennes quand elle peut le faire chaque jour.

3 - Commentaires.

La gestion des périodiques n'est pas informatisée. SCETORG n'a pas l'intention de développer de module particulier.

2. 2. 2. 4. Enregistrements sonores et audiovisuels.

Les disques et les vidéogrammes sont actuellement disponibles uniquement dans les Annexes de Sarre-Union et de Villé. Mais leur traitement influe sur le travail effectué à la Centrale. Il convient donc, même si c'est brièvement, de les évoquer. Le fonctionnement étant semblable, à quelques détails près, on traitera les deux Annexes ensemble.

L'achat des diapositives est arrêté. A Sarre-Union, elles sont réservées au prêt, pour des animations. A Villé, faute d'espace, elles sont seulement prêtées (écoles, bibliothèques municipales), et non plus visionnées sur place. L'agrandissement prévu permettra probablement de revoir cette politique. Mais le responsable estime qu'un même fonds ne peut être à la fois prêté et visionné sur place, les manipulations (retournement des diapositives) étant trop longues.

1 -Vidéogrammes.

1) Processus actuel.

Dans chacune des Annexes, un bibliothécaire-adjoint est chargé de la vidéothèque : acquisitions, traitement, communication.

Par la suite, nous l'appellerons vidéothécaire, pour simplifier la description.

Les cassettes sont en libre accès, dans un classement systématique.

Les cassettes VHS sont prêtées au public, une à la fois pour une semaine, moyennant une cotisation de 100 F par an.

Les cassettes U-MATIC sont réservées au visionnement sur place, dans une salle - 20 m² à Villé, ancien magasin à Sarre-Union - équipée d'un magnétoscope, d'un écran, de casques, et entourée des rayonnages supportant les cassettes, ou prêtées à des bibliothèques municipales du secteur pour visionnement sur place toujours.

Le vidéothécaire commande les cassettes. Pour des questions de droits, celui de Villé se limite aux enregistrements documentaires U-MATIC dont l'exploitation a été négociée par la Direction du livre et de la lecture pour l'ensemble des bibliothèques publiques, et au Catalogue de l'A. D. A. V. pour les VHS de fiction, et n'achète pas aux producteurs indépendants.

La vidéothécaire de Sarre-Union, en poste depuis octobre 1989, n'acquiert pas d'U-MATIC.

Les enregistrements sont livrés directement aux Annexes.

Le vidéothécaire vérifie l'envoi, note le numéro d'inventaire sur la facture, et l'expédie à la Centrale.

Il effectue le catalogage sur la base, par l'intermédiaire du terminal de l'Annexe. C'est un catalogage partagé : l'une des Annexes réutilise souvent la notice entrée par l'autre.

Le public ne consulte pas le catalogue sur terminal.

Pour offrir au moins une liste des titres VHS disponibles, le vidéothécaire de Villé a récupéré avant la fermeture de l'été 1991 toutes les cassettes empruntées. Le système informatique oblige à créer un emprunteur fictif, qui prendrait l'ensemble du fonds : on peut éditer alors une liste de ce qu'il a, qui est le catalogue de la vidéothèque en VHS. Mais, à la suite de blocages techniques, cette édition n'a toujours pas pu être faite à la fin d'août.

Le catalogue U-MATIC se présente sous forme d'un classeur, par genre et classement alphabétique de type dictionnaire : une page de présentation par titre.

Le vidéothécaire est sur place, aux heures d'ouverture de la vidéothèque, qui sont les mêmes que celles de la bibliothèque, en service public : conseils, manipulations des cassettes et du magnétoscope, transactions de prêt et de retour, inscriptions et réinscriptions.

Les horaires d'ouverture sont à Villé : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h le mercredi, 18 h à 22 h le vendredi (11 h 30 hebdomadaires). A Sarre-Union : 13 h à 16 h le lundi, 13 h à 18 h le mercredi, 16 h à 21 h le vendredi (13 h hebdomadaires). Actuellement, les deux ferment durant l'été.

Le fonds de vidéos est aussi utilisé pour les animations.

2) Chiffres.

Les Annexes ont une ligne budgétaire pour leurs achats d'enregistrements sonores et audiovisuels : 75 000 F chacune pour la vidéo, avec une rallonge exceptionnelle à la fin de 1990. Elles peuvent donc contrôler leur budget d'acquisition de vidéos (comme de musique non classique), à la différence de leurs acquisitions d'imprimés qui sont incluses dans le budget de la B. C. P.

Les Annexes produisent des rapports d'activité annuels. Mais leurs statistiques n'ont pas des grilles rigoureusement semblables, les comparaisons sont donc quelquefois difficiles.

Villé a environ 800 titres U-MATIC et 500 titres VHS, à Sarre-Union les fonds sont respectivement de 300 et 200 cassettes environ.

Les chiffres du tableau suivant tiennent compte de l'arrêt du visionnement entre le 1 novembre 1989 et le 1 septembre 1990, pour cause d'informatisation, et ne sont donc absolument pas significatifs, d'autant que les films achetés en 1990 n'avaient pas été traités ni mis à disposition du public.

CASSETTES U-MATIC à VILLE
COMPOSITION ET UTILISATION DU FONDS

		1989	1990
Fonds :	Titres	830	830
	Documentaires	733 (88,3 %)	733 (88,3 %)
	Titres enfants	97 (11,7 %)	97 (11,7 %)
Visionnées :	Titres	748	265
	Documentaires	202 (27 %)	111 (42 %)
	Titres enfants	546 (73 %)	154 (58 %)

Selon les classes de la Dewey, la répartition du fonds et des visionnements de cassettes U-MATIC à Villé est la suivante :

	Fonds		Visionnement	
	(le même en 1989 et 1990)		1989 1-1 au 31-10	1990 1-9 au 31-12
Classe Dewey	000	26	3	8
	100	14	5	0
	200	18	2	0
	300	106	17	8
	500	63	29	7
	600	95	47	22
	700 arts	153	21	13
	700 sports	60	40	23
	800	51	8	5
	900	119	15	10
	910	28	15	5
Total documentaires		733	202	111
Titres enfants		97	546	154
Total		830	748	265

Compte tenu des périodes d'ouverture différentes, la comparaison n'est pas significative.

Toujours à Villé, le fonds VHS, pour 110 inscrits au 31 décembre 1990, se répartit ainsi :

	Fonds	%	Visionnés en 1990	%
Fiction adulte	414	79	907	70
Documentaires	11	2	11	1
Enfants	101	19	397	29
Total	526		1 295	

A Sarre-Union, le fonds est moins développé, et le fonds "ancien" n'est pas encore informatisé, alors qu'il l'est à Villé.

Au 31 décembre 1989, Sarre-Union avait 302 titres U-MATIC (175 visionnements en 1989 : 157 par des adultes, 18 par des enfants) et 195 titres VHS (204 cassettes), pour 104 inscrits (au 31 décembre 1990).

En 1990, 785 films VHS ont été acquis (pour les deux Annexes), et 40 films U-MATIC, pour respectivement 165 406 F et 19 661 F.

3) Evolution.

Le vidéothécaire de Villé envisage de diversifier ses acquisitions : puisqu'il existe une demande pour le prêt à domicile de documentaires VHS, en tourisme en particulier, et que les droits sont peu élevés (environ 300 F droits compris pour une cassette d'une heure), il pense en acheter directement auprès des producteurs.

Le conservateur souhaiterait rationaliser le prêt d'U-MATIC aux bibliothèques du réseau, et donc le faire à partir de la Centrale, qui prête déjà les magnétoscopes.

2. Enregistrements sonores.

1) Processus actuel.

Les deux Annexes ont une discothèque de prêt et d'écoute sur place, ouverte aux mêmes heures que la bibliothèque, et qui comporte aussi des livres de musique.

L'abonnement annuel est de 60 F pour les adultes, 30 F pour les enfants, il permet d'emprunter 4 disques ou 2 coffrets pour 3 semaines.

Il y a des "disques noirs" et des compacts.

Deux modalités de traitement sont à envisager : disques classiques, et autres (folklore, jazz, chanson,...)

a) Disques classiques.

Les disques compacts sont choisis à la F. N. A. C. de Strasbourg, 2 ou 3 fois par an, par la Directrice de la B. C. P., qui est musicienne.

Ils sont livrés à la Centrale, les numéros d'inventaire reportés sur le bon de livraison.

La facture est envoyée aux Services généraux du Département.

Les disques sont catalogués par la Directrice, au terminal. C'est un catalogage scientifique complet.

b) Autres.

Les achats sont effectués à la F. N. A. C. par le personnel des Annexes, tous les 2 mois environ.

Il rapporte les disques à l'Annexe, avec le bon de livraison.

Celui-ci, après report des numéros d'inventaire, est envoyé à la Centrale.

La Centrale reçoit la facture de la F. N. A. C.

Le catalogage des disques autres que classiques à l'Annexe de Sarre-Union n'est pas fait sur la base, mais sur fiches cartonnées; il est très simplifié : auteur, titre, numéro d'inventaire, numéro commercial.

Sur le disque : le numéro d'inventaire est collé (étiquette à code-barre).

Le public choisit dans les bacs et non dans le catalogue sur fiches.

Le prêt n'est pas informatisé : système "classique" par pochettes.

A l'Annexe de Villé, le catalogage des disques est informatisé. La bibliothécaire n'a fait, au terminal, pour les disques déjà catalogués sur fiches, qu'un "inventaire sans catalogage", qui autorise une transaction de prêt informatisée.

2) Chiffres.

Chaque Annexe dispose de 75 000 F en 1991 (35 000 F en 1990) pour ses achats de disques, et autant pour les achats de musique classique par la Directrice de la B. C. P.

Les tableaux suivants montrent la composition et l'accroissement du fonds entre 1988 et 1990, ainsi que les emprunteurs inscrits entre le 31 décembre 1988 et le 31 décembre 1990.

DISCOTHEQUE DE VILLE

	1988		1989		1990	
	CLASSIQUES	AUTRES	CL.	AUTRES	CL.	AUTRES
Fonds						
disques noirs	2 136	2 744	2 136	2 778	2 136	2 780
C. D.	418	403	459	631	518	973
total	2 544	3 147	2 595	3 409	2 654	3 753
%	45	55	43,2	56,8	41,5	58,5
	5 701		6 004		6 407	
Prêt						
disques noirs	1 018	5 863	925	5 466	656	2 890
C. D.	803	2 646	1 334	5 051	1 674	6 506
total	1 821	8 509	2 259	10 517	2 330	9 396
%	17,5	82,5	17,6	82,4	19,9	80,1
	10 320		12 776		11 726	
Inscrits						
	au 31-12-1988		31-12-1989		31-12-1990	
adultes	417		400		423	
enfants	68		72		34	
total	485		472		457	
venus	2 863		3 538		3 531	

DISCOTHEQUE DE SARRE-UNION

	1988		1989		1990	
	CLASSIQUES	AUTRES	CL.	AUTRES	CL.	AUTRES
Fonds						
total	2 613	3 507	2 713	3 765	2 753	4 084
%	42,6	57,4	41,9	58,1	40,2	59,8
	6 120		6 478		6 837	
Prêt						
disques noirs	-	-	724	3 533	323	2 241
C. D.	-	-	1 334	5 033	1 102	7 151
total	2 083	9 039	2 058	8 626	1 425	9 392
%	18,7	81,3	19,3	80,7	13,1	86,9
	11 121		10 634		10 817	
Inscrits						
	au 31-12-1988		31-12-1989		31-12-1990	
adultes	267		267		280	
enfants	37		45		27	
total	304		312		307	
venus	2 993		2 758		2 951	

En 1990, pour les deux Annexes, ont été acquis 1 032 disques compacts (125 637 F), 18 disques noirs (1 130 F) et 17 cassettes audio (717 F).

3) Commentaires.

Le service audiovisuel des Annexes pèse sur l'organisation du travail à la Centrale, à cause du traitement des factures qui y est centralisé, mais surtout à cause de la charge de travail de la Directrice.

Celle-ci estime à 15 minutes le temps moyen qu'elle consacre au catalogage scientifique d'un disque compact de musique classique.

Or, à cause de ses autres responsabilités, elle est surchargée. Elle ne peut traiter les disques au rythme nécessaire.

Lorsque la B. C. P. desservira des bibliothèques municipales qui proposeront des disques à leur public - et plusieurs projets sont en cours- il conviendra donc, si l'on continue à effectuer un catalogage scientifique complet, d'aménager un poste de travail particulier, bien que la Centrale n'ait guère actuellement de place disponible, et de prévoir le personnel correspondant.

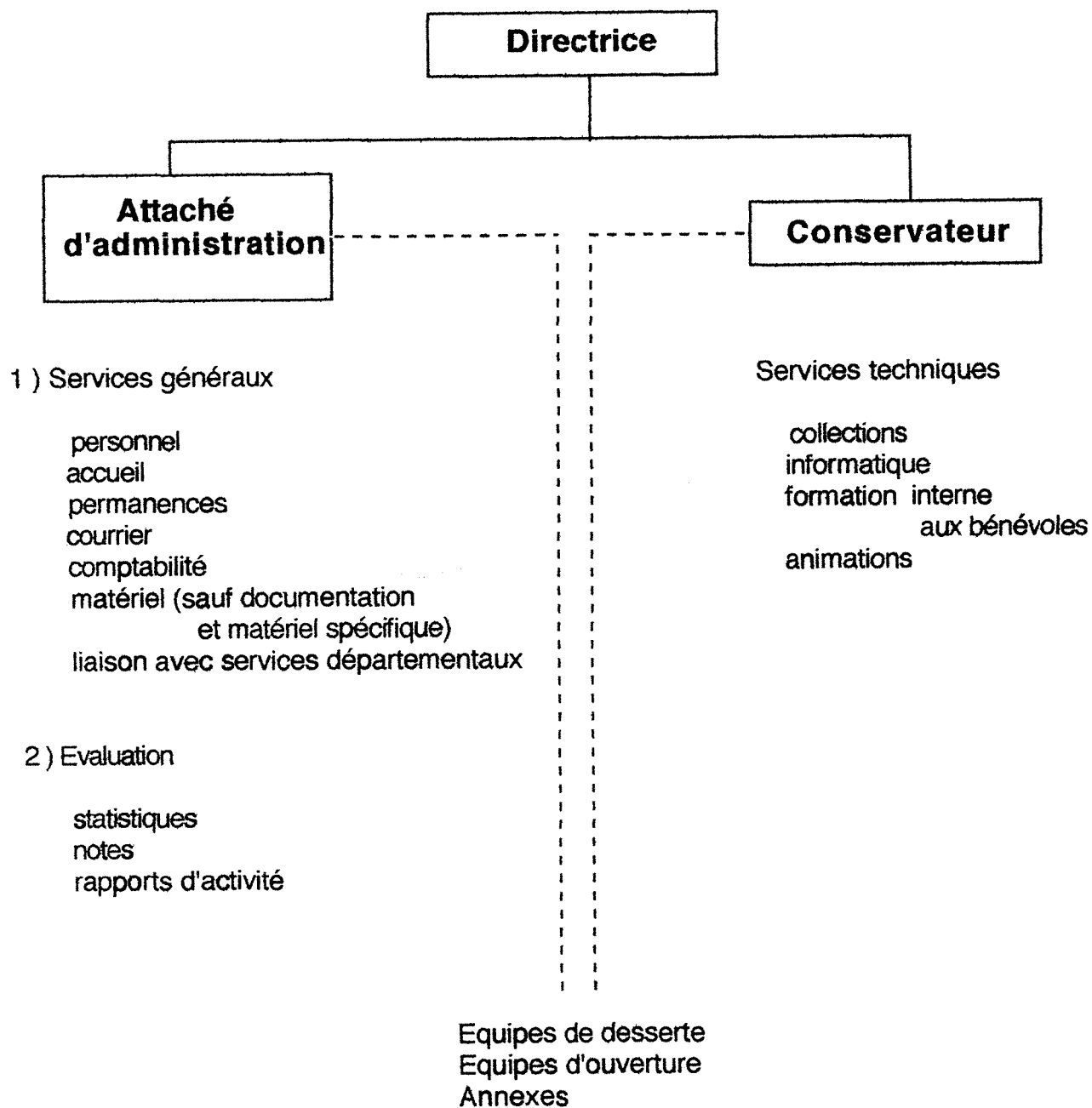
2. 2. 3. Fonctions d'intérêt général.

2. 2. 3. 1. La fonction de direction.

Il nous a été difficile de tenter de définir la fonction de direction, en quelques semaines de présence. Elle est d'abord assurée par le Conseil général et les services du Département, puisqu'il s'agit d'appliquer la politique départementale. Et cela, il ne nous a pas été possible de l'étudier précisément, (nous n'avons pu non plus observer la fréquence des rencontres, en personne ou téléphoniques), en dehors d'une évidente conformité de vue en ce qui concerne les objectifs. S'il y a quelquefois divergences, elles portent sur les moyens, et là il nous semble que le Département fait confiance au professionnalisme de la Directrice et du conservateur. La présence de l'attaché d'administration, dans quelques semaines, pourrait influencer sur ces relations.

A la B. C. P. même, la fonction est assurée par la Directrice, qui assume toutes les relations extérieures : communes, Département. Elle est la seule à expliquer sur le terrain la politique du Conseil général et l'arrêt des bibliobus. Le rôle du conservateur, vis-à-vis de la Directrice comme vis-à-vis du reste du personnel, n'est pas très clairement défini. Elle porte un grand intérêt aux questions techniques et bibliothéconomiques et a actuellement recentré son activité sur le travail interne. Entre ces deux personnes, de caractères complémentaires, l'identité d'objectifs est totale. Il nous est maintes fois arrivé d'entendre la même phrase, mot à mot, des deux côtés. S'il y a discussions, elles portent sur les moyens, les modalités. Le personnel a recours, tantôt à la Directrice, tantôt au conservateur : la situation n'est pas toujours très claire. Et nous avons ressenti celle des Annexes et de leur personnel aussi comme indécise. Mais sur ce point, nous n'avons pu observer suffisamment.

La Directrice explique que, du temps où la B. C. P. fonctionnait en secteurs de tournées, quasi autonomes, la fonction de direction était moindre qu'actuellement. L'arrivée de l'attaché va structurer la fonction comme le montre le schéma p. 119 bis : à l'administratif la supervision des services généraux, la liaison avec les autres services départementaux, et toute l'évaluation et les statistiques de la B. C. P. Au conservateur les services techniques et bibliothéconomiques. Les équipes de desserte, d'ouverture, les Annexes, auront à faire aux deux, attaché et conservateur.



2. 2. 3. 2. La fonction informatique.

On ne parle pas ici de schémas fonctionnels : le système informatique intervient dans différentes fonctions exercées par la B. C. P. On veut simplement essayer de décrire comment : en évoquant le personnel en charge de l'exploitation et la formation reçue, les fonctions assurées, la maintenance, les relations en amont et en aval avec le service informatique du Département et les bibliothèques municipales en cours d'informatisation ou déjà informatisées, enfin les commentaires que suggère l'observation du travail effectué.

1 - Personnel.

L'exploitation du système informatique repose sur une équipe de quatre personnes : le conservateur et trois bibliothécaires-adjointes. L'une des bibliothécaires est la responsable en titre. Elle a été recrutée par le Département , en 1985, avec une expérience informatique acquise à la section Alsatiques de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Sa formation s'est faite "sur le tas". Elle est en charge de tout ce qui est exploitation du système, secondée par la bibliothécaire-adjointe responsable des commandes : démarrages, interventions en cas de blocage, dépannage téléphonique des Annexes, tous incidents en général. Elle sert de recours et de conseil à la majorité du personnel. Elle représente la B. C. P. au groupe des utilisateurs de LIBRA-SCETORG. Avec le conservateur, qui depuis quelques mois s'est un peu détachée des tâches d'exploitation proprement dites, elle réfléchit à l'adaptation permanente du travail au système, à son avenir, au futur réseau constitué autour de la B. C. P. et de ses Annexes, au rôle de conseil technique de la B. C. P. en matière informatique

2. Formation .

Lors de l'installation du système, le Département a eu conscience de l'enjeu de l'informatisation et de l'importance de la formation du personnel. En plus de la semaine de stage normalement prévue, il a donc pris à sa charge deux autres semaines de formation, pour 12 personnes chacune également. L'ensemble du personnel a donc reçu cette formation, y compris les agents qui n'en voyaient pas la nécessité. Avec le recul, c'est un point dont la responsable se félicite. Même si tout le monde ne travaille pas actuellement sur console informatique, tout le monde a vu, et a au moins été sensibilisé. Les blocages qui persistent sont peu nombreux.

En juillet 1991, une semaine de formation au nouveau logiciel SDL-MEDIA a été organisée à la B. C. P., en 8 demi-journées. Le planning en a été fait par la responsable de l'informatique, de manière à ce que chaque agent reçoive les compléments de formation correspondants à ses tâches actuelles et prévisibles.

3. Fonctions .

Les fonctions utilisées, et décrites ailleurs, sont la mise à l'inventaire, le catalogage en mode libre ou assisté, ainsi que la gestion des acquisitions et des prêts, des statistiques mensuelles de gestion de la base (et non des prêts).

Les portables qui servent à enregistrer les prêts dans les bibliothèques desservies sont déversés régulièrement dans la base. On peut alors savoir qu'un ouvrage est emprunté, et par quelle bibliothèque. Mais s'il n'est pas emprunté, on ne le localise pas : un des bibliobus ? magasin de la B.C.P. ?

Une fois le portable déversé, la responsable édite en mode batch un listing du prêt fait à l'antenne ou à la bibliothèque municipale. Corrigé (voir p. 86), il est envoyé à l'équipe de bénévoles et lui sert de catalogue des ouvrages prêtés par la B.C.P.

Les prêts aux bibliothèques sont consentis pour un an. Les rappels sont édités au bout de 13 mois, le délai de grâce d'un mois ayant été paramétré par la B. C. P. Il y a en général prolongation, car il est rare que les bibliothèques renouvellent entièrement en un an le fonds prêté par la B. C. P. Or il n'y a pas d'édition partielle possible des lettres de rappels, celles qui sont adressées aux emprunteurs individuels des Annexes sont éditées en même temps, chaque mercredi (sortie le jeudi matin, après traitement en batch). Il faut donc ensuite traiter manuellement les rappels, entre emprunteurs individuels et emprunteurs bibliothèques. Cette organisation ne donne donc pas satisfaction au personnel, le conservateur et la responsable de l'informatique étudient comment l'améliorer.

Une sauvegarde quotidienne a lieu vers 17 heures 30, elle dure 30 minutes environ, et le lundi matin est consacré, serveur arrêté, à la sauvegarde hebdomadaire, qui dure un minimum de 2 heures 30.

4. Télémaintenance.

Il existe un système d'assistance technique : aide téléphonique ou télémaintenance (grâce au modem) par SCETORG, pour tout ce qui concerne le logiciel et l'exploitation. Dorénavant, les frais de lignes de télécommunications sont à la charge de la B. C. P.

5. Relations avec le Service informatique du Département.

Désormais service départemental, la B. C. P. doit pouvoir utiliser le Service informatique du Département. Les relations sont cordiales, mais traversent une phase délicate à cause du départ à la retraite du responsable départemental.

Nous avons entendu à la B. C. P. le souhait qu'elles soient plus étroites, que la B. C. P. soit plus intégrée, ou qu'elle dispose des services d'un informaticien pour discuter à compétence égale avec les fournisseurs de matériel ou de logiciels, que l'assistance professionnelle par le service informatique départemental soit développée..

6. Informatisation des bibliothèques municipales.

Le Conseil général subventionne l'informatisation des bibliothèques municipales (matériel et logiciel), après instruction du dossier par la B. C. P. et par le Service informatique du Département, à la condition en principe qu'elle se fasse en format MARC et ne soit pas incompatible avec le futur réseau.

La responsable de l'informatique à la B. C. P. aimerait avoir le temps d'établir des dossiers comparatifs des logiciels proposés aux bibliothèques municipales pour mieux les aider à faire leur choix.

Il y a eu quelques cas de choix malheureux, inadaptés, non compatibles. Que l'équipe de bénévoles compte un informaticien n'est pas une garantie, s'il ne saisit pas ce qu'est la spécificité d'un logiciel pour bibliothèques.

Lorsque la B. C. P. effectue un renouvellement de prêt dans une bibliothèque municipale informatisée, l'équipe locale doit saisir les notices dans son propre système, et les en effacer quelques mois plus tard lorsque les livres sont rendus à la B. C. P. Pour les bénévoles, c'est un gros travail. Ou bien l'équipe renonce à les saisir et se contente du listing fourni par la B. C. P. Ces ouvrages ne sont alors pas intégrés à son fonds.

Quand le système permettra de leur prêter en même temps les ouvrages et une disquette de leurs notices, les bibliothèques municipales du réseau auront véritablement intérêt à s'informatiser si elles en ont le désir et les capacités. Actuellement, elles n'y sont pas poussées par la B. C. P.

7. Remarques.

Le système tel qu'il est ne donne pas entière satisfaction au personnel :

- défauts du module d'acquisition (voir p. 103-104)
- impossibilité technique de traiter les notices extraites des CD-ROM Electre et BN Opale (voir p. 106)
- pas de module d'édition correct, même pour un simple inventaire (c'est la seule fonction à l'étude), ou une liste des bibliothèques emprunteuses.
- les portables et leur procédure de déversement ne semblent pas très au point techniquement. Les Annexes ne peuvent utiliser la ligne spécialisée pour effectuer leur déversement et leurs portables doivent être apportés à la Centrale. SCETORG travaille à l'amélioration du déversement.
- ces portables ne peuvent qu'accumuler des transactions, pas du tout traiter les données.
- blocages fréquents.
- la télémaintenance et l'assistance téléphonique, par des personnes pas toujours au fait des problèmes de la B. C. P., ne sont pas vraiment satisfaisantes.
- une extension sera bientôt nécessaire. Dans le même système ? La même structure?

Il n'y a pas de module de gestion des périodiques, mais la masse actuelle des abonnements n'est pas telle qu'elle dépasse les possibilités d'un traitement manuel.

Le personnel juge que les consoles (13 à la Centrale, 3 dans chaque Annexe), ne sont pas en nombre suffisant, d'autant plus, en particulier, que l'Annexe de Villé s'agrandira à l'automne 1991, pas toujours judicieusement placées et pas assez mobiles (pas assez de prises). Le Département a pourtant acheté plus de consoles qu'il n'était d'abord prévu.

Les ordinateurs portables ne peuvent être déversés le soir même dans le système : les bibliobus après la tournée de desserte rentrent au garage départemental de Koenigshoffen. Le personnel retourne directement chez lui. Ce n'est que le lendemain matin au plus tôt qu'il confie le portable à la responsable. Il n'est pas indispensable de déverser les portables chaque soir, puisque chacun peut supporter environ 10 000 transactions. Mais celles-ci sont enregistrées dans le système avec retard (une fois par semaine à peu près, deux fois par mois pour celles des Annexes).

SDL- MEDIA n'est qu'un "lifting" de LIBRA, la B. C. P. est le deuxième établissement à le tester, les dysfonctionnements répétés entraînent quelquefois le découragement du personnel.

Faute d'indexation-matière, la recherche par sujets n'est pas possible actuellement. Un des vœux du conservateur est de la rendre possible, par la récupération des vedettes-matières des CD-ROM Electre et BN-Opale. Mais quelle indexation choisir, RAMEAU ou celle du Cercle de la librairie , déjà importée depuis un an avec les bandes du Cercle ?

Un lecteur ou une bibliothèque du réseau ne peuvent interroger le fonds de la B. C. P. Aucun projet de catalogue accessible en ligne ou de télématique n'est envisagé actuellement : au contraire, le conservateur désire ne pas susciter maintenant une demande que la B. C. P. n'est pas encore en mesure de satisfaire. Aucune réservation informatique non plus pour l'instant .

Quoi qu'il en soit, le bilan de l'informatisation de la B. C. P. est certainement positif. L'augmentation des crédits d'acquisition ces dernières années et la reprise du fonds ont entraîné un accroissement du travail interne de catalogage, qui n'aurait pas été aussi efficace sans le système informatique. D'autre part, le prêt informatisé a soulagé le personnel de la corvée de défichage-refichage.

2. 2. 3. 3. Services généraux.

Nous avons rassemblé sous ce terme les activités indispensables au fonctionnement de la B.C. P. et qui n'ont rien à voir avec la fonction de bibliothèque à proprement parler : la gestion du personnel et du matériel, et le secrétariat-accueil. Dans quelques semaines, ces fonctions seront coordonnées par l'attaché d'administration, sans doute modifiées, articulées autrement, et nos observations ne seront plus valables.

1 - Secrétariat-accueil .

Nous groupons les fonctions, elles sont exercées au même endroit, à côté de l'entrée de la B.C. P.

Un adjoint administratif fait le secrétariat de la Directrice et du conservateur :

- courrier au départ
- courrier à l'arrivée, qu'elle répartit aux différents services quand la Directrice en a pris connaissance.

- établissement des factures des ouvrages perdus, envoyées aux bibliothèques du réseau auprès desquelles les ouvrages avaient été prêtés.

Elle tient aussi le standard téléphonique.

Et accueille les visiteurs, attendus ou non.

Il existe un tableau des permanences pour les fins d'après-midi (16 h à 18 h) : le personnel administratif se relaie au standard et à l'accueil. En période de congés de la secrétaire, la fonction accueil-standard est toujours exercée, la fonction secrétariat souvent reportée sur un agent d'entretien apte à l'exercer.

Les permanences et remplacements au standard sont source de tension dans le personnel.

Les nombreux déplacements et les activités multiples de la Directrice au service du réseau compliquent quelquefois la transmission des messages.

2 - Gestion du personnel .

Les salaires des agents départementaux sont traités à l'Hôtel du Département. Depuis le 1 juillet 1991, c'est la D. R. A. C. qui établit les paies des agents du Ministère de la Culture.

Un adjoint administratif tient, à la B. C. P., les dossiers du personnel. Elle établit l'état des heures supplémentaires, des frais de tournée et des congés ; elle transmet l'état des congés de maladie du personnel départemental à la Direction des ressources humaines du Département et celui des personnels d'Etat à la D. R. A. C., via le Département.

La fonction "personnel" assurée à la B. C. P. est donc , depuis 1986, extrêmement réduite. Pratiquement tout se passe à la Direction des ressources humaines à l'Hôtel du Département.

3 - Gestion du matériel.

Les achats documentaires ont été traités dans les chapitres "*Schémas fonctionnels : traitement des livres neufs, périodiques, enregistrements sonores et audiovisuels*" (2. 2. 2. 1. à 2. 2. 2. 4.). On évoque ici la gestion du matériel dit spécifique et du matériel non spécifique.

Le matériel spécifique est tout ce qui concourt au fonctionnement de la B. C. P. en tant que bibliothèque : mobilier pour les bibliothèques du réseau (rayonnages, bacs à albums,...) et pour la B.C. P. et ses Annexes (rayonnages, bacs à disques et à albums, chariots à livres, ...), matériel de couverture et d'équipement,...

Le matériel non spécifique est tout ce qui n'est pas propre à la fonction bibliothéconomique : matériel de bureau, chaises et tables, aspirateur pour dépoussiérer l'arrière de l'ordinateur,...

Les bons de commande sont établis par un inspecteur de magasinage, signés par la Directrice ou le conservateur, transmis aux Services généraux du Département.

Pour le petit matériel de bureau, qui est en stock à l'Hotel du Département, la B. C. P. adresse un bon de commande interne. Dans les deux cas, le matériel est livré à la B. C. P.

Pour les travaux d'entretien ou de réfection du bâtiment de la B. C. P., le Département fait en général intervenir les entreprises avec lesquelles il travaille, ou les ouvriers départementaux.

Les travaux faits, ou la livraison de la commande effectuée, il vérifie, certifie sur la facture que le travail est fait ou la marchandise livrée, la transmet à la Directrice pour signature, et l'envoie aux Services généraux du Département. Il reçoit ensuite de ces services l'avis que la facture est payée, et effectue le classement.

La perte des habitudes du temps de l'autonomie a été difficile. L'arrivée à la B. C. P. d'un attaché d'administration, prévue en septembre 1991, permettra de jouer au maximum la carte de l'intégration dans les services du Département, pour ce qui concerne en particulier la gestion du personnel et du matériel.

2. 3. L'organisation.

Les schémas fonctionnels ayant établi quelles fonctions y sont exercées, nous essayons de tracer l'organigramme de la Centrale et d'énumérer sommairement les activités de chaque agent telles que nous avons pu les observer.

2 3. 1. Organigramme de la Centrale.

Il n'y a pas encore d'organigramme écrit à la B. C. P. La Directrice explique cette absence par les changements fréquents d'attributions dus aux vacances de postes. Celui qui suit (p. 128 bis), est une construction que nous avons faite, à partir de l'observation et des entretiens.

2. 3. 2. Les tâches observées.

Ces informations croisent celles du chapitre *Schémas fonctionnels*, elles sont donc données ici de manière succincte.

Elles sont présentées, pour chaque agent ou groupe d'agents, selon le plan suivant :

- 1 - la personne, ou les personnes,
- 2 - activités actuelles : essentielles, puis secondaires s'il y en a,
- 3 - chiffres, si l'on peut en donner,
- 4 - activités passées le cas échéant,
- 5 - activités prévues à l'avenir,
- 6 - commentaires éventuels.

Le classement a été fait de la manière suivante :

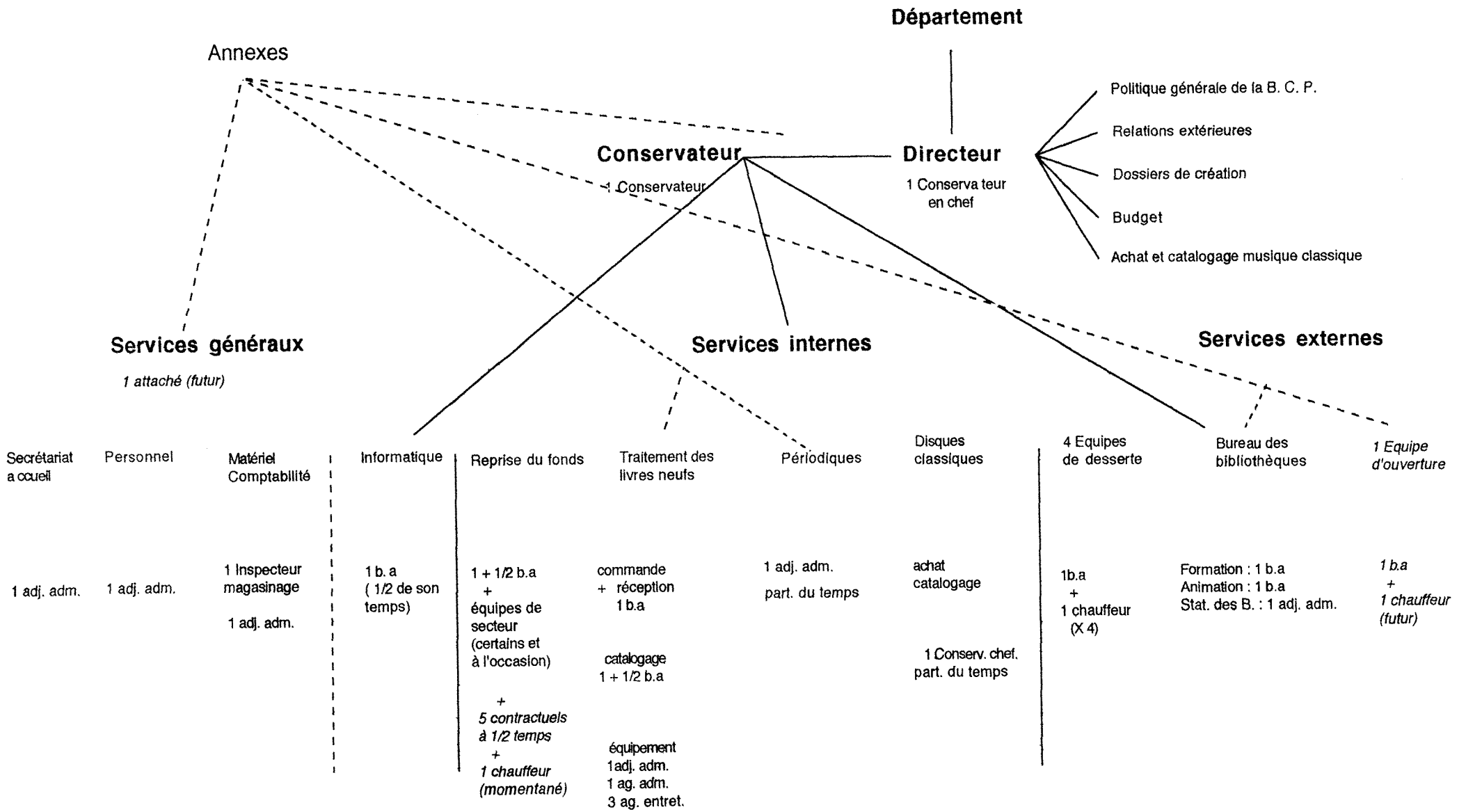
Travail externe :

équipes de desserte : (4 bibliothécaires-adjoints, 4 chauffeurs),

bureau des bibliothèques : bibliothécaire-adjoint responsable de la formation ,
bibliothécaire-adjoint responsable de l'animation ,
adjoint d'administration,

Momentanément entre les deux :

- 1 bibliothécaire-adjoint,
- 1 chauffeur.



Travail interne :

personnel des services généraux : 2 administratifs,
 1 magasinier,
 3 bibliothécaires-adjoints catalogueurs,
 1 bibliothécaire-adjoint responsable de l'informatique,
 1 bibliothécaire-adjoint responsable des commandes,
 agents d'entretien : étiquetage, mise en circulation des livres neufs,
 agents administratifs : couverture des livres neufs,
 magasiniers.

On verra que quelques agents vont de l'un à l'autre, soit dans le cadre de leurs activités réelles, soit, à leur demande, pour être affectés d'un secteur à un autre qui a leur préférence.

Ces notations sont extrêmement schématiques, nous avons dû éliminer toute la richesse humaine qui faisait la matière des entretiens, pour ne garder ici que la place de l'agent dans l'organisation, telle qu'elle apparaît et qu'il la ressent.

Equipes de desserte.

1

1- Magasinier spécialisé hors classe, à la B. C. P. depuis 1973.

2 - Constitue une équipe de secteur , avec le bibliothécaire-adjoint qui suit. Ses tâches :

Conduire le bus, petit entretien

Le remplir

Le vider

Equiper les ouvrages dont le bibliothécaire a fait la reprise

"Reprendre" les ouvrages

Corriger le listing et la base (cotes).

3 - 2 à 3 tournées par semaine.

4 - Faisait des tournées de bibliobus.

5 -

6 - Voit son travail actuel comme une activité de livreur et de caissier (crayon optique), mais le fait avec conscience.

I

- 1 - Bibliothécaire-adjoint, départemental, depuis 1986 à la B. C. P.; titulaire du C. A. F. B. de lecture publique.
- 2 - Desserte sur secteur, avec le magasinier précédent.

Catalogage et mise à l'inventaire les jours où il n'y a pas de tournée ; lit *Livres-Hebdo* régulièrement .

- 3 - 2 à 3 tournées par semaine.
- 4 -
- 5 - Regrette le contact avec les lecteurs, mais a demandé à effectuer du travail interne.
- 6 -

II

- 1 - Chauffeur départemental, à la B. C. P. depuis 1985, magasinier spécialisé de 2 e classe.
- 2 - Equipe de desserte avec le bibliothécaire suivant.

Fait de l'entretien à la B. C. P., (électricien), déménagement, déplacement de mobilier,

Livre aux antennes les pochettes et les fiches d'inscription (faites par les services du Département).

- 3 -
- 4 -
- 5 -
- 6 -

IV

- 1 - Bibliothécaire-adjoint, à la B. C. P. depuis 1988, (y avait été auparavant, comme chauffeur).
- 2 - Mise en place et desserte sur secteur : suivi, conseils.

Fait la mise à l'inventaire, dès que c'est nécessaire, pour avoir toujours un bibliobus plein et "appétissant"; lit peu *Livres-Hebdo* ; catalogue si nécessaire, avec un autre bibliothécaire.

- 3 -
- 4 -
- 5 -
- 6 - Equipe qui "tient" bien son bus, attentif aux problèmes de statuts.

V

- 1 - 2 bibliothécaires-adjointes d'Etat, à la B. C. P. depuis 1970.
- 2 - Desserte de secteur.

Correction des listings,

Reprise.

- 3 - 5 à 6 tournées de desserte par mois.
- 4 - Sont des anciennes du prêt direct et scolaire.
- 5 -
- 6 - Opposées aux bénévoles (qui sont des intermédiaires par rapport aux lecteurs et pas assez qualifiés : 1/2 journée de formation contre 1 an)
 Font peu de reprise, de portage de livres, n'étant pas "déménageurs".
 Ont l'impression de "*distribuer des petits pains et de ne plus avoir de discussion avec les lecteurs*",
 évoquent l'âge d'or.
 Fonctionnent en osmose, avec les deux chauffeurs suivants.

VI

- 1 - Inspecteur de magasinage, à la B. C. P. depuis 1969.
- 2 - Desserte, et installation, mais a longtemps refusé de monter les étagères.
- 3 - Environ 2 tournées par semaine.
- 4 - Aussi un "ancien" du prêt direct.
- 5 -
- 6 - A dû annuler des tournées, faute de nouveautés dans son bibliobus,
 Ne croit pas à la restructuration.
 Regrette la perte de ses responsabilités.

VII

- 1 - Chauffeur, inspecteur de magasinage, à la B. C. P. depuis 1973.
- 2 - Desserte, installation,
 Considère que la reprise, et la correction des listings ne font pas partie de son travail.
- 3 -
- 4 - 4 jours par semaine, faisait les tournée de prêt direct, couverture des livres, chargement, réparation, s'occupait de l'offset de la B. C. P.
- 6 - Parle de l'âge d'or

S'ennuie , pense avoir perdu la confiance des lecteurs.

Ne parle plus à la Direction. : *"Avant, tout le monde collaborait"*

Ne se sent pas respecté.

Bureau des bibliothèques.

Ce bureau du rez-de-chaussée, ainsi baptisé par le conservateur, loge actuellement 2 bibliothécaires-adjoints et un administratif. Leurs tâches sont tournées vers les bibliothèques du réseau.

VIII

1- Bibliothécaire - adjoint principal en fin de carrière, à la B. C. P. depuis 1968.

2 - La formation des bénévoles, jusqu'à l'ouverture de la bibliothèque, occupe la plus grande partie de son temps de travail :

Contacts préalables,

Constitution du planning, des dossiers donnés à l'équipe,

Formation à la B. C. P.,

Post-formation sur place à la demande.

Lit régulièrement *Livres-Hebdo*.

3 - Voir p. 76-81.

4 - Fait la formation des bénévoles depuis 1980 à peu près ; a toujours catalogué, jusqu'à la mise en service de LIBRA. Longtemps seule catalogueuse de la B. C. P. , faisait aussi des tournées de prêt direct et scolaire (une douzaine par mois). Son travail a toujours évolué, ce qu'elle apprécie.

5 - Avec la réforme prévue à l'automne 1991, ne gèrera plus le système de formation, mais y participera selon ses compétences (allemand).

Prendra en charge et développera le secteur germanique : acquisitions, catalogage.

Voudrait élargir le public des ouvrages allemands : non plus seulement des personnes âgées, mais aussi des jeunes qui étudient cette langue.

6 - Participe aux associations professionnelles.

IX

1 - Bibliothécaire-adjoint d'Etat, à la B. C. P. depuis 1973 ; titulaire d'une licence de théologie protestante, du C. A. F. B. de lecture publique, du D. S. B. et d'un D. E. S. S. Direction de projets culturels (formation continue diplômante à l'E. N. S. B. 1988-1990).

A 80 % jusqu'au 30 septembre 1991 (après : temps complet)

2 - A pris depuis peu la responsabilité des animations à la B. C. P. :

Interlocuteur des bibliothèques (beaucoup au téléphone)

Tient des dossiers sur elles.

Reçoit et traite les statistiques des bibliothèques municipales et antennes (avec un commis depuis le 01-06-1991)

Expositions

Autres animations

Réflexion sur les animations.

Lit régulièrement *Livres-Hebdo*.

3 -

4 - N'était pas satisfaite du système des bibliobus.

5 - Développement des animations et traitement informatique des statistiques des bibliothèques.

6 - Fonctions trop récentes pour en tirer des observations dès maintenant.

Mais rôle qui sera certainement développé dans l'objectif de la Direction, pour un meilleur suivi des bibliothèques

Appartient à CORDIAL, commission jeunesse.

S'investit dans son travail, recherche la prise de responsabilités.

X

1 - Adjoint administratif, à la B. C. P. depuis le 23 mai 1991 ; titulaire d'un bac G1 et d'un D. U. T. de droit.

2 - Frappe du courrier du Bureau des bibliothèques.

Tient des statistiques des bibliothèques municipales et des antennes.

3 -

4 -

5 - Fera un stage de traitement de texte.

6 - Vient de prendre ses fonctions, et c'est la période des congés: ses activités réelles et sa position ne sont pas encore très bien définies.

Momentanément entre travail externe et travail interne.

XI

1 - Bibliothécaire-adjoint chef de section, à la B. C. P. depuis 1973.

2 - Reprise des ouvrages du fonds, catalogage.

A cette occasion, "rajeunissement" des ouvrages :

nouveau numéro d'inventaire

gommette, logo

massicot

couverture

Participe au tri des ouvrages du magasin, avec le conservateur,

Encadre les vacataires embauchés pour la reprise du fonds, avec le conservateur et une autre bibliothécaire,

Une fois par semaine, transporte avec un chauffeur les expositions, d'une bibliothèque à une autre,

Guide les bénévoles pour leur choix initial dans le magasin,

Lit régulièrement *Livres-Hebdo*.

3 - Estime à 10 minutes le temps de reprise et recouverture d'un ouvrage, 15 à 20 minutes s'il faut le cataloguer.

4 - Faisait des ouvertures de bibliothèques municipales, parfois seule en R4 à cause du manque de chauffeurs.

5 - A l'automne 1991, un cinquième secteur sera créé, qui couvrira l'ensemble du département. Ce sera le secteur "ouverture" confié à elle-même et au chauffeur suivant, revenu d'un long congé de maladie.

Réfléchit actuellement à la composition du fonds de ce bus (1/2 ouvrages du fonds, 1/2 nouveautés),

L'équipe aidera les bénévoles à choisir le fonds, livrera et installera le mobilier, fera la post-formation nécessaire.

Après ouverture, la bibliothèque reviendra à une équipe de secteur.

6 - A demandé à revenir à du travail externe.

A une bonne connaissance du fonds de la B. C. P.

Les livraisons d'expositions sont pour elle une occasion d'échanges avec les équipes de bénévoles.

XII

- 1 - Inspecteur de magasinage, entré à la B. C. P. en 1966 comme chauffeur de bibliobus.
- 2 - Rentre d'un long congé de maladie, a des fonctions transitoires, et participera à partir de l'automne 1991 au nouveau secteur "ouverture des bibliothèques"

Couverture d'ouvrages "repris", massicotage.

Ouvrages préparés par le conservateur pour le pilon :

- prépare les cartons et sort les fiches,
- si pas de fiche, en rédige une pour laisser une trace,
- si les livres sont informatisés les donne à la responsable de l'informatique pour qu'ils soient retirés de la base.

Transport des expositions une fois par semaine avec le bibliothécaire-adjoint précédent.

- 3 - Couvre 30 à 40 livres par jour quand il les a, sinon travaille pour le pilon (beaucoup actuellement).
- 4 - Depuis 1966, un des pionniers du prêt direct, fier de l'histoire de la B. C. P.
- 5 - Secteur "ouverture".
- 6 -

Responsable de l'informatique.

XIII

- 1 - Bibliothécaire-adjoint, titulaire du C. A. F. B. de lecture publique, recrutée en 1985 par le Département. Elle avait l'expérience de la création de la base Alsatiques de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

- 2 - "Direction du service informatique" à 50 % de son temps :

Administration de la base,

Exploitation :

- démarrage du serveur,
- sauvegarde,
- déchargement des portables,
- nettoyage de la base,

Gestion des problèmes au fur et à mesure,

Réflexion sur l'avenir du système, l'aide à apporter aux petites bibliothèques municipales,

Participation au groupe des utilisateurs de LIBRA-SCETORG.

Catalogage à 50 % de son temps : catalogage des livres neufs, nettoyage des notices, dédoublonnage, enlèvement des notices d'ouvrages mis au pilon.

Lit *Livres-Hebdo* régulièrement : environ 1 heure par semaine.

Etudie de près les bandes dessinées apportées chaque mois par le libraire spécialisé qui assure l'office.

Fait la cotation des romans pour gagner du temps.

3 -

4 - Faisait des tournées en bibliobus.

5 - Réfléchit à l'amélioration du service.

Voudrait pouvoir transférer les statistiques de LIBRA sur un micro-ordinateur, pour ensuite les traiter, avoir des tableaux (exemple de la Bibliothèque municipale de Nîmes).

6 - Trésorière de CORDIAL

Cheville ouvrière de la B. C. P., sait imposer sa compétence qui est réelle,

Une des personnes qui ne regrette pas l'âge d'or du prêt direct : elle y perdait du temps pour toucher peu de lecteurs,

A accueilli favorablement la restructuration,

Aimerait que les objectifs soient clairement définis.

Responsable des commandes .

XIV

1 - Bibliothécaire-adjoint d'Etat, à la B. C. P. depuis 1980 ; titulaire d'une licence d'anglais et du C.A.F.B. jeunesse, à 80 % jusqu'au 30-09-1991 (après : à temps complet).

2 - Responsable des commandes.

Pour les commandes : va voir les libraires, a des relations téléphoniques avec eux,

Reçoit et classe les catalogues d'éditeurs (demande systématiquement ceux de bandes dessinées)

Etablit des fiches de lecture sur les bandes dessinées déposées en office,

Lit régulièrement *Livres-Hebdo*,

Seconde la responsable pour l'exploitation informatique.

Effectue 1 sauvegarde informatique par semaine.

3 -

4 - Tournait dans un secteur jusqu'en 1988.

- 5 - Fera de l'indexation, pour seconder la bibliothécaire qui s'en occupe, et qui est souvent absente.
6 -

Chargées du catalogage et de l'indexation .

XV

- 1 - Bibliothécaire- adjoint d'Etat, à la B. C. P. depuis 1975 ; titulaire d'une licence d'allemand et du C.A.F. B. de lecture publique.
2 - Indexation de la grande majorité des ouvrages acquis par la B. C. P., et cotation, Catalogage de nouveautés.

Nouvelle indexation d'ouvrages du fonds qui posent problème.

Forme les bénévoles des bibliothèques municipales à l'indexation Dewey, à la B. C. P. (environ 1 heure de théorie et 1 h. 30 de pratique) et quelquefois sur place, quand un complément est nécessaire, ou par téléphone.

Lit régulièrement *Livres-Hebdo*, mais depuis peu.

- 3 -
4 - N'a depuis 1976, que des fonctions internes.
5 -
6 - Apprécie la marge d'initiative qui lui est laissée, sans s'investir beaucoup.

XVI

- 1 - Bibliothécaire-adjoint, à mi-temps, à la B. C. P. depuis le 01-02-1990 ; titulaire d'une licence de lettres classiques, d'une licence d'histoire et du C. A. F. B. de lecture publique.
2 - Reprise, catalogage, mise à l'inventaire des ouvrages du fonds, avec épuration des notices si nécessaire, et tous les petits travaux matériels.

Encadrement des vacataires, avec le conservateur et une autre bibliothécaire.

Informatique : connaît et exécute les procédures simples,

Lit *Livres-Hebdo* un peu irrégulièrement (elle manque de temps et n'a pas de secteur à desservir).

- 3 -
4 -
5 -
6 - Quand elle reprendra son travail à 80 % ou 100 %, almerait changer.
Pour le moment apprécie la variété de ses activités.

Groupe étiquetage-mise en circulation.

XVII

1 - 2 agents administratifs (1 et 15 ans de présence à la B. C. P. respectivement), dont 1 en remplacement d'un agent en disponibilité,

1 agent d'entretien stagiaire depuis le 01-06-1991.

2 - Etiquetage des ouvrages et mise en circulation,

2 agents administratifs font une permanence (16 h - 18 h) par semaine à l'accueil et au standard, l'agent d'entretien n'y fait que des remplacements.

3 - Chacune équipe et met en circulation environ 150 exemplaires par jour, s'il n'y a pas de problème particulier.

4 - L'agent d'entretien a été 14 mois contractuelle à la B. C. P. avant d'y être stagiaire : rangement des ouvrages en magasin, mise à l'inventaire informatique, couvertures plastiques.

L'agent administratif qui est à la B. C. P. depuis 15 ans faisait partie d'une équipe de tournée : couvrait les livres avec le chauffeur, effectuait le petit secrétariat de l'équipe. A fait pendant 7 ans des tournées dans les collèges, 4 fois par semaine, puis des tournées de prêt direct à mi-temps, et à mi-temps la mise à l'inventaire des acquisitions.

5 -

6 - Lors de la restructuration, cet agent n'a pu se joindre à une équipe du service externe et regrette les sorties, le contact direct avec le public, surtout les jeunes.

Les deux jeunes filles cherchent à s'investir professionnellement, l'agent administratif aimerait rester à la B. C. P. et l'agent d'entretien voudrait progresser, en particulier suivre des stages d'informatique, pour un travail indépendant.

Couverture

XVIII

1 - Agent d'entretien, de statut départemental, à la B. C. P. depuis avril 1990.

Etait secrétaire de direction avant de s'arrêter de travailler pour élever ses enfants.

2 - Une seule activité : la couverture des livres (film plastique adhésif ou non adhésif), après, les répartit sur les rayons.

Un peu d'enregistrement du courrier et de dactylographie, en remplacement de la secrétaire de la Directrice.

Permanence au standard, 2 heures par semaine.

3 - Environ 150 livres couverts par jour

Son collègue est souvent appelé à d'autres tâches, et elle se trouve seule à couvrir les livres, ce qui n'est pas suffisant : 3 personnes du groupe d'étiquetage préparent environ 150 ouvrages par jour chacune.

4 -

5 -

6 - Activité monotone, mais faite avec conscience.

XIX

1 - Agent d'entretien, de statut départemental, depuis le 01-09-1990 à la B. C. P.

2 - En principe : couverture des livres, comme la précédente,

En réalité : est fréquemment appelé à effectuer d'autres tâches, momentanées, ou en remplacement d'un autre agent :

Aller chercher le courrier à la poste chaque matin,

Porter le courrier : Hôtel du Département, Préfecture, D. R. A. C.

Faire diverses courses pour la B. C. P., à Strasbourg et quelquefois jusqu'aux Annexes,

Remplacer le chauffeur du C 35 si besoin,

Effectuer le petit entretien à la B. C. P.,

Déplacer meubles ou objets lourds,

Aider à monter les cartons de livres à l'étage.

3 -

4 -

5 -

6 - Satisfait de la variété de ses activités.

Services généraux

XX

1 - Adjoint administratif, depuis 1967 à la B. C. P.

2 - Secrétariat de la Directrice et du conservateur :

Courrier à l'arrivée

Accueil

Standard téléphonique.

Régie de recettes pour les cotisations encaissées dans les Annexes (60 F / an pour les disques, 100 F / an pour les cassettes vidéo).

Pas de régie de dépenses : pour le petit matériel, la B. C. P. fait appel au Département, par bons de commande interne.

Reprise informatique du fonds, quand elle a le temps (environ 2 heures par jour).

3 -

4 -

5 -

6 - Satisfaite d'un stage d'accueil-communication organisé par le Département, et de la possibilité d'effectuer de la reprise informatique.

XXI

1 - Adjoint administratif principal de 2 e classe, à la B. C. P. depuis 1980.

2 - Tient les dossiers du personnel,

Etablit l'état des heures supplémentaires, des frais de tournée, des congés, transmet les congés de maladie au Département.

3 -

4 - Cet agent a exercé des fonctions beaucoup plus étendues:

gestion financière (crédits de documentation , mobilier spécifique),

administration,

recrutement de T. U. C.,

gestion du matériel,

revues professionnelles,

qui lui ont été retirées progressivement, à partir de 1986.

5-

6 - Supporte mal la diminution de ses fonctions et de son rôle, qu'elle n'attribue pas uniquement au passage sous la tutelle départementale.

XXII

1 - Agent administratif, à la B. C. P. depuis 1984.

2 - Ses fonctions actuelles sont récentes : mai 1991.

Gestion financière : reçoit les factures de documentation générale, les vérifie, y porte les numéros d'inventaire, les transmet sous bordereau à la Direction des services généraux du Département :

Classe les bordereaux,

Etablit, par support, un bilan de ce qui est payé,

Etablit des statistiques par libraires, classe CDU et type d'ouvrage,

Etablit les statistiques d'achats sur subvention du Centre national des lettres.

Pour les disques et la vidéo, qui sont choisis directement par les Annexes, reçoit les factures avec les numéros d'inventaire, les transmet aux services généraux du Département.

Seconde la responsable de la gestion des acquisitions : réception des ouvrages non commandés, de quelques ouvrages commandés, suggestions de commande.

Bulletinage des périodiques et gestion des abonnements (librairie *Gutenberg*).

Reprise informatique d'ouvrages du fonds, avec modification des cotes quand c'est nécessaire.

3 - 10 minutes de bulletinage s'il est fait quotidiennement

4 - Jusqu'en mai 1991, s'occupait en plus des factures du matériel et faisait la dactylographie de la responsable du personnel.

5 -

6 -

XXIII

1 - Inspecteur de magasinage, à la B. C. P. depuis 1970.

2 - Depuis le début de 1991 : gestion du matériel :

Etablit les bons de commande,

Les adresse au Département,

Vérifie les factures,

Les envoie au Département,

Classe.

Plus des petits travaux dans la B. C. P. : chauffeur de la R4 de service, petits travaux d'électricité.

3 -

4 - Chauffeur, faisait des tournées de bibliobus, et était responsable du matériel (prévision annuelle de carburant, entretien courant)

Est passé en travail interne pour des raisons de santé.

5 -

6 -

3. Synthèse : un jeu de rôles pour un objectif commun.

3. 1. Les rôles.

3. 1. 1. Unité d'objectif.

Il n'est pas inutile de revenir sur ce point : la Directrice et le conservateur, comme les services départementaux dont dépend la B. C. P., tiennent un même discours sur les objectifs du plan. Qu'ils se soient dégagés progressivement a peut être contribué à cette unanimité actuelle. Mais pour atteindre ces objectifs, les rôles sont à la fois nettement tranchés et encore malgré tout peu explicites.

3. 1. 2. Articulation avec les autres services du Département .

Tard dévolue au Département, éioignée géographiquement de ses services, et ayant derrière elle une tradition de 40 ans, la B. C. P. a donc normalement rencontré quelques difficultés d'intégration. Après une période d'observation, est venu le travail en commun, et il nous semble que l'intégration est en bonne voie. Répétons que le cadre administratif qui prendra ses fonctions dans quelques semaines y contribuera certainement.

3. 1. 3. Travail interne et travail externe.

La séparation, non voulue à l'origine, nous ont répété la Directrice et le conservateur, est extrêmement frappante à l'observateur extérieur. Elle est ressentie par le personnel de la Centrale, principalement par les "anciens" qui faisaient les tournées en bibliobus, et qui étaient "maîtres" de leur secteur : budget propre, choix des acquisitions, équipement, planning des tournées, relations avec les lecteurs, éventuellement gestion particulière du système de prêt.

Le fait que les Annexes n'aient pas suivi le même chemin, et poursuivent leurs dessertes, même si le rythme en a été diminué, contribue à une autre coupure, entre la Centrale et les Annexes, qui nous semble pouvoir comporter des risques futurs si les relations personnelles se distendent.

3. 1. 4. Directrice et conservateur.

Ici aussi, les rôles sont tranchés : à l'une les rapports avec les autres services départementaux, les relations avec les élus, l'instruction des dossiers de création, et la détermination de la politique du service. A l'autre le travail interne, d'amont, le travail invisible qui donnera les moyens d'une bonne irrigation du réseau. Le conservateur est en poste depuis 4 ans. La séparation des fonctions n'a pas tout de suite été aussi tranchée. Le conservateur précédent avait beaucoup travaillé pour le secteur jeunesse.

Quand il y a discussion, elle porte sur les moyens d'atteindre l'objectif.

En ce qui concerne l'organisation et la répartition du travail du personnel, les rôles gagneraient peut être à se trouver mieux définis, de manière à ce que l'unité de décision soit reconnue et les remises en causes évitées.

3. 1. 5. Deux sortes de rôles pour les bibliothécaires.

On a remarqué que les bibliothécaires se partagent entre travail interne et travail externe. La question de leur option entre les deux leur a été posée en décembre 1988. Actuellement, deux bibliothécaires-adjoints vont, sur leur demande, passer de l'un à l'autre :

- une bibliothécaire ayant un secteur de desserte passera au travail interne, elle sera remplacée par la bibliothécaire-adjointe qui arrivera à la B. C. P. par mutation le 1 octobre 1991.

- une bibliothécaire, qui travaille actuellement à la reprise du fonds, et épisodiquement au transfert des expositions, créera le secteur "ouverture" à la rentrée.

Indépendamment de ce clivage travail interne - travail externe, il existe un autre clivage, plus psychologique, entre les agents pour qui le fonctionnement passé reste l'idéal, et ceux qui ont pleinement accepté le changement.

3. 2. Objectif et stratégie.

Nous l'avons vu, l'objectif s'est dessiné progressivement, il est désormais clair : la couverture du territoire départemental par les espaces de lecture. Mais la stratégie nous est apparue un peu moins déterminée. En effet les Annexes ont un autre rythme et n'ont pas cessé brusquement les dessertes comme la Centrale. Les conditions locales ont certainement été déterminantes dans cette option. Et d'autre part, il n'existe pas, ni au Département, ni à la B. C. P., de stratégie territoriale : ouvrir

tant de bibliothèques par an pendant x années, avec des crédits prévus en conséquences, répartir les ouvertures pour que chaque canton ait au moins un espace de lecture dans la première "tranche" du plan, s'assurer les moyens nécessaires aux ouvertures et au suivi. C'est la demande des municipalités qui est le seul moteur des créations. Il n'y a pas eu à revenir au prêt direct pour les communes sans local ni moyens ni équipes : le cas ne s'est pas présenté (voir p. 38). D'où les "embouteillages" de dossiers, et les attentes. Celles-ci seraient peut être plus facilement supportées s'il existait déjà un calendrier des travaux. Mais chaque demande est un cas particulier, en raison des contraintes et des particularités locales. Et l'avantage, pour la B. C. P., était d'atteindre rapidement un point de non-retour, tout en justifiant ses demandes de moyens supplémentaires.

3.3 Objectif et communication.

Notre rôle n'est certes pas, au bout de trois mois, de donner des conseils, mais nous aimerions faire part de notre réflexion quant à la communication. Il nous semble que l'on pourrait faire mieux passer l'objectif commun auprès des différents partenaires.

3. 3. 1. Communication interne.

3. 3. 1. 1. Direction et personnel.

Il nous est apparu que l'image réciproque qu'ont d'eux-mêmes la Direction et une partie du personnel est plutôt négative. Construite dans certains cas au long d'années de cohabitation, de travail ensemble et de réussites communes, elle souffre de malentendus qui n'ont pas été éclaircis. Une partie du personnel regrette l'absence de réunions, a le sentiment que la Directrice se désintéresse de lui, de ses conditions de travail, de sa promotion éventuelle, mais ne lui en fait pas ou plus part. La Directrice répond qu'il y a eu de nombreuses réunions d'explication de la nouvelle politique, qu'il y a de fréquentes réunions techniques entre agents concernés par une question (informatique ; acquisitions entre le conservateur et des bibliothécaires des Annexes), et que l'information transmise est moins déformée si elle l'est par note de service. Elle a trouvé que son message sur les nouveaux objectifs et la restructuration était mal passé. Le conservateur pourrait jouer un rôle d'intermédiaire dans la rectification de ces images réciproques, ainsi que, surtout, l'attaché d'administration qui va arriver de l'extérieur de la B. C. P.

3. 3. 1. 2. Département et B. C. P.

Pour le Département, la B. C. P. est l'outil de sa politique. En prenant possession, il a observé l'outil et cherché à la connaître. Si l'accord sur les objectifs existe, la B. C. P. pourrait peut être faire mieux saisir les contraintes bibliothéconomiques qui sont les siennes (un exemple : ne pas ouvrir tout de suite des antennes, avec des ouvrages qui ne seraient ni triés, ni "rafraîchis", ni informatisés : faire savoir qu'un fonds de bibliothèque pour attirer doit être attirant). Inversement, on pourrait imaginer que la B. C. P. participe un peu plus aux réunions qui traitent de la politique du Département en matière de culture en général (Charte culturelle).

L'absence de stratégie territoriale pose, d'autre part des problèmes aux services du Département qui doivent expliquer l'attente nécessaire aux élus, sans pouvoir la déterminer.

3. 3. 1. 3. Centrale et Annexes.

Les Annexes se restructurent à leur propre rythme, mais dans la même direction que la Centrale. Une meilleure connaissance réciproque des fonctions et des résultats de chacune des deux parties ne pourrait qu'être favorable à la poursuite commune de l'objectif.

3. 3. 2. Communication externe.

3. 3. 2. 1. B. C. P. - bibliothèques créées.

Le personnel des secteurs d'efforce d'assurer un suivi d'aussi grande qualité que possible. Le Bureau des bibliothèques a été mis en place pour coordonner les relations réciproques, la formation, les animations. Son développement est indispensable et semble en bonne voie. Il faut à la fois mieux cerner la demande, explicite ou informulée, et faire savoir tous les services que peut rendre la B.C.P.

3. 3. 2. 2. B. C. P. - professionnels régionaux.

Il semble qu'existe un malentendu. Plusieurs professionnels régionaux regrettent l'appel quasi exclusif de la B. C. P. à des bénévoles pour la tenue des bibliothèques municipales, nous avons vu les arguments qui se font face (p. 58-59). Le malentendu s'aggrave de la rivalité des associations. Il nous semble qu'on pourrait envisager une représentation des bénévoles formés à CORDIAL, ne pas diriger BM 67 contre CORDIAL, associer les professionnels de petites bibliothèques municipales (car il

y en a) à BM 67. Là aussi, il y a un problème dans les images réciproques de la B. C. P. et de certains professionnels, alors que tous concourent au même but.

3. 3. 2. 3. B. C. P. - municipalités.

Les relations entre la B. C. P. et les municipalités, pour la création de bibliothèques, s'établissent à l'initiative des secondes. La Directrice se rend toujours sur place, rencontre plusieurs fois le maire, les adjoints, l'architecte, les responsables de l'équipe des bénévoles. Elle communique son enthousiasme. Elle *"sème la graine dans le terreau en place"*.

Il peut ensuite y avoir déception quand l'instruction du dossier prend du retard, à cause des "embouteillages" dont nous avons parlé, quand l'équipe de bénévoles attend plusieurs mois avant de pouvoir être prise en formation, quand après il faut encore attendre pour choisir et obtenir le fonds initial, ou quand le suivi ne correspond pas à l'attente. Mais les projets de renouvellement du processus de formation, et l'effort entrepris en 1991 pour l'obtention d'un fonds de qualité, et informatisé, laissent espérer que ces problèmes ne dureront pas.

3. 3. 2. 4. B.C. P. - grand public.

Pour le grand public, la B. C. P. , c'est encore bien souvent le bibliobus ! Et il faut qu'un espace de lecture se crée à proximité, pour que les habitants réalisent que la B. C. P., ce n'est pas seulement un véhicule, 1 fois par mois. C'est un service de création et de suivi de bibliothèques qui sont désormais des lieux d'animation permanente dans les communes.

Il reste que le public n'est plus l'utilisateur direct des services de la B. C. P., il y a désormais des intermédiaires. Une initiative comme la "journée portes ouvertes" à l'Hôtel du Département doit contribuer à une meilleure connaissance des activités actuelles de la B. C. P. Et les bibliothèques ouvertes en sont autant de témoignages.

3. 4. Pour mieux atteindre l'objectif.

Il serait présomptueux d'imaginer que nous avons des solutions pour optimiser le fonctionnement de la B. C. P. L'observation et les entretiens nous ont simplement conduite à quelques remarques, que nous rappelons ici. La B. C. P. a des moyens matériels et du personnel, elle accomplit sa mission, pour le Département. Mais quelques obstacles persistent. Leur solution dépend ou non de la B. C. P.

3. 4. 1. Ce qui dépend de la B. C. P.

Une meilleure communication interne entre la Directrice, le conservateur et le personnel, entre le Département et la B. C. P., entre la Centrale et les Annexes, ne pourrait qu'être profitable à l'ensemble du service, ainsi qu'une évaluation plus fine des services rendus. La tenue des statistiques des espaces de lecture doit, en particulier, être améliorée, la formation revue et le suivi y pourvoieront.

La circulation des informations devrait être repensée, notamment entre le secteur interne et le secteur externe.

Un organigramme, discuté en commun, serait peut être utile à la fois pour clarifier les rôles et pour renouer le dialogue. Montrerait-il au personnel que son travail est pris en considération ?

Beaucoup de pertes de temps devraient pouvoir être évitées.

Une autre remarque que nous avons pu faire est que les dossiers sont nombreux. Pour une même bibliothèque, la Directrice tient un dossier de création, et de mobilier. La responsable de la formation en tient un, celle des animations au moins un, il y a un dossier avec les statistiques des bibliothèques au Bureau des bibliothèques, celui qui est tenu par chaque équipe de secteur, celui qui est dans la base (bibliothèque emprunteuse), celui du secrétariat pour les communications écrites et téléphoniques. Il est très difficile que tous ces dossiers soient tenus à jour simultanément. Les centraliser imposerait aussi d'en centraliser la tenue. Alors les différents agents ne seraient-ils pas tentés de tenir des petits dossiers partiels ? Nous avons évoqué ce problème avec la Directrice et le conservateur, qui y réfléchissent. Quand le Bureau des bibliothèques, équipé d'un micro-ordinateur, disposera d'un logiciel qui permettra de créer une base de données des bibliothèques créées, et par ailleurs de traiter les statistiques, la réflexion pourra évoluer.

3. 4. 2. Ce qui ne dépend pas de la B. C. P.

3. 4. 2. 1. Informatique.

Nous l'avons vu, si l'informatisation a permis à la B. C. P. de simplifier, accélérer et mieux exécuter certaines tâches (catalogage, prêt,...), elle ne donne pas entièrement satisfaction (fonctionnalités, installation, maintenance). Lorsque viendra le moment de prévoir une extension, la question se posera de choisir un système ou un autre, pour quelles fonctionnalités et selon quelle architecture, quelle articulation avec le réseau, qui sera plus développé à ce moment, et avec quel personnel ?

3. 4. 2. 2. Locaux.

Les locaux actuels, ni par leur implantation, ni par leur configuration, ne sont très adaptés aux activités actuelles de la B. C. P. Le Département prévoit d'autres investissements à court et moyen terme, mais ses services sont conscients du problème.

3. 4. 2. 3. Statuts.

Les problèmes nés de l'inadéquation entre statut et activité réelle, responsabilité, se rencontrent partout dans la fonction publique. Le Département tente de les pallier par le jeu possible sur les primes, notamment des catégories C, et les promotions internes. Mais, pour les bibliothécaires-adjoints, le problème demeure entier. Nous avons senti, parmi eux, à la B. C. P., une anxiété et une déception liées aux projets actuels de statuts.

En guise de conclusion.

Après quelques mois de présence et d'observation à la B. C. P., il ne serait pas sensé de prétendre tirer des conclusions définitives de l'analyse de l'activité que nous avons tenté d'effectuer. Mais nous voudrions nous pencher sur nos hypothèses de départ, et leur apporter les corrections que la recherche nous a suggérées.

L'avenir de la B. C. P. se dessine : elle sera, avec ses futurs relais, centre de ressources documentaires, humaines et techniques, et outil de formation. Le Conseil général décide, mais pas contre ni sans la B. C. P., devenue service départemental.

La formation des équipes de bénévoles est un des pivots du développement du futur réseau. Une personne s'y est attelée, progressivement, à partir du début des années 1980, sans formation particulière mais avec aptitude. Son emploi du temps est désormais saturé, elle a des dizaines d'équipes en attente. Une réorganisation s'impose donc, elle est en cours. Ce n'est pas un désaveu de la pratique précédente mais une nécessaire adaptation au contexte.

Les équipes de secteur, bibliothécaires-adjoints et chauffeurs, ont perdu le contact direct avec le lecteur. Oui, elles se sentent dépossédées. Ce sentiment va jusqu'à l'impression que l'activité traditionnelle était sans valeur, ce qu'il est hors de question d'affirmer. Et l'on se réfugie dans le regret d'un âge d'or dont on oublie les inconvénients (inconfort du bus, défichage et refichage, heures à attendre des lecteurs qui ne viennent pas, retours tardifs, organisation difficile des tournées et des remplacements). Le message sur les nouveaux objectifs et la nécessaire restructuration a eu des difficultés à passer, et certains agents se sont sentis dévalorisés.

Certains se plaignent de faire depuis la réforme un autre métier que celui de bibliothécaire. La Directrice est de cet avis : "*Nous ne sommes pas des bibliothécaires*". Le rôle des bibliothécaires-adjoints doit être redéfini : rôle technique (bibliothéconomie, informatique) et rôle d'animation, au service des bibliothèques du réseau. Une telle redéfinition, discutée avec le personnel, permettrait peut-être d'éviter que le métier actuel ne soit décrit avec amertume comme une combinaison de déménageur et de caissière de supermarché, par des agents qui se faisaient une haute idée de la mission des bibliobus de prêt direct.

La B. C. P. a donc besoin de personnel pour le développement et le bon suivi de son réseau, mais elle a aussi besoin d'adaptabilité du personnel en place. La formation qu'il a reçue lui permet-il cette adaptabilité ? La formation continue pourrait-elle l'améliorer ?

La crise de reconversion qu'a connue la B. C. P., et dont elle semble en voie de sortir, a été compliquée par la réinformatisation. Il faut à la fois satisfaire une demande des communes non maîtrisée, et informatiser le fonds, avec des difficultés. Il semble qu'à la fin de 1991, avec l'effort mis

cette année sur le fonds, la B. C. P. puisse être en mesure de fournir les fonds initiaux et les renouvellements dans de bonnes conditions. Il aurait été plus facile de n'avoir pas les deux changements en même temps, sur fond de difficultés d'ajustement avec le Département.

Néanmoins, le changement est probablement devenu un phénomène permanent dans le métier de bibliothécaire. Il est plus facile de vivre un changement qui aboutit à un état stable, qu'un changement qui n'est que le premier d'une suite imprévisible. Ce dernier est aussi douloureux que la découverte de l'évolution dans un système fixiste.

Cet objet de notre étude, qui modifie son organisation intérieure pour mieux atteindre son nouvel objectif, pourrions-nous maintenant le nommer ? Lui trouver une appellation qui dise ses fonctions ? Une description relativement proche pourrait être "*Service de prêt et de conseil aux bibliothèques*", ou "*S. C. R. I. B. E.*", *Service central de ressources et d'informations pour les bibliothèques*", qui ont été suggérés. Un nom comme "*Direction des bibliothèques*" ou "*Direction de la lecture*" l'intégrerait sans doute davantage aux autres Directions du Département, au détriment de la précision. Parmi les quelques propositions reçues à la Direction des ressources humaines "*Gutenberg 67*" nous semble trop passéiste, le "*Palais du livre*" pompeux ; on trouve aussi le "*L. I. V. R. E., lieu d'intérêt pour une vie résolument épanouie*", la "*B. I. B. L. E., bibliothèque intradépartementale de brochures, livres et écrits*"... Sera-ce l'"*Espace lecture du Bas-Rhin*" ? Quel sera le nom choisi ? Rentrera-t-il aisément dans les habitudes des élus, du public, des animateurs bénévoles et du personnel ? Est-ce, avec le nouveau baptême, une nouvelle histoire qui (re)commence pour le "*Bateau-Livre*", suggestion la plus poétique ? La B. C. P. a, pour cet avenir, des atouts de poids : un Conseil général qui entend favoriser la lecture en milieu rural et se montre généreux, un terrain favorable qu'elle connaît bien, un personnel nombreux, déjà mobilisé ou prêt à se (re)mobiliser, et qui croit à sa mission.

Sources.

Présentation de la recherche bibliographique

Notre travail a commencé par l'exploitation des ressources de la bibliothèque de l'E.N.S.B. : recherche dans le fichier-matière, furetage sur les rayons, consultation de mémoires des années précédentes. Les revues professionnelles ont été dépouillées (on ne cite ici que les plus importantes) : le Bulletin des bibliothèques de France (B.B.F.), le Bulletin du livre (jusqu'en 1979), Livres-Hebdo (à partir de 1979), et Livres de France, Documentation et bibliothèques. Des publications professionnelles associatives ont aussi été passées en revue : le Bulletin de l'Association des bibliothécaires français (A.B.F.), Transversales, édité par l'Association des Directeurs de bibliothèques centrales de prêt, Interlignes, Coopération, de l'Agence régionale de coopération de la Région Rhône-Alpes, le premier Bulletin d'information de CORDIAL (avril-septembre 1991).

Pour élargir la recherche, on a procédé ensuite à un dépouillement de LISA (Library and Information Science Abstracts), qui nous a fourni des exemples étrangers. Les descripteurs suivants ont été pris comme clés de recherche : job analysis, library staff, county libraries, mobile libraries, rural libraries. Une recherche dans PASCAL (descripteurs : activité bibliothèque, bibliothèque centrale de prêt -et équivalents-, décentralisation) a plutôt été une sorte de vérification et a fourni peu de références qui n'aient déjà été obtenues par ailleurs.

On a aussi recherché les textes légaux sur lesquels repose actuellement l'activité des B.C.P. et de leurs personnels. Et, pour ce qui concerne spécifiquement les bibliothèques du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la base Alsatiques de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg a procuré quelques références "locales". Le Centre de documentation des Dernières nouvelles d'Alsace nous a fourni près de 300 références sur les bibliothèques en Alsace, parues entre le 1 janvier 1981 et le 5 juillet 1991 : le titre n'étant pas toujours explicite, le tri a été effectué directement sur les exemplaires microfilmés conservés à la Bibliothèque Nationale et Universitaire, pour ne garder que les principaux articles ayant trait à la B. C. P. et à son réseau.

Enfin, les ressources de la B. C. P. elle-même ont été mises à contribution : publications diverses, bibliothèque professionnelle.

Le résultat de notre travail bibliographique est présenté dans les pages qui suivent, et classé dans un ordre qui reflète les axes et la progression de l'étude :

- l'environnement, le poids du passé, les objectifs : missions des B.C.P., leur histoire, le Bas-Rhin, histoire de la B.C.P. du Bas-Rhin,
- l'environnement actuel : décentralisation et milieu rural,
- quels moyens, quels résultats : activités des B.C.P., bibliothécaires,
- organisation et analyse de l'activité,
- textes légaux en annexe.

Dans ce plan de classement, les références ont été regroupées en rubriques, et classées dans chacune (sauf exception signalée), par ordre alphabétique d'auteurs et titres d'anonymes. Il va de soi que les distinctions sont souvent ténues et toujours criticables, et que certaines références auraient pu être placées dans une autre rubrique.

Sigles

Ils ont été utilisés pour abrégé les références :

A.B.F.	Association des bibliothécaires français
<u>A.B.F.</u>	<u>Bulletin de l'Association des bibliothécaires français</u>
A.D.B.C.P.	Association des directeurs de bibliothèques centrales de prêt
<u>B.B.F.</u>	<u>Bulletin des bibliothèques de France</u>
B. C. D.	Bibliothèque centre documentaire
B.C.P.	Bibliothèque centrale de prêt
B.D.P.	Bibliothèque départementale de prêt
B.P.I.	Bibliothèque publique d'information
C.A.F.B.	Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire
C. E. S. A.	Comité économique et social de la région Alsace
C.S.B.	Conseil supérieur des bibliothèques
D. E. A.	Diplôme d'études approfondies
D.E.S.S.	Diplôme d'études supérieures spécialisées
D.L.L.	Direction du livre et de la lecture
<u>D. N. A.</u>	<u>Dernières nouvelles d'Alsace</u>
D. R. A. C.	Direction régionale des affaires culturelles
D.S.B.	Diplôme supérieur de bibliothécaire
I.F.L.A.	International federation of library associations
<u>J.O.</u>	<u>Journal officiel</u>
S.N.B.	Syndicat national des bibliothèques

Plan de classement .

1 - Les B.C.P. : histoire et missions	154
2 - En Alsace	
2. 1 - Le Bas-Rhin	156
2. 2 - La B.C.P. du Bas-Rhin, ses activités, son réseau	157
2. 3 - Publications de la B.C.P. du Bas-Rhin	162
2. 4 - L'autre B.C.P. régionale : la B.D.P. du Haut-Rhin	163
3 - La décentralisation	
3. 1 - Quelques ouvrages de base	165
3. 2 - Bibliothèques et décentralisation	165
4 - Pratiques et politiques culturelles en milieu rural	
4. 1 - Lecture rurale et pratiques culturelles en milieu rural	168
4. 2 - Politiques culturelles en milieu rural	170
4. 3 - Action culturelle des départements	171
5 - Les activités des B.C.P.	
5. 1 - L'évolution : du dépôt au prêt direct par bibliobus et à la constitution de réseaux de bibliothèques-relais	173
5. 2 - Exemples de pratiques	175
5. 3 - Collaboration avec les bénévoles	177
5. 4 - Les B.C.P. à la recherche de leurs publics	178
5. 5 - L'évaluation des B.C.P.	179
6 - Le métier de bibliothécaire	
6. 1 - Le métier	181
6. 2 - Conditions d'exercice	182
6. 3 - Vers un nouveau métier ?	183
6. 4 - Formation initiale et continue	183
7 - Organisation, et analyse de l'activité	184
8 - Textes législatifs et réglementaires	
8. 1 - B.C.P. et décentralisation	188
8. 2 - Le personnel d'Etat	190

Corpus bibliographique .

1 - Les B.C.P. : histoire et missions

Les ouvrages qui traitent de l'histoire des B.C.P. ne passent pas leurs missions sous silence, et réciproquement les missions ne se comprennent pas sans l'histoire. On les a donc réunies ici.

1- ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHEQUES CENTRALES DE PRET . Guide des B.C.P., 1990. Charnay-les-Mâcon : A.D.B.C.P., 1991.

Avec des symboles qui le rendent facile à consulter, le répertoire présente chaque B. C. P. sur une double page : localisation, surface des locaux, date de création, directeur et année de nomination, moyens matériels, financiers, humains et informatiques ; collections et accroissement pour 1989 ; structure du réseau, personnels ; activités et développement. Index des activités particulières : la B. C. P. 67 y figure notamment pour son plan de développement, évoqué en quelques lignes. Ce guide rend possible une première vision de la diversité des politiques départementales. Une nouvelle édition est actuellement en préparation.

2 - BARNETT, Keith Graham. Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939. Paris : Promodis, 1987.

Les "ancêtres" des B.C.P. y sont évoqués : bibliothèques populaires, bibliothèques circulantes de l'entre-deux guerres.

3 - BONY, Françoise . Comment développer les B.C.P. ? Bulletin du livre, 1979, n° 366, p. 92.

4 - BONY, Françoise. Une nouvelle étape pour les B.C.P. Bulletin du livre, 1979, n° 367, p. 81.

5 - CALENGE, Bertrand. Dans la forêt des bibliothèques . Esprit, mars-avril 1991, n° 3-4, p. 83-95.

Synthèse qui traite de l'ensemble de la problématique actuelle des bibliothèques de lecture publique. En ce qui concerne les B. C. P. : rôle de l'Etat, décentralisation, constitution des réseaux. Quant aux bibliothèques municipales des villes de moins de 10 000 habitants, dépendantes des B. C. P., leur nombre exact semble encore mal connu de la D. L. L.

6 - CHARTIER, Anne-Marie, HEBRARD, Jean . Discours sur la lecture : 1880-1980 . Paris : B.P.I., 1989. Collection Etudes et recherches. I. S. B. N. 2-902706-24-3

Chapitre 3 : "La saga des bibliobus : le livre à l'assaut des campagnes", ou le militantisme de la lecture en milieu rural, le " rêve du livre à domicile ".

7 - COMTE, Henri . Les bibliothèques publiques en France. Lyon : Presses de L'E.N.S.B., 1977.

La création des B.C.P. repose sur une idée neuve, le droit à la lecture, et sur une technique nouvelle, la bibliothèque circulante.

8 - FRANCE. Conseil supérieur des bibliothèques . Rapport du Président pour l'année 1990. Paris : Association du C.S.B., 1991.

A propos des rapports avec le monde scolaire, rappelle les missions des B.C.P. Se prononce aussi pour un travail systématique de relevé des tâches en bibliothèque.

9 - FRANCE. Direction des bibliothèques. Manuel de la lecture publique rurale en France. Paris : Imprimerie nationale, 1955.

Les principes qui fondaient les premières B. C. P. et les textes.

10 - FRANCE. Ministère de la Culture . Les bibliothèques en France : rapport au Premier Ministre établi en juillet 1981 par un groupe interministériel présidé par Pierre Vandevoorde. Paris : Dalloz, 1982. I.S.B.N. 2-247-00336-2

Pour les B.C.P., description et analyse du système. Disparités dans les moyens et les services rendus.

11 - JARRIGE, Marie-Thérèse. Administration et bibliothèques. Paris : Cercle de la librairie, 1990.

Quelques paragraphes sur missions et statuts actuels.

12 - La lecture publique en France : rapport du groupe d'études. B.B.F., mars 1968, t. 13, n° 3, p. 105-134.

La fin des années soixante voit se développer un courant favorable à l'extension de la lecture publique. Un groupe de travail présidé par Etienne Dennery, Directeur des bibliothèques et de la lecture publique, où siégeait notamment René Fillet, directeur de la B. C. P. d'Indre et Loire, a étudié les moyens de rattraper le retard de la France en la matière et proposé des mesures. Ce rapport traite, entre autres, de l'évolution des moyens et des missions des B.C.P.

13 - PALLIER, Denis. Les bibliothèques en France. I.F.L.A. Journal, 1989, vol. 15, n° 2, p. 99-111.

Rapport présenté au 55e conseil de l'I.F.L.A. Expose les différents types de bibliothèques et leur évolution due à la décentralisation.

14 - RICHTER, Noë. La lecture et ses institutions : la lecture publique, 1919-1989. Bassac, 16120 : Plein chant, 1989. L'Atelier furtif.

Sévère pour la " *phraséologie conquérante de l'âge d'or* " : " *La finalité affichée de l'institution de lecture rurale, une idéologie surannée et le comportement culturel des responsables de la première génération ont eu des conséquences pratiques dommageables à son image de marque* " (p. 152-153). Les bibliothécaires qui ont pratiqué le prêt direct ont rétabli des relations avec le public et sapé le privilège du monde scolaire, l'équation bibliobus = appendice de l'école.

15 - RIVES, Caroline. Bibliothèques et écoles : un peu d'histoire. B. B. F., 1991, t. 36, n° 2, p. 92-103.

Une histoire des relations entre milieu scolaire et bibliothèques. Les B. C. P. sont peu évoquées, bien qu'elles aient beaucoup et longtemps pratiqué le "dépôt scolaire".

16 - YVERT, Louis. A propos des normes du groupe de travail sur les B.C.P. B.B.F., 1985, t. 30, n° 3-4, p. 202-227.

Contient un historique des B.C.P., l'évolution de leurs missions, les différents plans de développement préparés depuis 1967, ainsi que les projets de normes élaborés en 1982.

2 - En Alsace

2. 1 - Le Bas-Rhin

17 - L'Alsace depuis son retour à la France. Strasbourg : Comité alsacien d'études et d'information, 1932.

Camille Schlumberger consacre un chapitre aux bibliothèques en Alsace (t. 1, p. 461-479). Il énumère et décrit les bibliothèques, 15 ans avant la création des B. C. P.. Tableau statistique où figurent notamment les fonds et le " *nombre des volumes utilisés* ".

18 - COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION ALSACE . L'Action des collectivités publiques dans le domaine de la culture en Alsace à la veille de la négociation Etat-Région. Strasbourg: C. E. S. A., 1988.

Le département du Bas-Rhin a consacré 22,4 MF en 1987 à la culture : 9,7 MF à l'investissement, 12,7 MF au fonctionnement. Les domaines privilégiés sont le

patrimoine bâti (investissement) et la musique (fonctionnement). " 116 associations culturelles ont reçu en tout 12,7 MF de subvention en 1985". Parmi les 7 propositions du C. E. S. A. : "... réanimer la lecture et le livre dans la patrie de Gutenberg".

19 - Encyclopédie de l'Alsace. Strasbourg : Publitotal, 1982-1986.

L'article *Bibliothèques* (t.1, 1982, p. 606-616) consacre une page aux deux B.C.P. alsaciennes, rappelant leur histoire et leurs activités. "Nul doute que les deux bibliothèques de prêt alsaciennes mènent un travail de longue haleine et peu spectaculaire. Au moment où les grandes villes concentrent de plus en plus d'hommes et d'activités, ce travail s'avère d'une nécessité croissante pour éviter l'accentuation des disparités entre les villes et le monde rural".

20 - INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES. Recensement général de la population de 1990 : population légale, arrondissements, cantons, communes : Bas-Rhin. Paris : I. N. S. E. E. , 1990. I. S. B. N. 2-11-065567-4

Une des bases de travail de la B. C. P., qui attribue des fonds aux bibliothèques de son réseau en fonction de leur population légale.

21 - KLEINSCHMAGER, Richard. Géopolitique de l'Alsace. Strasbourg : BF éditions, 1987 . I. S. B. N. 2-906995-00-2

Un classique, pour comprendre les spécificités alsaciennes : notamment le partage géopolitique du territoire, les rapports urbanisation-politique, le rôle encore des clivages religieux.

2. 2 - La B.C.P. du Bas-Rhin, ses activités, son réseau

Il nous a paru plus judicieux pour cette partie de la bibliographie consacrée aux B. C. P. d'Alsace (2.2, 2.3, 2.4), de présenter les références par ordre chronologique.

22 - Es wurd bekannt gemacht ... D. N. A. , 11 décembre 1949

En alsacien :

*'s kütschert im Büreland erum
in alle Döerfer drüss
e Gamion, gstopft mit Buecher voll
als Lesbibliobüs.*

...

*So bringt halt als d'r Bibliobüs
uff's Land allegebott
e Gamion voll Herzmedizin.
's isch gsund.*

soit :

*Par la campagne, par les villages,
Un camion bourré de bouquins
Va son chemin :
Le bibliobus, le voilà !
...
Le bibliobus dispense la lecture, un plein
chargement :
Pour le cœur et l'esprit un réconfort.*

23 - Bibliothèques centrales de prêt : expériences en cours. B.B.F., 1969, n° 5, p. 230-231.

La B.C.P. du Bas-Rhin est parmi les six B.C.P. chargées en 1968 de lancer des expériences de prêt direct. Premier bilan.

24 - LEDUC-GRIMALDI, Marie-Ange. Esquisse d'un bilan d'une expérience en matière de lecture publique : La Bibliothèque centrale de prêt du Bas-Rhin. B.B.F., 1970, n° 2, p. 51-74.

Etude présentée comme mémoire de géographie urbaine à l'Institut de géographie de Strasbourg en 1969.

25 - La Bibliothèque centrale de prêt du Bas-Rhin. Bulletin du livre, 1976, n° 278, p. 43.

Courte analyse de l'activité : dépôts, annexes, bibliobus, fonds, personnel.

26- BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DU BAS-RHIN . La Bibliothèque centrale de prêt du Bas-Rhin : 1946-1976. Strasbourg : B.C.P., 1976. I.S.B.N. 2-900275-00-8

Histoire de trente années d'activité et bilan. Carte des annexes, dépôts et lieux de prêt direct. Donne de la B.C.P. une image vivante.

27 - Ouverture d'une annexe de la Bibliothèque centrale de prêt du Bas-Rhin. B.B.F., 1976, t. 21, n° 4, p. 203.

Annexe de Sarre-Union.

28 - Une visite à Villé. In L'œil à la page : enquête sur l'introduction de l'audiovisuel dans huit bibliothèques publiques, 1980, vol. 3, appendice XI, p. 1-44.

Offre un descriptif de l'annexe de Villé, de ses publics, de ses fonds audiovisuels et de leur utilisation.

29 - Bibliothèque centrale de prêt de Sarre-Union, D. N. A., 25 septembre 1981.

30 - Bibliobus : quand la bibliothèque vient au lecteur. D. N. A., 18 février 1982.

31 - Les tournées des bibliobus du Bas-Rhin. D. N. A., 21 janvier 1983, p. 42.

Sur une page, tableau des tournées, avec horaire, par ordre alphabétique des communes desservies.

32 - La bibliothèque centrale de prêt : service public de la lecture. D. N. A., 21 janvier 1983, p. 45.

33 - WAGNER, Monique. Inauguration de la bibliothèque de Holtzheim. D. N. A., 1 juillet 1984, p. 56.

34 - WAGNER, Monique. Holtzheim : petit bijou de bibliothèque. D. N. A., 4 juillet 1984, p. 41.

La bibliothèque de Holtzheim (2 000 habitants) a un fonds de 6 000 ouvrages, dont 900 en dépôt permanent de la B. C. P. et 200 en prêt renouvelable. Les travaux ont coûté 297 000 F, la subvention du département a été de 29 000 F. La bibliothèque, de 136 m², a été meublée par la B. C. P. Le Conseil général soutiendra le fonctionnement à raison de 4 000 F/an.

35 - UNTERSTELLER, Marguerite-Marie, CALENGE, Bertrand. Deux B.C.P. parmi d'autres . B.B.F., 1985, t. 30, n° 3-4, p. 228-233.

Dialogue entre les responsables de deux B.C.P. (67 et 71) dissemblables par l'âge, la taille, le mode de fonctionnement.

36 - Inauguration de la bibliothèque municipale de Woerth. D. N. A., 25 novembre 1985, p. 19.

37 - UNTERSTELLER, Marguerite-Marie. Bas-Rhin : du bibliobus à la médiathèque, l'annexe de la B.C.P. à Villé. In Construction et aménagement des bibliothèques. Paris : Cercle de la librairie, 1986, p. 252-272.

Le programme type a été modifié, pour en faire une bibliothèque-médiathèque ouverte au public. L'annexe pratique aussi, par bibliobus, la desserte de dépôts et le prêt direct.

38 - Eckboisheim : Conseil municipal : du neuf pour la rentrée. D. N. A., 31 mai 1987, p. 55.

Délibération du Conseil municipal, qui demande un permis de construire pour la création d'une bibliothèque municipale

39 - BRISON, Danièle. La bibliothèque centrale de prêt : la lecture pour tous. D. N. A., 3 mars 1988, p. 29.

Long article (une page entière) qui retrace l'histoire de la lecture publique en France, celle des B. C. P., l'"épopée" de la B. C. P. du Bas-Rhin, qui présente l'annexe de Sarre-Union, la bibliothèque municipale de Saint-Jean-Saverne (560 habitants), inaugurée le 20 septembre 1987. Article riche d'informations, mais dont le ton lyrique peut surprendre.

40 - Portes ouvertes à la bibliothèque municipale de Stotzheim. D. N. A., 28 mars 1988, p. 21.

41 - Conseil général du Bas-Rhin : bibliobus : on revoit la formule. D. N. A., 6 décembre 1988, p. 25.

Donne la première élaboration du plan : " *On va réorganiser le fonctionnement de la B. C. P. du Bas-Rhin. La formule actuelle, à cause d'un éparpillement de ses moyens, n'est plus assez performante. L'impact des bibliobus qui sillonnent le département pourrait être multiplié par 20 en mettant en place un espace fixe, où les lecteurs pourraient se retrouver.*

...
Maître Jost, (un des conseillers généraux), a donc plaidé pour une restructuration des services de la B. C. P. On va mettre fin à la spécialisation des bibliobus... On va découper le département par secteurs avec un bus, un chauffeur et un bibliothécaire-adjoint par secteur, on va revoir le fonds des livres. Et surtout on va implanter des relais, qui offriront la gamme complète des services : le bibliobus et la médiathèque.

...
On va également redéfinir l'horaire des tournées pour le prêt direct par bibliobus. La tranche de 16 à 19h et le samedi, créneaux les plus propices à trouver le public, devraient être retenus".

42 - Les lecteurs écrivent : le bibliobus. D. N. A., 12 mars 1989, p. 36.

Le mécontentement de lecteurs privés de bibliobus s'exprime. Une lectrice d'Andlau :
"Je suis directrice d'une petite école de village qui accueille tous les deux mois seulement le bibliobus... C'est la fête pour les enfants... suppression d'un service public d'ailleurs payé par l'ensemble des citoyens. Il est utopique de croire que chaque commune sera en mesure de créer sa bibliothèque avec des bénévoles bien sûr. Et même si cela était le cas, qui conseillerait le lecteur comme sait le faire le personnel formé et compétent en service actuellement ?"

Or la commune d'Andlau, qui appartient au secteur de l'Annexe de Villé, n'est pas concernée par l'arrêt des tournées de prêt direct.

43 - Pfaffenhoffen : Un centre de vie dans les locaux de la brasserie. D. N. A., 29 octobre 1989, p. 45.

Une bibliothèque municipale sera créée dans le silo de la brasserie désaffectée.

44 - Une nouvelle bibliothèque pour Marlenheim. D. N. A., 6 novembre 1989, p. 21.

45 - Une nouvelle bibliothèque à Molsheim. D. N. A., 5 janvier 1990, p. 26.

Travaux de la nouvelle médiathèque de Molsheim (8 000 habitants). La rénovation du bâtiment est évaluée à 3,5 MF (40% à la charge de la ville, 40% à la D. R. A. C., 20% au Conseil général), le mobilier à 600 000 F. La directrice de la B. C. P. a réalisé l'étude technique, et dirigé le tri des ouvrages récupérés de l'ancienne bibliothèque. Sur 540 m² de surface utile, la médiathèque aura 15 000 ouvrages, et 40 000 à terme.

46 - HOFFEL, Daniel. Les dossiers du Conseil général du Bas-Rhin : le budget 1990. D. N. A., 3 février 1990.

A propos des bibliothèques municipales : 10 ont déjà été aménagées avec l'aide du Département, 29 antennes sont ouvertes, 19 en cours d'installation, et la liste d'attente est d'une cinquantaine de communes candidates. Les investissements départementaux vont doubler : 400 000 F en 1989, 800 000 F en 1990.

47 - Ernolsheim sur Bruche : une nouvelle bibliothèque municipale. D. N. A., 26 mars 1990, p. 24.

48 - Bureau du Conseil général du Bas-Rhin : 2 MF pour les activités culturelles. D. N. A., 29 mars 1990, p. 33.

Ces communes (de moins de 3000 habitants) viennent de bénéficier d'un équipement mobilier pour leur bibliothèque :

Ohnenheim	:	72 599 F	
Quatzenheim	:	19 184 F	
Rhinau	:	115 973 F	
Wimmenau	:	102 537 F	
Wolxheim	:	49 967 F	Total : 360 260 F

49 - KEIFLIN, Claude. Conseil général du Bas-Rhin : lecture : multiplication des petites bibliothèques. D. N. A., 12 juin 1990, p. 27.

En 4 ans, 18 bibliothèques municipales et 37 antennes ont été installées, 70 projets sont en cours de réalisation, l'engagement financier a été multiplié par 2,5. "*Le succès de cette politique a conduit le département à affiner ses critères d'intervention*". La solution de médiathèques départementales (Villé, Sarre-Union) accessibles à tous a été écartée. "*Pour approvisionner les nouvelles bibliothèques ou médiathèques communales, 4 relais de la*

B. C. P. seront disséminés à travers le département". Un maire et conseiller général qui veut créer dans sa ville une grande médiathèque de secteur ouverte au public parle d'un "éparpillement préjudiciable à l'éducation, dernier rempart de la démocratie", mais le rapport est adopté à l'unanimité.

50 - SCHNEIDER, Marguerite. A chaque commune sa bibliothèque : révolution tranquille des espaces lecture. D. N. A., 19 septembre 1990.

La nouvelle politique de la B.C.P., sur une pleine page.

51 - LANGIN WARLET, Fabienne. Création et aménagement d'une bibliothèque dans une localité rurale de moins de 2 000 habitants. Epreuve de synthèse pour le Brevet de technicien supérieur en économie sociale et familiale, Strasbourg, 1991.

Cas réel : la constitution d'une bibliothèque municipale à Valff (1238 habitants), gérée par des bénévoles. Etude d'aménagement, de couleurs, et aides financières possibles.

52 - A Romanswiller, les nouveaux locaux de la bibliothèque inaugurés. D. N. A., 16 juin 1991.

La bibliothèque aménagée dans les anciens bains municipaux, est ouverte 14 heures par semaines. 3 000 ouvrages pour 1 163 habitants.

2. 3 - Publications de la B.C.P. du Bas-Rhin

La B.C.P. a édité, seule ou en association, diverses publications, parmi lesquelles :

53 - BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DU BAS-RHIN. Catalogue. Strasbourg : B. C. P. du Bas-Rhin, 1954.

Catalogue ronéoté en fascicules par domaines : sciences et techniques, arts-sports-littérature, romans, biographies-histoire-géographie.

54 - BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DU BAS-RHIN. Catalogue des ouvrages documentaires acquis par la B. C. P. de 1961 à 1970, Strasbourg, B. C. P. du Bas-Rhin, 1971-1972.

Par fascicules selon les classes Dewey : sciences (500), médecine et techniques (600), arts-sports (700)...

55 - Livre-Service, B.C.P. du Bas-Rhin. 1, 1974-10, 1982. Strasbourg : B.C.P. du Bas-Rhin, 1974-1982. I.S.S.N. 0994-6942.

Numéros autour d'un thème : dépôts de la B. C. P., enfants, drogue, nucléaire,... et choix d'ouvrages analysés. Parution annoncée dans : Bibliothèques centrales de prêt : Bas-Rhin. B.B.F., 1974, t. 19, n° 4, p. 244.

56 - Du côté des enfants. Sections enfantines des B.C.P. du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, des B.M. de Colmar, Mulhouse et Strasbourg. 1976-1981. Mulhouse : Bibliothèque municipale, 1976-1981. I.S.S.N. 0150-0120.

Ce trimestriel est présenté et analysé dans l'article suivant.

57 - LOUIS, P. Du côté des enfants. A.B.F., 1978, vol. 99, p. 77-78.

58 - BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DU HAUT-RHIN, BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DU BAS-RHIN. Holocauste. Colmar : B.C.P. du Haut-Rhin, 1979. I.S.B.N. 2-900276-08-X

Bibliographie sélective.

59 - PARISOT, Michèle. Dossier pour une création de bibliothèque enfantine. Strasbourg, B. C. P. du Bas-Rhin, 1981.

60 - Les bibliothèques d'Alsace ont lu pour vous...

Bibliographies sélectives et commentées, publiées avec la B. C. P. du Haut-Rhin et d'autres bibliothèques publiques. Exemple : la littérature maghrébine, 1984.

A cette liste non exhaustive ajoutons ceux des rapports d'activité et notes de service de la B. C. P. auxquels nous avons pu avoir accès, les rapports et délibérations du Conseil général, et d'autres sources comme les catalogues de vidéogrammes U-matic à consulter sur place dans les annexes de Villé et de Sarre-Union, leurs guides du lecteur et "press-books" des animations réalisées.

2. 4 - L'autre B.C.P. régionale : la B.D.P. du Haut-Rhin

61 - BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DU HAUT-RHIN . Trente ans de bibliobus : 1945-1975. Colmar : B. C. P. du Haut-Rhin , 1975. I. S. B. N. 2-900276-03-9

Brochure (33 p.) publiée à l'intention des élus, qui énumère les activités externes et internes de la B. C. P. et rappelle des chiffres. La B. C. P., à l'étroit, demande de nouveaux locaux. En 1970, elle a été désignée comme bibliothèque pilote pour la lecture enfantine et scolaire, et pratique le prêt direct aux adultes. En 1975, elle possède plus de 250 000 livres (moitié adultes, moitié enfants), 4% sont des ouvrages en allemand (11% des prêts). Elle a 493 lieux de dépôts, 90 points de stationnement de prêt direct qui desservent plus de 100 000 personnes. Les bibliobus scolaires tournent chaque mois dans 132 établissements et 1160 classes.

62 - BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DU HAUT-RHIN. Guide du dépositaire. Colmar : B. C. P. du Haut-Rhin, 1974.

Petit guide clair qui aborde successivement :

- les définitions utiles
- le bibliobus
- les livres
- les lecteurs

63 - BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET DU HAUT-RHIN. Expositions, animations, formations, n° 1, avril 1990. Colmar : B.D.P. du Haut-Rhin, 1990.

Catalogue de toutes les possibilités offertes par la B.D.P. aux bibliothèques du département. Complété par :

64 - Nouveaux programmes formations : 1e semestre 1991. Colmar : B.D.P., 1991.

65 - FUCHS, Marie Thérèse. Les 45 ans de la bibliothèque de prêt du Haut-Rhin. D. N. A., 29 décembre 1990, p. 21.

Ses 8 bibliobus touchent 9 000 inscrits, soit 18 000 lecteurs réels.

66 - SCHOEPF, Anne. Colmar : soutenir le particularisme de la région . le Monde. éd. de Strasbourg, 28 février 1991, p. 17.

L'action de la B.D.P., qui n'a pas renoncé au prêt direct.

3 - La décentralisation

3. 1 - Quelques ouvrages de base

Permettent de connaître les données de la situation actuelle.

67 - BAGUENARD, Jacques. La décentralisation. 3e éd. Paris : P.U.F., 1988. Que-sais-je ? 1879. I.S.B.N. 2-13-041670-5

68 - GRUBER, Annie. La décentralisation et les institutions administratives. Paris : A. Colin, 1986.
Analyse l'organisation et le fonctionnement des institutions dans le nouvel équilibre administration d'Etat-administration territoriale.

69 - MOREAU, Jacques. Administration régionale, départementale et municipale. 7e éd. Paris : Dalloz, 1985. Mémentos.
Manuel de base pour comprendre l'administration locale.

70 - REMOND, Bruno, BLANC, Jacques. Les collectivités locales. Paris : Dalloz, 1989. I.S.B.N. 2-247-01027-X
Manuel issu de deux cours professés à l'Institut d'Etudes politiques de Paris.

71 - TERRAZZONI, André. La décentralisation à l'épreuve des faits. Paris : L.G.D.J., 1987.
Les pouvoirs locaux face au changement. Transfert de compétences et transfert de charges. La décentralisation ne serait-elle qu'une réforme en trompe-l'œil ? Certainement pas pour les B.C.P.

3. 2 - Bibliothèques et décentralisation

La décentralisation concerne les bibliothèques municipales et les bibliothèques centrales de prêt. Dans la littérature on a retenu ici ce qui concerne, en tout ou en partie, les B.C.P., et quelques exemples étrangers. Les projets de décentralisation ont suscité des

craintes parmi les professionnels : le transfert de compétences serait-il aussi un transfert de moyens ? Maintenant qu'elle est entrée dans les faits, quel bilan provisoire peut on en tirer, et quelles vont être les orientations de l'avenir ? Comment les Conseils généraux ont-ils reçu les B. C. P. ?

72 - BEAUNEZ, Roger, GUITART, Cécil. L'expérience de la Région Rhône-Alpes : la lecture au rendez-vous de la décentralisation. Correspondance municipale, mai 1985, n° 257-258, p. 18-20.

73 - BEGHAIN, Patrice. Décentralisation et transfert de compétences. B.B.F., 1990, t. 35, n° 1, p. 18-20.

L'Etat est passé de la tutelle au partenariat. Le concours particulier et le contrôle technique de l'Etat sont des résultats positifs. Mais il reste à définir les statuts du personnel, sa formation, et des objectifs communs pour une coopération inter-régionale.

74 - Beleidsplan 1988-1990. Alkmaar : Provinciale Bibliotheekcentrale Noord-Holland, 1988.

Plan de développement 1988-1990 de la Bibliothèque centrale provinciale de la Hollande du Nord à Alkmaar. Ce rapport expose les conséquences de la décentralisation sur la B.C.P.

75 - La bibliothèque départementale de prêt va changer de nom. Equipage, juillet 1991, n° 4, p. 3.

La B. C. P. du Bas-Rhin est devenue, en mai 1991, la Bibliothèque départementale de prêt. Le journal interne du Conseil général demande que le personnel suggère de nouvelles appellations.

76 - Bibliothèques et décentralisation : à quoi s'attendre ? A.B.F., 2e trim. 1984, vol. 123, p. 3-4.

77 - Les bibliothèques municipales. La lettre rhénane, mars 1991, n° 5, p. 4.

Le périodique publié par la Préfecture de Région rappelle les aides de l'Etat pour la réalisation des bibliothèques municipales, et insiste sur l'examen des projets : "*chaque projet doit être examiné à la lumière des intentions affichées par la commune non seulement de réaliser un véritable équipement de lecture publique mais également de le faire fonctionner en le dotant de moyens suffisants en crédits et en personnels*".

78 - BONY, Françoise. La décentralisation à l'examen des bibliothécaires et des élus. Livres-Hebdo, 29 février 1988, n° 9, p. 92-96.

Mise au point sur les questions qui se posent deux ans après la décentralisation, lors de deux journées d'étude à la Bibliothèque nationale. Les directeurs des B.C.P. ne sont plus les représentants de l'Etat, mais des agents de la politique des Conseils généraux.

79 - CHADOURNE, Jean-Paul. Décentralisation et bibliothèques publiques : paradoxes et réalités. B.B.F., 1990, t. 35, n° 1, p. 15-17.

Article d'humeur : la décentralisation a donné lieu à quelques dérives.

80 - COMTE, Henri. Nouvelle politique de la lecture et statuts des personnels. A.B.F., 2e trim. 1982, vol. 115, p. 29-30.

81 - Décentralisation et bibliothèques publiques : les bibliothèques des collectivités territoriales. B.B.F., 1984, vol. 29, n° 4, p. 269-297.

Texte d'un rapport au Directeur du livre, rédigé par un groupe de travail présidé par Louis Yvert. Analyse les conséquences de la décentralisation : transfert des bibliothèques centrales de prêt aux départements, changement de statut des personnels, allègement du contrôle de l'Etat.

82 - DELAFOSSE, Michel. Pour en finir avec le transfert des bibliothèques centrales de prêt. B.B.F., 1990, t. 35, n° 1, p. 48-49.

L'Etat devrait se consacrer à un rôle de conseil et céder les prérogatives qu'il a gardées en matière d'informatique, de contrôle technique et de personnel.

83 - FRANCE. Direction du livre et de la lecture. Objectif lecture. 2 e. éd. mise à jour. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 1989. I. S. B. N. 2-11-086041-3

Pour la définition des aides que les bibliothèques du réseau de la B. C. P. du Bas-Rhin peuvent recevoir de l'Etat, par l'intermédiaire de la D. R. A. C. ; en particulier l'aide à l'investissement (deuxième part du concours particulier).

84 - FROISSARD, Nathalie. Lecture publique et décentralisation. Correspondance municipale, 1985, n° 257-258, p. 4-9.

85 - GASCUEL, Jacqueline, ROGEL, Christian. Les bibliothèques centrales de prêt et leur personnel à l'heure de la décentralisation. A.B.F., 2e trim. 1985, vol. 127, p. 3-6.

Avec le compte-rendu d'une enquête sur le personnel des B.C.P. : postes, qualifications, recrutement.

86 - GIAPPICONI, Thierry. Décentralisation : service public et citoyenneté. B.B.F., 1990, t. 35, n° 1, p. 10-14.

Il faut préserver l'esprit de la fonction publique et traiter nationalement les disparités. "L'Etat doit conserver les moyens... d'agir en faveur de l'intérêt général".

87 - LACROIX, Gilles. Récit de la décentralisation ordinaire. B.B.F., 1990, t. 35, n° 1, p. 45-47.
A propos des Yvelines.

88 - MOLLET, Martine. Décentralisation de la lecture publique en France : les lieux et les enjeux des différents acteurs politiques, administratifs et professionnels. E.N.S.B., D.S.B., 1989.

89 - ROGNVALDSDOTTIR, Asta G. Bokasöfn i dreifbyli (Libraries in sparsely populated areas). Bokasafnid, 1989, 13, p. 26-27.

Conséquences sur les bibliothèques islandaises de la décentralisation de 1976.

90 - WILLAIME, Annie-Sophie. Problèmes de développement des services de B.C.P. après la décentralisation. E.N.S.B., D.S.B., 1990.

91 - YVERT, Louis. Bibliothèques publiques : la question du moratoire. A.B.F., 2e trim. 1984, vol. 123, p. 5-6.

Parce qu'il aurait été en contradiction avec la loi du 2 mars 1982, le projet (de 1979) d'une loi sur les bibliothèques publiques n'a pu être repris tel quel. La décentralisation change les données du problème.

92 - YVERT, Louis. Bibliothèques territoriales : les discours et la réalité. Interliques, 1991, n° 19, p. 5-10.

4 - Pratiques et politiques culturelles en milieu rural

Plusieurs ouvrages ou articles traitent des deux, il nous a néanmoins semblé judicieux pour plus de clarté de les séparer, de classer les références selon leur point de vue dominant : pratiques culturelles des ruraux, politiques culturelles en milieu rural, action des départements, qui concerne plus spécialement les B.C.P.

4. 1 - Lecture rurale et pratiques culturelles en milieu rural

93 - FRANCE. Ministère de la Culture et de la Communication. Département des études et de la prospective. Nouvelle enquête sur les pratiques culturelles des Français. Paris : La documentation française, 1990.

Tableaux chiffrés : pratiques en fonction de la catégorie socio-professionnelle, de la taille de la commune (1988-1989).

94 - FRANCE. Ministère de la Culture et de la Communication. Département des études et de la prospective. Les pratiques culturelles des Français : 1973-1989. Paris : La découverte, 1990.

Synthèse des trois enquêtes de 1973, 1971, 1981. Ces deux études (B 93 et B 94) sont générales, mais on peut en tirer des éléments sur les pratiques en milieu rural.

95 - GIRAUD, Nicole. Les besoins documentaires en milieu rural : l'exemple des Alpes-de-haute-Provence. B.B.F., 1984, t. 29, n° 3, p. 224-228.

Les besoins, le réseau actuel, quelques idées directrices pour développer le service d'information et de documentation.

96 - MOULINIER, Pierre. L'évolution des pratiques culturelles des ruraux. Cosmopolitiques, juin 1990, n° spécial, p. 133-143.

97 - Où sont les lecteurs en France ? Lire, 1986, n° 134, p. 43-48.

Comparaison journalistique des départements en fonction de différents critères, qui touchent à l'édition, à la vente en librairie et en clubs, aux bibliothèques, aux manifestations littéraires. Les "notes" moyennes vont de 15,48 (Seine et Marne) à 9,46 (Cantal) : le Bas-Rhin obtient 12,61, le Haut-Rhin 10,93.

98 - PAULIN, Françoise . La lecture publique en milieu rural : une enquête dans le département des Vosges. Epinal : B.C.P. des Vosges, 1985.

Description du réseau des bibliothèques des Vosges : bibliothèques municipales, bibliothèques tenues par des bénévoles, Bibliothèques pour tous.

99 - PIHAN, Jean. La lecture publique en Mayenne dans les communes de moins de 10 000 habitants. Saint Berthevin, 53 940 : Amis de la B.D.P. de la Mayenne, 1990. I.S.B.N. 2-908489-00-7

Le Conseil général de la Mayenne a, en 1987, fait exécuter une enquête sur l'offre et la demande de lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants du département : structure et accessibilité du réseau, moyens en locaux, en financements, en personnel, en formation, collections et acquisitions, lectures et prêts. Etude intéressante, en particulier par les comparaisons qu'elle permet avec le réseau du Bas-Rhin.

100 - Les pratiques culturelles des ruraux . Développement culturel, février 1985, n° 61.

Les comportements des ruraux en matière de lecture se rapprochent de ceux de l'ensemble de la population.

4. 2 - Politiques culturelles en milieu rural

101 - BEAUNEZ, Roger. Politiques culturelles et municipalités : guide pour l'action, recueil d'expériences. Paris : Ed. ouvrières, 1985.

L'action culturelle dans les départements après la décentralisation, pour le changement social. Les choix possibles et de nombreux exemples de réalisations : quelques bibliothèques.

102 - Bibliothèques : les petites communes s'équipent. Livres de France, mars 1991, n° 128, p. 71.

Exemples de bibliothèques municipales créées avec l'appui des B.C.P.

103 - CONSEIL DE L'EUROPE. Conseil de la coopération culturelle. La politique culturelle de la France. Paris : La documentation française, 1988.

Evaluation de la politique culturelle française des années 80 (jusqu'en 1987 seulement) par un groupe d'experts européens. Les thèmes principaux sont la décentralisation, l'élargissement du public, l'extension de la notion de culture, la pluralité des cultures. Les experts estiment qu'on entend par décentralisation une localisation en province d'institutions et d'équipements culturels, et la pratique de financements croisés. Un seul vrai transfert de compétences, celui des B.C.P. passées de l'Etat aux départements. Mais la politique culturelle au niveau des départements n'est que peu abordée.

104 - ESTEBE, P., REMOND, E. Les communes au rendez-vous de la culture : pour des politiques culturelles municipales. Paris : Syros, 1983.

105 - GUDIN DE VALLERIN, Gilles. Le Conseil régional de Bourgogne et sa politique pour le livre et les bibliothèques. E.N.S.B., D.E.S.S. Direction de projets culturels, 1988.

106 - GUDIN DE VALLERIN, Gilles. Politique pour le livre et les bibliothèques : le Conseil régional de Bourgogne. B.B.F., 1990, t. 35, n° 1, p. 21-32.

D'après le D. E. S. S. précédent.

107 - Innovations en milieu rural. Pour, mai-juin 1985, n° 101, p. 51-58.

Exemples de micro-structures. Dans ce numéro de Pour, titré "*Le monde rural remis en culture*", deux autres références intéressantes (B 109 et B 111).

108 - Lecture et bibliothèques publiques : actes du Colloque d'Hénin-Beaumont, 20-21 novembre 1981. Lille : Office régional de la culture et de l'éducation permanente, 1983.

Deux textes nous intéressent plus spécialement : la séance plénière "*Former des médiateurs : un enjeu régional*", p. 305-326, et surtout le "carrefour " n° 6 : "*L'accès au livre dans les petites communes et en milieu rural*", p. 167-188.

109 - MOULINIER, Pierre . La politique culturelle de l'Etat en milieu rural. Pour, mai-juin 1985, n° 101, p. 46-50.

110 - QUEYRANNE, Jean-Jack. Les Régions et la décentralisation culturelle : les conventions de développement culturel régional : rapport au Ministre de la Culture, juillet 1982. Paris : La documentation française, 1982. Collection des rapports officiels.

111 - SAEZ, Guy. Politique culturelle : suivez le guide ! Pour, mai-juin 1985, n° 101, p. 36-45.

112 - Vivre en livre : pour un développement du livre et de la lecture en milieu rural : Colloque national de la Fédération nationale des foyers ruraux et associations de développement et d'animation du milieu rural, 23-24 février 1990, Dijon. Paris : F.N.F.R., 1991, n° spécial de "Animer, le magazine rural", I.S.S.N. 0244-4046.

Elus, professionnels et militants bénévoles de la lecture ont confronté leurs opinions et leurs expériences lors de ce colloque. Trois thèmes majeurs les réunissent : la lutte contre l'illettrisme, l'importance des partenariats depuis la décentralisation, le rôle capital des associations et des bénévoles dans le développement de la lecture en milieu rural. Le monde rural a changé, les initiatives y sont multiples, et à encourager.

4. 3 - Action culturelle des départements

113 - ASSEMBLEE DES PRESIDENTS DES CONSEILS GENERAUX. Le département et l'action culturelle : journées nationales d'échanges, d'expériences et d'études, 8-9 avril 1987. Départements et communes, mai 1987, p. 58-61.

114 - BRIAND, Gérard. Plans départementaux de développement de la lecture : bilan et perspectives. B.B.F., 1985, t. 30, n° 3-4, p. 294-303.

Lancés depuis 1982 par la Direction du livre et de la lecture dans la perspective de la décentralisation, les plans ont pour objectifs d'assurer le développement des B.C.P. et de réorienter la politique de lecture publique. Cette mise au point montre que le premier résultat a été une progression des moyens, même si elle est inégale.

115 - Les conventions signées entre le Ministère de la Culture et les Conseils régionaux en 1987. Transversales, n° 3, mars 1988, p. 13-32.

Trois exemples de conventions, signées par les Conseils généraux des Landes, de la Loire et de la Saône-et-Loire.

116 - DUVERNOIS, Pierre. Les plans départementaux de développement de la lecture publique. A.B.F., 1983, vol. 120, p. 11-13.

117 - FRANCE. Ministère de la Culture et de la Communication. Les départements et l'action culturelle, rencontre nationale du Palais du Luxembourg, 8-9 avril 1987, Paris : La documentation française, 1987. I.S.B.N. 2-11-001866-6

Journées d'études dont certains thèmes concernent plus particulièrement notre travail : structures d'intervention des Conseils généraux, formes d'intervention, rapports avec le Ministère de la Culture et financements croisés ; enjeux et objectifs, contenus et conditions d'une politique culturelle départementale.

118 - MENGIN, Jacqueline, LEPAGE, Jacques. Le rôle culturel du département. Paris : La documentation française, 1987.

Les auteurs déterminent les cinq fonctions culturelles du département : conservation, diffusion, formation, création, animation. Ils étudient la politique culturelle de quatre départements : Calvados, Creuse, Drôme, Savoie.

119 - Plan départemental de développement de la lecture publique en Tarn-et-Garonne : résumé. Transversales, octobre 1989, n° 10, p. 11-17.

Ce plan précise les missions de la B.C.P., en particulier ses relations avec le monde scolaire, le rôle des associations œuvrant pour la lecture, les actions spécifiques à envisager.

120 - VOLTZENLOGEL, Bernard. Enquête sur les commissions culture (des Conseils généraux). Transversales, 27 juillet 1990, n° 15, p. 15-19.

Résultats d'une enquête effectuée en 1989, à laquelle cinquante neuf B.C.P. ont répondu.

5 - Les activités des B.C.P.

Alors que Martine Blanc-Montmayeur remarque dans son D. E. A. (B 134) qu'entre 1971 et 1980, la littérature consacrée aux B. C. P. est peu abondante, on peut noter que, dans la décennie suivante, la tendance est inversée, et les références nombreuses. On les a classées de la manière suivante, sans du tout prétendre à l'exhaustivité :

- l'évolution : du dépôt au prêt direct par bibliobus et à la constitution de réseaux de bibliothèques- relais,
- exemples de pratiques, parmi les plus significatives : animation, dépôts, documentation, informatisation, irrigation des réseaux, rotation des collections,
- travail avec les bénévoles,
- les B.C.P. à la rencontre de leurs publics.

5. 1 - L'évolution : du dépôt au prêt direct par bibliobus et à la constitution de réseaux de bibliothèques-relais

121 - BONY, Françoise. Belgique : la vague bibliobus. Livres de France, juillet 1989, n° 110, p. 51-52.

La Communauté française de Belgique développe son parc de bibliobus, et supprime les petites bibliothèques de dépôt.

122 - BLANC-MONTMAYEUR, Martine. Des communes de 10 000 habitants peuvent-elles créer des bibliothèques ? Livres-Hebdo, 12 février 1980, vol. 2, n° 6, p. 68-70.

Il est utopique de penser que des petites communes peuvent faire convenablement fonctionner une bibliothèque, elles ont besoin des compétences techniques et des fonds de la B. C. P.

123 - BOULBET, Geneviève. De la bibliothèque circulante... au centre départemental de coopération : communication au congrès de l'I.F.L.A. de 1989. Transversales, octobre 1989, n° 10, p. 31-32.

124 - CALENGE, Bertrand, DOUBROFF, Olivier. Du dépôt à la bibliothèque intercommunale. B.B.F., 1990, t. 35, n° 1, p. 33-44.

A plusieurs, des petites communes peuvent entretenir une bibliothèque, qui est leur outil collectif. Construction d'une "géographie idéale" des points de desserte qui recouvrent la Saône-et-Loire.

125 - CLAUDET, Jean-Yves. Le bibliobus ne rentre pas au dépôt. B.B.F., 1985, t. 30, n° 3-4, p. 254-257.

Le prêt direct par bibliobus ne doit être abandonné que si la commune est en mesure d'assurer la relève.

126 - DOUBROFF, Olivier. Bibliothèques intercommunales. Charnay-les-Mâcon : A.D.B.C.P., 1988.

Reprise pour l'essentiel d'un mémoire de D.E.S.S. soutenu à l'E.N.S.B. en 1988.

127 - HEITZ, Marie-José. Nouvelles orientations des B.C.P. et lecture publique. E.N.S.B., projet de recherche, 1990.

128 - SMITH, Rita. Bibliobussen in kleine woonkernen (Mobile libraries in small communities). Bibliotheek en Samenleving, septembre 1989, 17, 9, p. 306-308.

129 - VAN AMSTERDAM-COELINGH, Magda. De bibliobus heeft een positievere rol (The mobile library has a more positive role). Bibliotheek en Samenleving, septembre 1989, 17, 9, p. 309.

Deux articles contradictoires : continuer ou non le service du bibliobus de prêt direct ?

130 - VINGTDEUX, Nelly. L'Ardèche à l'ère bus. B.B.F., 1985, t. 30, n° 3-4, p. 238-242.

Bibliobus, musibus et artobus.

131 - YVERT, Louis. La tâche qui reste à accomplir est immense ou les heures d'ouverture des bibliothèques municipales. A. B. F., 2e trim. 1991, n° 151, p. 15-18.

Cette étude évoque les contradictions des chiffres et discours officiels quant au nombre des villes pourvues d'une bibliothèque municipale. Pour l'ouverture hebdomadaire, il est probable qu'elle est en moyenne inférieure à 15 h dans les villes de moins de 10 000 habitants, qui sont celles que les B. C. P. irriguent, et celles où " *les effectifs du personnel ont le moins augmenté bien que les bénévoles soient désormais comptabilisés* ".

5. 2 - Exemples de pratiques

132 - ANDERSON, Christine. Books on wheels : mobile library service in Kent. Service Point, April 1990, 46, p. 14-16.

Dans le Kent, 13 bus (2 500 volumes) et 25 personnes "tournent" chaque jour.

133 - BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DE SAONE-ET-LOIRE. Servez-vous de la B.C.P. 71: principes de fonctionnement et objectifs de la bibliothèque centrale de prêt de Saône-et-Loire. Mâcon : B.C.P., 1985.

Décrit les fonctions, l'organisation du travail.

134 - BLANC-MONTMAYEUR, Martine. Les chemins de la lecture dans les petites communes : bibliobus, depositaires et lecteurs : étude du département de l'Essonne. D.E.A. de sociologie et économie de la vie locale, Paris X, 1981.

135 - BOIVIN, Richard, FINK, Norman A. La rotation automatisée des collections dans les B.C.P.. Documentation et bibliothèques, octobre-décembre 1988, vol. 34, n° 4, p. 143-156.

Une expérience de satisfaction à moindre coût des bibliothèques du réseau des B.C.P. québécoises.

136 - Le bonheur est dans le prêt (éditorial). B.B.F., 1985, t. 30, n° 3-4, p. 201.

137 - BONY, Françoise. Comment fonctionne un dépôt dans une B.C.P. ? Livres-Hebdo, 22 février 1982, vol. 4, n° 8, p. 85-86.

Présentation de l'étude de F. Rouet (B 145).

138 - BONY, Françoise. L'Yonne : priorité aux jeunes lecteurs. Livres-Hebdo, juin 1991, n° 26, p. 44-53.

La B. C. P. de l'Yonne, ses projets et son réseau.

139 - CALENGE, Bertrand. Comment fonctionne une B.C.P. ? L'exemple de la Saône-et-Loire. Livres-Hebdo, 23 avril 1984, vol. 4, n° 17, p. 64-66.

140 - CALENGE, Bertrand . Le service de télédocumentation de la B.C.P. de Saône-et-Loire . Mâcon : B.C.P. de Saône-et-Loire, 1987.

Une activité particulière. Sous-titre : "*aspects d'une politique de la demande des bibliothèques publiques*".

141 - CIER, Pascale. Rencontre de l'école et de la B. C. P. : le projet de la Bibliothèque départementale de l'Aude. B. B. F., 1991, t. 36, n° 2, p. 124-128.

Expérience intéressante : la B. C. P. ouvre des bibliothèques-relais dans les écoles : B. C. D. aux heures de classe, elles sont ouvertes à tous les publics en dehors de ces horaires.

Une convention entre l'Inspection académique et le Conseil général précisera le champ d'action des bibliothèques-relais / B. C. D. et les obligations réciproques qui en découlent. La B. C. P. compte y trouver de nouveaux lecteurs, et voir sa compétence reconnue.

142 - CURTIT, Françoise. La démocratisation de la lecture publique : l'action de la B.C.P. de l'Isère. Grenoble : Mémoire de l'Institut d'études politiques, 1988.

143 - DYSON, Jan. Mobiles libraries in rural areas, with special reference to Clwyd. Library management, 1990, 11, 2, p. 15-32.

Suggère des développements possibles pour les services ruraux.

144 - GERMANAUD, Marie-Claire. Créer et animer une bibliothèque : en milieu rural, dans les petites agglomérations... Paris : Cercle de la librairie, 1986.

Cet ouvrage, et sa précédente édition, parue en 1982 sous le titre "La bibliothèque publique en milieu rural.." montrent l'aide qui est attendue d'une B.C.P.

145 - Journées des bibliothèques centrales de prêt (mars 1982). B.B.F., 1982, t. 27, n° 11, p. 605-606.

Quatre "carrefours" à cette réunion des directeurs de B.C.P. : rapports avec l'école, automatisation, réseaux départementaux, au-delà du prêt de livres.

146 - MOUNIER, Nicole. Petit dictionnaire des idées (non) reçues à la B.C.P. des Pyrénées-Atlantiques. B.B.F., 1985, t. 30, n° 3-4, p. 234-237.

D'Animation à Terrain : l'occuper.

147 - REGRAIN, Françoise. L'informatisation, pour quoi faire ? B.B.F., 1985, t. 30, n° 3-4, p. 284-293.

Pourquoi informatiser les B. C. P. ? LIBRA et les incidences de l'informatisation.

148 - ROUET, François. Les dépôts des B.C.P. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 1981.

Etude de la structure du réseau des B. C. P., types d'évolution, données disponibles sur les dépôts à l'administration centrale.

149 - SEIBEL, Bernadette . L'animation dans les bibliothèques centrales de prêt : pratiques nouvelles ou innovation. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 1978.

Enquête réalisée en 1975 et 1976, qui montre la diversité des pratiques : activités d'information, aides aux lecteurs, aides documentaires, aides aux dépôts, expositions et autres activités culturelles. Mais la diffusion du livre reste l'objectif privilégié, et l'animation est à son service.

150 - SIMONNEAU, Monique. Evolution du réseau de la bibliothèque départementale de la Gironde : 1983-1990. A.B.F., 2e trim. 1990, vol. 147, p. 14-18.

151 - WANT, Penny. The history and development of mobile libraries . Library management, 1990, 11, 2, p. 5-14.

5. 3 - Collaboration avec les bénévoles

152 - BONY, Françoise. Des bibliothécaires perplexés au Congrès de l'A. B. F. Livres-Hebdo, 5 juillet 1991, n° 27 / 31, p. 37.

Contre la dévalorisation de leur profession que redoutent les bibliothécaires, une déclaration du Président du Conseil supérieur des bibliothèques au Congrès de l'A. B. F. à Dijon en juin 1991 : "*il est anormal qu'un pays qui s'efforce d'amener 80% d'une classe d'âge au baccalauréat accepte un seul agent non diplômé dans ses bibliothèques*".

153 - BOUCHARD, Marcel. La place des bénévoles dans une B.C.P. B.B.F., 1985, t. 30, n° 3-4, p. 244-245.

Il est illusoire de vouloir fonder un service public sur le seul bénévolat : "*il faut que la municipalité paie, à un moment donné, pour un service stable, fiable et de qualité*".

154 - BOULBET, Geneviève. Faut-il former les bénévoles du réseau des B.C.P. ? A.B.F., 1er trim. 1991, vol. 150, p. 23-25.

155 - BUFFLIER, Anne-Françoise. La formation des dépositaires bénévoles dans les B.C.P. de la Région Rhône-Alpes. E.N.S.B., D.S.B., 1987.

Le personnel des B.C.P. participe aux actions de formation (Olivre, A.B.F.)

156- FROISSART, Françoise. La formation élémentaire. A.B.F., 1988, vol. 140, p. 36.

Présentation des formations de l'A.B.F., dont les bénévoles constituent une partie du public.

157 - GEMMERLE, Martine . La formation dans les réseaux départementaux des B.C.P. Charnay-les-Mâcon : A.D.B.C.P., 1990. I.S.B.N. 2-9503-3641-8.

Contient une typologie des formations assurées par les B. C. P. Quelles tactiques et quels moyens, pour quel enjeu ?

158 - GUILHEM, Geneviève. Le temps de lire : la formation à la lecture dans l'Essonne. B.B.F., 1985, t. 30, n° 3-4, p. 258-265.

Bilan de quatre années de formation des dépositaires.

159- RICHE, Jean-Bernard. Problématiques de formation des bénévoles en bibliothèques de lecture publique : études de situation en Isère et Charente-Maritime. Maîtrise de sciences de l'éducation, Lyon 2, 1988.

160 - VINGTDEUX, Nelly. Les pratiques de la B.C.P. de l'Ardèche. A.B.F., 1er trim. 1991, vol. 150, p. 19-22.

Pratiques en matière de formation des bénévoles.

5. 4 - Les B.C.P. à la recherche de leurs publics

161 - CIER, Pascale . La promotion de la lecture en Indre-et-Loire : 1956-1979. E.N.S.B. Mémoire, 1980.

En direction des publics scolaires.

162 - Compte-rendu du Colloque des lecteurs de bibliothèques centrales de prêt organisé dans le cadre du 4e Festival international du livre de Nice. B.B.F., 1972, t. 17, n° 6, p. 287-291.

163 - GERMANAUD, Marie-Claire. La B.C.P. et l'école. B.B.F., 1985, t. 30, n° 3-4, p. 246-253.

Historique et analyse des rapports entre B.C.P. et monde scolaire .

164 - GIVRY, Marc, SINTES, Michel. Rhône : à Limas, une nouvelle conception des relations de la B.C.P. avec son public. In Construction et aménagement des bibliothèques. Paris : Cercle de la librairie, 1986, p. 197-205.

Nouvelle conception traduite par l'architecture, comme aussi dans la référence suivante.

165 - RICHTER, Brigitte. Sarthe : une bibliothèque centrale de prêt ouverte à ses lecteurs. In : Construction et aménagement des bibliothèques. Paris : Cercle de la librairie, 1986, p. 220-227.

166 - LE POTTIER, Nicole. Quand une B.C.P. fait la foire... B.B.F., 1985, t. 30, n° 3-4, p. 266-269.

La B.C.P. de l'Aveyron va au-devant de ses lecteurs : foires, organismes professionnels agricoles.

167 - VINGTDEUX, Nelly. Un chèque en blanc pour la lecture en Ardèche. A. B. F., 2e trim. 1991, n° 151, p. 57-58.

Présentation d'une opération de promotion de la lecture "Chèques-lire en Ardèche ", en collaboration avec le réseau des libraires et l'Office Rhône-Alpes du livre. La B. C. P. a organisé un concours parmi son public, qui lui a permis de mieux connaître son lectorat final.

5. 5 - L'évaluation des B.C.P.

Elle est hors de notre sujet, mais pour évaluer il faut analyser les objectifs, les moyens mis en œuvre, les résultats, donc se pencher sur l'activité de la B.C.P.

168 - BERTRAND, Anne-Marie. Evaluation. Interlignes, 1991, n° 19, p. 3-4.

Les bibliothèques savent mal évaluer les services qu'elles rendent. C'est pourtant plus nécessaire que jamais.

169 - BERTRAND, Anne-Marie. Regards sur les publics : compter. A. B. F., 2e trim. 1991, n° 151, p. 11-14.

A quoi servent les statistiques ? Ce qui est compté ou calculé suffit-il à donner une image de l'activité de la bibliothèque ? Les problèmes soulevés par Anne-Marie Bertrand sont encore plus manifestes dans une B. C. P. qui crée un réseau de bibliothèques municipales et d'antennes : l'utilisateur final n'est plus saisi sans intermédiaire.

170 - Bibliothèques centrales de prêt : Statistiques 1980. B.B.F., 1982, t. 27, n° 8, p. 467-477.

Analyse des statistiques.

171 - CARACO, Alain. Evaluation de la culture, culture de l'évaluation. Interlignes, 1991, n° 20, p. 8-10.

Compte-rendu des journées d'études "Evaluer les résultats des B.C.P." de l'A.D.B.C.P. à Périgueux du 19 au 21 novembre 1990.

172 - CORVELLEC, Hervé. Tendances, faiblesses et perspectives de l'évaluation des performances des bibliothèques. B.B.F., 1990, vol. 35, n° 6, p. 356-365.

173 - FRANCE. Direction du livre et de la lecture. Bibliothèques centrales de prêt : statistiques. Paris : Ministère de la Culture.

Les volumes annuels de statistiques publiés par la D.L.L. comprennent des tableaux généraux de moyens et de résultats, suivis de statistiques détaillées. On a consulté la série des volumes depuis 1981 jusqu'à 1986-87, (paru en 1990).

174 - GAZAGNES, Jocelyne. Contributions à la mise en place d'un outil de gestion et d'évaluation des services rendus dans les bibliothèques centrales de prêt : les indicateurs d'efficacité. E.N.S.B., D.E.S.S. Direction de projets culturels, 1990.

Evaluations et mesures dans les B.C.P., avec des exemples : Drôme, Moselle, Saône-et-Loire, et comparaison avec l'évaluation intégrée à l'activité dans les B.C.P. québécoises. Propositions d'indicateurs.

175 - LABARRE, M. B.D.P. d'Indre-et-Loire. Interlignes, 1991, n° 19, p. 15.
Evaluation dans cette B.D.P.

176 - Measuring the performance. Interlignes, 1991, n° 19, p. 20-23.

Extraits d'un manuel d'évaluation des bibliothèques, auquel travaille l'I.F.L.A.

177 - PARIS, Jean-Pierre. L'évaluation dans les bibliothèques centrales de prêt. B.B.F., 1990, t. 35, n° 6, p. 400-402.

Un autre compte-rendu des journées de Périgueux.

178 - VANBESIEN, Hugues. Les bibliothèques centrales de prêt entre tradition et mutation : les statistiques 1986-1987. B.B.F., 1990, t. 35, n° 4, p. 292-301.

Quels enseignements tirer des rapports annuels ? Lacunes et perspectives.

6 - Le métier de bibliothécaire

Il est l'objet depuis quelques années de bien des commentaires. A lire la littérature, il prend des directions multiples. Est-ce aussi vrai en B.C.P. ? On a tenté de classer ainsi les références :

- le métier : descriptions et interrogations,
- les conditions d'exercice,
- vers un nouveau métier ? Les transformations vécues et attendues,
- la formation : gage de l'adaptabilité des personnels.

6. 1 - Le métier

179 - ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS. Le métier de bibliothécaire. Ed. mise à jour. Paris : Cercle de la librairie, 1990.

Le métier et sa représentation. Il est intéressant de comparer les éditions successives du manuel : vision diachronique des missions, des activités.

180 - BAIZE, Louis. Le bibliothécaire est-il un travailleur social ? Médiathèques publiques, décembre 1979, n° 51, p. 25-36.

Le rôle du bibliothécaire dans la diffusion du livre : il doit combattre les effets de la concentration des éditeurs et du public.

181 - MIQUEL, André. Les bibliothèques universitaires : rapport au Ministre d'Etat, Ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports. Paris : La documentation française, 1989.

Chapitre 3 : "Les personnels", consacré aux B.U. bien entendu, mais intéresse aussi les B.C.P., en ce qu'il parle des distorsions entre statut, formation et tâche.

182 - SEIBEL, Bernadette. Au nom du livre : analyse sociale d'une profession, les bibliothécaires. Paris : La documentation française, 1988. I.S.B.N. 2-11-001937-9

Qui sont les bibliothécaires ? Comment vivent-ils leur métier ? Sa légitimité lui est-elle conférée par son caractère intellectuel, la proximité des œuvres, ou par la qualité du service rendu ? Après avoir défini les conditions institutionnelles des transformations du métier, B. Seibel oppose les deux types de médiations du métier, les "*pratiques descriptives*" et les

"pratiques prescriptives". Elle relève aussi la sur-qualification des bibliothécaires-adjoints et, dans une moindre mesure, des conservateurs les plus jeunes.

6. 2 - Conditions d'exercice

Pour ce qui est des statuts dans leur ensemble, on renvoie à la partie "textes législatifs et réglementaires", et aux ouvrages de H. Comte (B 7), pour la période antérieure à 1977, et M.T. Jarrige (B11).

183 - ALLEGRE, Rosette. En direct du bibliobus. Bulletin du S.N.B., 4e trim. 1976.

Une journée de "bécépiste".

184 - BELAYCHE, Claudine, PENICHON, Mireille. Les bibliothécaires-adjoints de 1950 à 1990 : enquête dans les B.C.P., à la B.P.I. et à la B.N. B.B.F., 1990, t. 35, n° 4, p. 276-291.

Enquête sur les tâches dans ces trois types de bibliothèques, qui complète celle de l'année précédente qui avait porté sur les B.U. et les bibliothèques des grands établissements.

185 - BONY, Françoise. Bibliothécaires-adjoints : les oubliés de la culture. Livres de France, mars 1989, n° 106, p. 87-89.

Fonctions et responsabilités face aux salaires et aux possibilités d'évolution de carrière.

186 - Enquête horaires-congés. Transversales, 8 février 1989, n° 9, p. 30-33.

Quatre vingt neuf B.C.P. ont répondu à une enquête téléphonique. Pour quelques-unes, 1986 a marqué un changement dans le temps de travail.

187 - Fonction publique territoriale : lettre des bibliothécaires. D. N. A., 21 février 1991, p. 24.

188 - PISIER, Evelyne. Interview réalisée par Anne-Marie Chaintreau et Antonietta Moellon. A. B. F., 2e trim. 1991, n° 151, p. 6-10.

L'entretien porte notamment sur les deux fonctions publiques, les statuts des bibliothécaires adjoints d'Etat, la formation, la loi du 28 novembre 1990 qui concerne les conservateurs des B. C. P. et des bibliothèques municipales classées.

6. 3 - Vers un nouveau métier ?

189 - GUITART, Cécil. Un nouveau bibliothécaire : le bibliothécaire ingénieur. B.B.F., 1987, t. 32, n° 4, p. 346-348.

Mutation du contexte et du contenu de la profession.

190 - MORIS, Joël. L'Inexorable évolution du métier. A.B.F., 1e trim. 1991, vol. 150, p. 46-49.

Résultats d'une enquête par questionnaire envoyé à deux cents bibliothécaires de 1e et 2e catégorie. Ses conclusions : la primauté de l'activité administration-organisation-gestion, le poids de l'informatique et des nouveaux publics, le besoin d'une nouvelle approche de la formation pour les directeurs de bibliothèque.

191 - SARAZIN, Gérard. Nouveau...vous avez dit nouveau ? Propos sur les métiers. B.B.F., 1987, t. 32, n° 4, p. 356-361.

Une véritable mutation suppose une restructuration globale du processus d'organisation et de production des bibliothèques.

192 - SOENEN, Hélène. Les métiers de la documentation : panorama et perspectives. B.B.F., 1987, t. 32, n° 4, p. 334-341.

Concerne partiellement les B.C.P. : fonctions de médiation, de conseil, de formation.

193 - VALLIN, Yannick. De la cendrée aux fichiers, ou l'apprentissage du sport au service des bibliothèques. B.B.F., 1987, t. 32, n° 1, p. 19-23.

Management d'une B.C.P.

6. 4 - Formation initiale et continue

Elle n'est pas en tant que telle l'objet de notre recherche, mais puisque, initiale ou continue, elle a son rôle dans l'adaptabilité des personnels, on doit en tenir compte.

194- BARBIER, Jean-Marie, LESNE, Marcel. L'analyse des besoins en formation. 2e éd. Champigny-sur-Marne : R. Jauze, 1986. Sciences humaines.

Ouvrage général.

195 - BONY, Françoise. Bibliothèques : les formations s'adaptent. Livres-Hebdo, 16 mars 1990, n° 11, p. 57-59.

196 - GUITART, Cécil. Réforme ou contre-réforme ? Coopération, mai 1989, n° 11, p. 17-18.

Ces deux articles portent sur le C.A.F.B. modifié (arrêté du 5 mai 1989).

197 - KERIGUY, Jacques, ANDRE, Christine. Les défis de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothécaires. A.B.F., 1e trim. 1991, n° 150, p. 57-62.

198 - LIPOW, Ann Grodzins. Training for change : staff development in a new age. In WEBB, Gisela M. (ed). Human resources management in libraries. New-York : Haworth Press, 1989. I.S.B.N. 0-86656-938-3.

Nécessité d'une formation au changement, mais aussi d'une préparation à cette formation : "*making the training session the middle of the process*".

199 - MAC DOUGALL, Alan, PRYTHERCH, Raymond John. Cooperative training in libraries. Aldershot : Gower, 1989.

L'exemple anglais.

200 - VOLTZENLOGEL, Bernard. Compte-rendu des stages D.L.L. "Procédures administratives, budgétaires et juridiques en B.C.P." (Paris, 21-23 mars 1990 pour directeurs), et "La décentralisation, qu'est ce que ça change pour nous ?" (Périgueux, 9-11 mai 1990, pour B.A. et magasiniers). Transversales, 27 juillet 1990, n° 15, p. 47-64.

Exemples de formation continue.

7 - Organisation, et analyse de l'activité

201 - ANNEZER, Jean-Claude. Relations humaines au sein des établissements : compte-rendu de carrefour (au congrès de l'A. B. F., à Nantes, 16-18 mai 1987). A. B. F., 3e trim. 1987, n° 136, p. 42-44.

Article très riche, qui décrit l'exemple de la bibliothèque municipale de Toulouse. Douze points de réflexion avaient été proposés aux participants au "carrefour", parmi lesquels :

1)- "*si ce sont les fonctions qui constituent la structure (de la bibliothèque), ce sont les relations humaines qui la définissent*".

5)- problématique de la gestion collective.

6)- modification récente des concepts de pouvoir, d'autorité, de responsabilité.

7)- "*triple signification (du pouvoir) : institutionnelle, organisationnelle, relationnelle*".

8)- " *il y a une relation étroite entre les types d'exercice du pouvoir et les manières de vivre au sein des bibliothèques*".

9)- " *l'adéquation entre les objectifs, les exigences du service et la satisfaction individuelle est souvent difficile à opérer*".

11)- conséquences des nouvelles technologies sur les méthodes de travail et les relations humaines.

12)- l'informatique n' amplifie-t-elle pas les problèmes d'organisation et de méthode, de relations humaines ?

202 - BISBROUK, Marie-Françoise. Un tableau de bord à la Médiathèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie. A. B. F., 3e trim. 1987, n° ,136, p. 39-41.

La Médiathèque a élaboré en 1984 une grille d'emploi du temps de son personnel, qui permet d'apprécier les temps relatifs consacrés par chacun aux différentes fonctions. Cette grille a été remaniée en 1986, pour prendre en compte les modifications de fonctionnement et l'ouverture au public en mars de cette année-là. D'autres suivront, pour que tous les salariés et toutes les fonctions soient concernés. Ceci permet une analyse générale, une analyse mensuelle informatique des activités de chaque service qui est cumulée sur trois mois, et une analyse globale de la répartition du temps de travail de l'encadrement.

203 - BISHOFF, Liz. Job analysis. Library resources and technical services, July 1990, vol. 34, n° 3, p. 401-405.

Tout changement dans les services d'une bibliothèque nécessite une analyse de l'activité des personnels.

204 - CAILLAT, Gérard. L'impact de l'informatisation sur l'organisation du travail : compte-rendu de carrefour (au congrès de l'A. B. F., à Nantes, 16-18 mai 1987). A. B. F., 3e trim. 1987, n° 136, p. 23-26.

Nouvelles tâches, disparition ou transformation de tâches traditionnelles, autre répartition d'activités du travail, formation, circulation de l'information : autant de points abordés lors de ce "carrefour". Le signe d'une informatisation réussie reste le transfert massif des activités du travail interne vers le service public. Le nécessaire fonctionnement en réseau pose les questions de centralisation, de spécialisation et d'indépendance.

205 - CRETH, Sheila, DUDA, Frederick (éd). Personnel administration in libraries. 2nd ed. New-York : Neal-Schuman, 1989. I.S.B.N. 1-55570-036-5

Manuel de management : comment utiliser la ressource humaine de manière optimale. Trois chapitres nous intéressent plus particulièrement :

3)- MYERS, Margaret. Staffing patterns.

4)- CRETH, Sheila D. Personnel planning and utilization.

5)- CRETH, Sheila D. Staff development and continuing education.

206 - CROZIER, Michel. Le phénomène bureaucratique. Paris : Le Seuil, 1973.

Enjeux de pouvoir et organisation.

207 - CUMMINS, Thompson R. Personnel management in libraries. Public library quarterly, 1990, 10, 1, p. 25-44.

208 - DADOY, Mireille *et al.* (dir.). Les analyses du travail : enjeux et formes. Paris : Centre d'études et de recherches sur les qualifications, 1990. Collection des études.

Bilan d'un séminaire sur les méthodologies d'analyse des qualifications. L'analyse du travail est un des moyens de l'aborder.

209 - EXIGA, Alain, PIOTET, Françoise, SAINSAULIEU, Renaud. L'analyse sociologique des conditions de travail. Paris : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, 1981.

210 - JARDILLIER, Pierre. Le développement dans l'entreprise : manuel de psychologie du travail appliquée. Paris : P. U. F., 1986.

Les principes de l'analyse du travail.

211 - KARNAS, Guy. L'analyse du travail. In LEVY-LEBOYER, Claude, SPERANDIO, Jean-Claude. Traité de psychologie du travail. Paris : P.U.F., 1987, p. 609-625.

L'article est un état de la question sur les orientations, les objets et les méthodes de l'analyse du travail. Il établit une liste des techniques utilisées pour l'analyse de la tâche et celle de l'activité (qui comprend la tâche, et les conditions de travail), et donne pour chacune les points critiques. Pour l'analyse de l'activité : entretien, observation, étude des traces, expérimentation.

212 - LE DRO, Jean-Claude. Impact de la modernisation et de l'informatisation : centralisation et décentralisation des services. A. B. F., 3e trim. 1987, n°136, p. 17-22.

Analyse des activités de la bibliothèque municipale de Brest et du fonctionnement de son réseau. L'informatisation, et le travail préalable nécessaire, ont conduit à une réflexion sur l'organisation, la répartition des tâches, les coûts. La conclusion attire l'attention sur quatre points :

- l'utilisation du temps libéré par l'informatisation
- le nécessaire redéploiement du personnel
- les qualités de gestionnaire indispensables à la crédibilité du bibliothécaire
- la mutation de la profession , qui est loin d'être terminée.

213 - LEPLAT, Jacques, CUNY, Xavier. Introduction à la psychologie du travail. 2e éd. Paris : P.U.F., 1984.

Manuel destiné à des étudiants de 1e cycle. Pour l'analyse des conduites, l'établissement du diagnostic, la communication dans le travail.

214 - LEVY-LEBOYER, Claude. La crise des motivations. Paris : P. U. F., 1990.

215 - LEVY-LEBOYER, Claude. Psychologie des organisations. Paris : P. U. F., 1974.

216 - MARTIN, Philippe. L'audit des bibliothèques. A. B. F., 3e trim. 1987, n° 136, p. 25-26.

Notre travail n'est pas un audit, mais cet article signé par un membre du bureau Marcel Van Dijk rappelle les points importants à prendre en compte lors d'une analyse de fonctionnement de bibliothèque.

217 - MUCCHIELLI, Roger. L'étude des postes de travail. 2e éd. Paris : P.U.F., 1975.

Les problèmes de la définition des postes. Méthodes directes et indirectes d'analyse du travail.

218 - MUCCHIELLI, Roger. L'étude des postes de travail : applications pratiques et connaissance du problème. 6e éd. Paris : E.S.F., 1987.

219 - PETIT, François. Introduction à la psychosociologie des organisations. Toulouse : Privat, 1988. Travail social.

Donne des clefs d'analyse. Phénomènes de pouvoir.

220 - RENOULT, Daniel. Du bon usage des tableaux de bord. A. B. F., 3e trim. 1987, n° 136, p. 27-28.

Le tableau de bord est construit en vue d'objectifs précis. Par ses indicateurs, il doit " fournir une synthèse objective d'informations, permettre de contrôler la réalité des objectifs, constituer une référence dans le dialogue entre les divers niveaux de responsabilité, être un instrument d'aide à la décision".

221 - WISNER, Alain. Analyse de la situation de travail : méthodes et techniques. Paris : Centre national des arts et métiers, 1989.

Cours du C. N. A. M. qui traite entre autres de l'analyse du travail à dominante intellectuelle.

8 - Textes législatifs et réglementaires

Les principaux sont recensés ici, à l'exclusion des textes relatifs à la fonction publique territoriale, dont la publication est inachevée.

8. 1 - B.C.P. et décentralisation

Ordonnance et lois

222 - Ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945 relative à la création des bibliothèques centrales de prêt. J.O. 4 novembre 1945, p. 7241.

C'est le texte fondateur. Les B.C.P. ont pour mission d'assurer la lecture publique dans les communes de moins de 15 000 habitants.

223- Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. J.O., 3 mars 1982, p. 730-747.

224 - Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. J.O., 9 janvier 1983, p. 215-230.

225 - Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983. J.O., 23 juillet 1983.

Complète la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983. Art. 60 : *"les Bibliothèques centrales de prêt sont transférées aux départements..."*

226 - Loi n° 86-29 du 9 janvier 1986 : dispositions diverses relatives aux collectivités locales. J.O., 10 janvier 1986.

Modification des art. 60 et 61 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983. Compensation des dépenses de fonctionnement des B.C.P., achèvement du programme d'équipement.

Décrets

227 - 86-102 du 20 janvier 1986 relatif à l'entrée en vigueur du transfert de compétences dans le domaine de la culture. J.O., 24 janvier 1986.

228 - 86-277 du 26 février 1986 relatif aux opérations en cours à la date du transfert de compétences. J.O., 29 février 1986.

229 - 86-278 du 26 février 1986 relatif au programme d'équipement des B.C.P. J.O., 28 février 1986.

230 - 88-1037 du 9 novembre 1988 relatif au contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques des collectivités territoriales. J.O., 15 novembre 1988.

Circulaires

231 - D.L.6 n° 1705 du 17 juillet 1978 : "Missions et objectifs des B.C.P...." B.B.F., 1978, t. 23, n°9-10, p. 525-534.

Définit dans leurs grandes lignes la mission et les objectifs des B.C.P. Rappelle que les B.C.P. ont vocation à desservir l'ensemble de la population des petites communes, et demande qu'elles se dégagent de la desserte scolaire.

232 - D.L.L.6 n° 85-2316 du 1 août 1985 portant sur les missions, moyens et fonctionnement des B.C.P. B.B.F., 1985, t. 30, n° 3-4, p. 304-311.

233- n° 86-23 du 23 janvier 1986 : transfert des B.C.P. aux départements, mise à disposition du personnel.

234 - Non numérotée du 10 mars 1986 : mise à disposition du parc automobile des B.C.P.

235 - D.L.L. 86-77 : mise à disposition des biens, meubles et immeubles des B.C.P. en application de la loi du 7 janvier 1983.

236 - n° 89-603 du 2 mars 1989 : contrôle technique de l'Etat, en application de décret du 9 novembre 1988.

8. 2 - Le personnel d'Etat

Personnel scientifique : décrets n° 69-1265 du 31 décembre 1969 et n° 89-566 du 11 août 1989

Personnel technique : décrets n° 50-244 du 5 avril 1950 et n° 70-1064 du 13 novembre 1970.

Personnel de restauration : décret n° 66-546 du 22 juillet 1966.

Personnel de magasinage spécialisé : décret n° 88-646 du 6 mai 1988.

Personnel ouvrier : décrets n° 75-887 et 75-888 de 23 septembre 1975.

Principaux entretiens hors de la B. C. P.

Les principaux entretiens que nous avons eus, face à face ou par téléphone, nous ont été accordés par :

Mme Dominique Chauvineau, Conservateur à la B. C. P. du Bas-Rhin de 1982 à 1987.

M. Claude Haudier, Directeur des Services généraux du Département du Bas-Rhin.

Mme Marie - Hélène Kursun, Directeur de l'Action économique et culturelle du Département du Bas-Rhin

M. Francis Legrand, Directeur des Ressources humaines du Département du Bas-Rhin.

Mme Simone Lévy, Directeur de la Bibliothèque départementale de prêt du Haut-Rhin.

Mme Chantal Robillard, Conseiller technique régional pour le livre à la D. R. A. C. Alsace

Mme Anne Schultess, Bibliothécaire à la Bibliothèque municipale de Fegersheim.

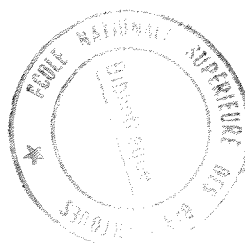
Mme Annie Schwendenmann, Bibliothécaire à la Médiathèque municipale de Mutzig.

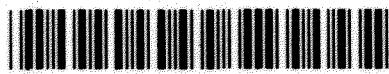
M. Philippe Thouviot, Chef de service du Bureau de l'action culturelle du Département du Bas-Rhin.

M. Gérard Thirion, Inspecteur général des bibliothèques.

M. Henri Vogel, Directeur général des Services du Département du Bas-Rhin.

Nous n'avons pas la place de mentionner ici tous les bibliothécaires, professionnels et bénévoles, rencontrés à la B. C. P. ou sur place, les Maires, adjoints, secrétaires de mairies, architectes, vus sur le terrain. Que tous soient remerciés de leur confiance et du temps donné.





* 9 5 5 8 7 8 2 *